

**CONVENTION TERRITORIALE
GLOBALE DE SERVICES AUX
FAMILLES**

2021 –2025

EUROMETROPOLE DE METZ



PROJET

Sommaire

Page

Préambule		4
Article 1	Objet de la convention territoriale globale de services aux familles.....	8
Article 2	Les champs d'intervention de la Caf	8
Article 3	Les champs d'intervention de l'Eurométropole de Metz et de ses communes membres 9	
Article 4	Les objectifs partagés au regard des besoins.....	10
Article 5	Engagements des partenaires	12
Article 6	Modalités de collaboration.....	13
Article 7	Echanges de données	14
Article 8	Communication	14
Article 9	Evaluation.....	15
Article 10	Durée de la convention.....	15
Article 11	Exécution formelle de la convention.....	15
Article 12	La fin de la convention.....	15
Article 13	Les recours.....	16
Article 14	Confidentialité	16

Annexes (indiquer les numéros de page une fois les annexes complétées)

Annexe 1	Diagnostic partagé	
Annexe 2	Liste des équipements et services soutenus	
Annexe 3	Plan d'actions 2021-2025	
Annexe 4	Modalités de pilotage stratégique, opérationnel et de suivi de la CTG	
Annexe 5	Evaluation.....	
Annexe 6	Décisions de l'Eurométropole de Metz et de ses communes membres	
Annexe 7	Décision du Conseil d'administration de la CAF	

PROJET

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre : ➤ **La Caisse d'Allocations familiales de la Moselle**
dont le siège est à METZ 57774 – 4, boulevard du Pontiffroy

représentée par **Monsieur Pascal DAHLEM**
Président du Conseil d'Administration

et

Monsieur Laurent PONTE
Directeur

Ci-après, dénommée « la Caf »

Et : ➤ **Metz Métropole** Etablissement public de coopération intercommunale
dont le siège est à METZ 57011 - 1 Place du Parlement de Metz

représentée par **Monsieur François GROSDIDIER**
Président dûment habilité à signer la présente convention par
délibération du Conseil métropolitain en date du 15 novembre 2021,

Ci-après, dénommée « l'Eurométropole de Metz »

Et :

➤ **La Commune de AMANVILLERS**
dont le siège est à 57865 AMANVILLERS - 53 Grand Rue

représentée par **Madame Frédérique LOGIN**
Maire

➤ **La Commune de ARS LAQUENEXY**
dont le siège est à 57 530 ARS LAQUENEXY – Chemins des Ecoliers

représentée par **Monsieur Dominique STREBLY**
Maire

↪ **La Commune de ARS SUR MOSELLE**
dont le siège est 57 130 ARS SUR MOSELLE – 1 Place Franklin Roosevelt

représentée par **Monsieur Bruno VALDEVIT**
Maire

↪ **La Commune de AUGNY**
dont le siège est à 57685 AUGNY – 6 rue de l'Eglise

représentée par **Monsieur François HENRION**
Maire

↪ **La Commune de BAN SAINT MARTIN**
dont le siège est à 57050 LE BAN SAINT MARTIN – 1 avenue Henri II

représentée par **Monsieur Henri HASSER**
Maire

↪ **La Commune de CHATEL SAINT GERMAIN**
dont le siège est à 57160 CHATEL SAINT GERMAIN – 13 rue Jeanne d'Arc
représentée par **Madame Claire ANCEL**
Maire

↪ **La Commune de CHESNY**
dont le siège est à 57245 CHESNY- 19 rue Principale
représentée par **Monsieur Pascal HUBER**
Maire

↪ **La Commune de COIN LES CUVRY**
dont le siège est à 57420 COIN LES CUVRY – 55 rue Principale
représentée par **Madame Anne-Marie LINDEN**
Maire

↪ **La Commune de CUVRY**
dont le siège est à 57420 CUVRY – 12 rue des Ecoles

représentée par **Monsieur François CARPENTIER**
Maire

↪ **La Commune de LAQUENEXY**
dont le siège est à 57530 LAQUENEXY – 30 allée des Marronniers

représentée par **Monsieur Patrick GRIVEL**
Maire

↪ **La Commune de LESSY**
dont le siège est à 57160 LESSY – 4 bis rue Châtel

représentée par **Monsieur Jean-François LOSCH**
Maire

↪ **La Commune de LONGEVILLE LES METZ**
dont le siège est à 57050 LONGEVILLE LES METZ – Rue Robert Schuman

représentée par **Monsieur Manuel BROCARD**
Maire

↪ **La Commune de LORRY LES METZ**
dont le siège est à 57050 LORRY LES METZ - 46 Grand Rue

représentée par **Monsieur Philippe GLESER**
Maire

↪ **La Commune de MARLY**
dont le siège est à 57155 MARLY – 8 rue des Ecoles

représentée par **Monsieur Thierry HORY**
Maire

↪ **La Commune de MECLEUVES**
dont le siège est à 57245 MECLEUVES – 2 rue de la fontaine romaine

représentée par **Monsieur Philippe MANZANO**
Maire

↪ **La Commune de METZ**
dont le siège est à 57000 METZ – 1 place d'Armes

représentée par **Monsieur François GROSDIDIER**
Maire

↪ **La Commune de MONTIGNY LES METZ**
dont le siège est à 57960 MONTIGNY LES METZ – 160 rue de Pont à
Mousson

représentée par **Monsieur Jean-Luc BOHL**
Maire

↪ **La Commune de MOULINS LES METZ**
dont le siège est à 57160 MOULINS LES METZ – 6 rue de la Mairie

représentée par **Monsieur Jean BAUCHEZ**
Maire

↪ **La Commune de NOISSEVILLE**
dont le siège est à 57645 NOISSEVILLE – 38 rue Principale

représentée par **Madame Armelle HUET**
Maire

↪ **La Commune de NOUILLY**
dont le siège est à 57645 NOUILLY – 25 rue de l'Isle Jourdain

représentée par **Monsieur Claude VALENTIN**
Maire

↪ **La Commune de PELTRE**
dont le siège est à 57245 PELTRE – 1 rue de Gargan

représentée par **Monsieur Walter KURTZMANN**
Maire

↪ **La Commune de PLAPPEVILLE**
dont le siège est à 57050 PLAPPEVILLE – 14 bis rue Paul Ferry

représentée par **Monsieur Daniel DEFAUX**
Maire

➤ **La Commune de POURNOY LA CHETIVE**
dont le siège est à 57420 POURNOY LA CHETIVE – 1 place Delacour

représentée par **Madame Martine MICHEL**
Maire

➤ **La Commune de ROZERIEULLES**
dont le siège est à 57160 ROZERIEULLES – 5 rue de l'Ecole Centrale

représentée par **Monsieur Roger PEULTIER**
Maire

➤ **La Commune de SAINT JULIEN LES METZ**
dont le siège est à 57070 SAINT JULIEN LES METZ – 108 rue du Général Diou

représentée par **Monsieur Franck OSSWALD**
Maire

➤ **La Commune de SAINT PRIVAT LA MONTAGNE**
dont le siège est à 57855 SAINT PRIVAT LA MONTAGNE – 14 rue des Ecoles

représentée par **Monsieur Jean-Claude WALTER**
Maire

➤ **La Commune de SAULNY**
dont le siège est à 57140 SAULNY – 9 rue de l'Eglise

représentée par **Madame Nathalie SPORMEYEUR**
Maire

➤ **La Commune de SCY CHAZELLES**
dont le siège est à 57160 SCY CHAZELLES – rue de l'Esplanade

représentée par **Monsieur Frédéric NAVROT**
Maire

➤ **Le SIIS PLATEAU MESSIN**
dont le siège est à 57130 GRAVELOTTE – 27 rue d'Ars

représentée par **Monsieur Michel Torloting**
Président

↳ **Le SIVOM des Côtes**
dont le siège est à 57420 MARIEULLES – 70, rue des vigneron

représentée par **Monsieur Pierre MUEL**
Président

↳ **La Commune de VANTOUX**
dont le siège est à 57070 VANTOUX – 3, rue Jean-Julien Barbé

représentée par **Monsieur Antoine DORR**
Maire

↳ **Le SIS de FAILLY**
dont le siège est à 57070 VANY – 10, rue Principale

représentée par **Monsieur Jean-Denis MARTIN**
Président

↳ **La Commune de VAUX**
dont le siège est à 57130 VAUX – 6, place de la Mairie

représentée par **Monsieur Jean COMBELLLES**
Maire

↳ **La Commune de WOIPPY**
dont le siège est à 57140 WOIPPY – 1, place de l'Hôtel de Ville

représentée par **Monsieur Cédric GOUTH**
Maire

Ci-après, désignés « les communes membres de l'Eurométropole de Metz »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de ... en date du ... concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la délibération de l'Eurométropole de Metz en date du 15 novembre 2021 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu les délibérations des Conseils Municipaux et des Conseils Syndicaux, figurant en annexe de la présente convention, **(Autant de délibérations que de communes concernées)**

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

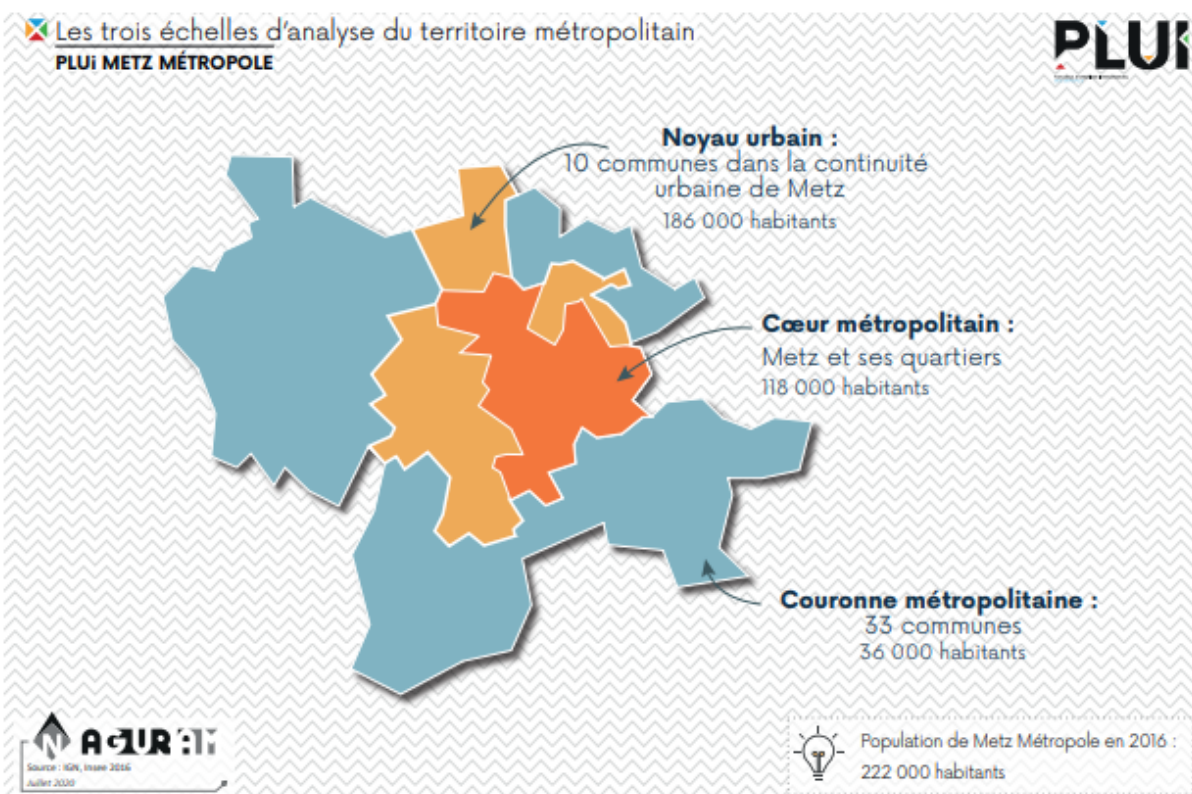
En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

1. Les caractéristiques territoriales suivantes :

226 300 habitants vivent, en 2018, dans les 44 communes de Metz Métropole qui s'étendent sur 306 km².

Ces 44 communes ont des profils très différents :

- 4 communes ont plus de 10 000 habitants : Metz, Montigny-lès-Metz, Woippy et Marly,
- 8 communes comptent entre 2 000 et 10 000 habitants : Moulins-lès-Metz, Ars-sur-Moselle, Le Ban-Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Saint-Julien-lès-Metz, Scy-Chazelles, Amanvillers et Plappeville,
- les 32 autres communes ont moins de 2 000 habitants.



1

Le noyau urbain concentre à lui seul, 85 % de la population de Metz Métropole soit 186 000 habitants. Alors que les 33 communes de la couronne métropolitaine comprennent seulement 36 000 habitants.

24,1% des habitants ont plus de 60 ans
15,9% de la population est en situation de recherche d'emploi
33,4% de familles sont monoparentales
102 700 ménages dont 6 540 enfants de – de 3 ans (-2,3% en 3 ans)

Ménage sans enfant	43%
Couples avec enfants	40%
Familles monoparentales	17%

- **Composition des familles sur la Métropole**
 - Ménages non imposables : 49,5%
 - 49% de la population couverte par une prestation CAF :
 - allocations familiales,
 - prestations jeune enfant (PAJE),
 - prestations liées au logement (APL, ALS),

¹ Cahier Habitat et démographie du PLUI de Metz Métropole, AGURAM, janvier 2020

- solidarités et insertion (RSA, AAH).
 - Part d'allocataires vivant sous le seuil de bas revenu : 44% (supérieure à la moyenne départementale)
 - Taux de couverture en mode de garde du jeune enfant : 57%
 - Une baisse démographique qui masque des dynamiques différentes
 - Une diminution du nombre de familles avec enfants entre 1999 et 2016 passant de 41% à 32% des ménages
 - Un vieillissement de la population avec 8,4% de personnes de 75 ans et plus
 - Des emplois en baisse mais un pôle économique important
 - évolution de l'emploi entre 2006 et 2016 de -7%
 - mais territoire à fort dynamisme économique (34 000 établissements, 27 zones d'activités, 111 717 emplois en 2017)
 - Un taux de chômage localisé dans la zone d'emploi messine de 7,5 % au dernier trimestre 2019
 - 1 ménage sur 4 vit sous le seuil de pauvreté à Metz Métropole
- **Classification qui reflète le niveau de pauvreté et la trajectoire sociale des EPCI**
 - Taux de pauvreté de 17,1% contre 13% au niveau régional
 - Part des familles monoparentales élevée : 6^{ème} position parmi les EPCI du Grand Est
 - Proportion de chômeurs pour 100 actifs de 15 à 64 ans est de 15,9% contre 12,3% pour la Région
- **Constats du PLH 2020-2025**
 - décalage entre l'offre d'habitat proposée et l'évolution des besoins
 - volume de production neuve relativement important et une vacance qui progresse
 - marché immobilier porté vers l'investissement locatif sur la Ville de Metz et orienté vers les seconds accédants sur de nombreuses communes du territoire, compte tenu des niveaux de prix élevés
 - Concentration du parc locatif social sur Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy (90%)
 - Activités du Fonds de Solidarité Logement en 2020 :
 - 2 900 ménages aidés
 - 3 506 aides versées
 - 847 184 € dépensés

2. L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :

• Petite enfance – Parentalité

➤ Petite enfance

Les EAJE sont concentrés sur les grandes communes de l'Eurométropole et 3 communes périphériques pour 1 365 places

3 RAM (4,6 ETP) sont déployés sur le territoire

863 assistants maternels

56,30% taux de couverture (supérieur à la moyenne départementale et inférieur à la moyenne nationale)

➤ Parentalité

10 communes et 15 structures proposent des actions dans le cadre du REAAP

8 associations proposent des CLAS sur 3 communes

4 LAEP répartis sur 2 communes

1 espace rencontre parents/enfants

1 service de médiation familiale

12 communes déploient des actions dans le cadre des « rendez-vous des parents »

Diagnostic partagé :

- Défaut de connaissances partagées sur les structures et dispositifs existants
- Informer le public, les élus et les professionnels des actions
- Souhait de bénéficier des ressources mutualisées par les grandes communes (ludothèques, etc.)
- Manque de places d'accueil collectif et familial, et notamment pour les ménages modestes
- Développer davantage l'accueil périscolaire pour les moins de 3 ans
- Besoin en matière de garde ponctuelle ou sur des horaires décalés
- Capter les familles « invisibles »
- Anticiper la diminution du nombre d'assistantes maternelles
- Renforcer la formation des professionnels

• Jeunesse / Animation de la Vie Sociale

35 communes proposent un accueil périscolaire, extrascolaire et/ou adolescents

7 centres sociaux et 4 Espaces de Vie Sociale gérés par des associations

Mission de prévention spécialisées confiée à 2 associations réparties en 8 territoires d'intervention

Diagnostic partagé :

- Développer une perspective de communauté professionnelle autour du jeune et un secret professionnel partagé (comme pour le dispositif de réussite éducative)
- Intégrer une dimension individuelle à l'accompagnement du jeune et de sa famille
- Prendre en compte les besoins différenciés du territoire : coordination des acteurs en milieu urbain et absence de structures en milieu rural (pallier l'absence de CCAS en particulier)

- Manque de professionnels qualifiés (peu de formations au-delà du Bafa, concurrence du Luxembourg et besoin de revalorisation des métiers du social)
- Fluidifier les échanges et les partenariats afin de renforcer l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs
- Travailler la complémentarité entre les centres sociaux (animateurs) et la prévention spécialisée (éducateurs)
- Construire les projets en partant des centres d'intérêt des adolescents (ex : jeux vidéo) et favoriser la découverte des métiers

• **Logement / Accès aux droits**

90% du parc locatif sont concentrés sur les 3 communes les plus importantes de l'Eurométropole de Metz

Constats d'un décalage entre l'offre d'habitat proposée et l'évolution des besoins des habitants

Progression de la vacance des logements

Production de logement neuf importante

Marché de l'immobilier porté vers l'investissement locatif sur la Ville de Metz et orientés vers les seconds accédants sur de nombreuses communes du territoire compte tenu du niveau de prix élevé

Diagnostic partagé :

- Attirer les ménages dans le noyau urbain et renforcer l'attractivité de toute la Métropole
- Manque de T1/T2 ou T5 et plus
- Difficulté d'accès à des logements adaptés pour les PMR à la fois pour les seniors mais aussi pour les personnes en situation de handicap
- Développer plus de services et l'accompagnement des personnes âgées pour le maintien à domicile
- Renforcer le dialogue entre élus et bailleurs

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent :

- **L'accueil des jeunes enfants,**
- **La jeunesse,**
- **Le soutien à la parentalité,**
- **L'animation de la vie sociale,**
- **Le logement,**
- **L'accès aux droits ;**
- **La coordination et le suivi de la CTG.**

3. Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs

Chacun des partenaires intervient dans les domaines de compétence qui lui sont propres :

- Eurométropole de Metz : logement, jeunesse (prévention spécialisée), coordination et suivi de la CTG.
- Communes et syndicats membres de l'Eurométropole de Metz : accueil des jeunes enfants, jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits.

- Caf : tous les champs d'intervention précisés au point 2 ci-dessus.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Moselle, l'Eurométropole de Metz et ses communes membres souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur l'Eurométropole de Metz (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de l'Eurométropole de Metz concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ainsi, la Caf a versé **24 214 439** euros de prestations mensuellement en 2019 dont :

- **608 521€** de prestation d'accueil du jeune enfant
- **6 938 651€** d'aides personnelles au logement
- **4 453 451€** d'allocation aux adultes handicapés
- **3 928 146€** de revenu de solidarité active
- **3 259 602 €** de prime d'activité

La Caf a financé **15 575 440** euros au service de l'action sociale en 2019, dont :

- **8 559 273 €** pour l'accueil collectif des jeunes enfants ;
- **1 255 571 €** pour le temps libre des enfants et des familles ;
- **1 087 353 €** pour l'accompagnement social ;
- **4 673 243 €** de PS CEJ attribuées aux Communes ;

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE L'EUROMETROPOLE DE METZ ET DE SES COMMUNES MEMBRES

La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire de l'Eurométropole de Metz.

D'une part, certaines thématiques d'intervention de la CAF sont en lien étroit avec des compétences exercées par l'Eurométropole de Metz, en matière d'habitat et de compétences sociales. C'est le cas notamment :

- de la Politique de la Ville à travers le Contrat de Ville et son large tissu associatif œuvrant dans le domaine familial et social, en application du 4° du I de l'article 5217-2 du CGCT.

Et des compétences transférées par le Département à la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2020, à savoir :

- du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dont la CAF est le principal financeur, conformément au 1° du IV de l'article 5217-2 du CGCT,
- de la Prévention Spécialisée, qui intervient sur une partie du territoire auprès des jeunes de 10 à 21 ans, conformément au 5° du IV de l'article 5217-2 du CGCT,
- du Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté, attribution d'aides destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans, en application du 4° du IV de l'article 5217-2 du CGCT.

D'autre part, certains domaines d'intervention de la CAF relève du champ de compétence des communes et des syndicats intercommunaux, en matière de :

- petite enfance et soutien à la parentalité,
- enfance – jeunesse,
- accès aux droits,
- animation de proximité.

La signature de la CTG n'implique aucun transfert de compétence mais témoigne d'une réflexion commune des élus à une échelle plus large.

Afin de poursuivre l'ambition d'amorcer la création d'un projet social de territoire Métropolitain, qui fédère l'ensemble des communes et acteurs sociaux, la signature de la CTG avec la CAF marque un engagement fort.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Petite enfance et parentalité :
 - Renforcer l'adaptation de la politique de l'enfance aux besoins des enfants et de leurs parents :
 - Optimiser l'offre d'accueil sur le territoire
 - Encourager l'évolution des pratiques professionnelles
 - Consolider l'accompagnement des familles
- Jeunesse et animation de la vie sociale :
 - Développer une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse :
 - Travailler sur la représentation des jeunes chez les adultes
 - Favoriser l'accès des jeunes à une offre enrichie
- Logement et accès aux droits :
 - Favoriser pour les familles des conditions de logement et un cadre de vie de qualité :
 - Renforcer l'adéquation entre l'offre de logement et les besoins des ménages

- Poursuivre la lutte contre l'indécence des logements
 - Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique
- Offres de service action sociale :
 - Favoriser l'interconnaissance et la coordination des acteurs
 - Recenser et communiquer sur les offres de service auprès des habitants et des élus

Ces 4 enjeux se déclinent en objectifs stratégiques conformément au schéma présent en page 94 du diagnostic partagé.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de Moselle et l'Eurométropole de Metz s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des communes membres à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue des Contrats enfance et jeunesse passés avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1² à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, les communes s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

² Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf, de l'Eurométropole de Metz et des Communes membres.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et l'Eurométropole de Metz.

Le secrétariat permanent est assuré par l'Eurométropole.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable

au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de sa date de signature jusqu'au **31 décembre 2025**.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à METZ, le ,

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

**La Caisse d'Allocations familiales de la
Moselle
Le Directeur**

Laurent PONTE

**La Caisse d'Allocations familiales de la
Moselle
Le Président**

Pascal DAHLEM

**L' Eurométropole de Metz
Le Président**

François GROSDIDIER

**La commune d'Amanvillers
Le Maire**

**La commune d'Ars-Laquenexy
Le Maire**

Frédérique LOGIN

Dominique STREBLY

**La commune d'Ars-Sur-Moselle
Le Maire**

**La commune d'Augny
Le Maire**

Bruno VALDEVIT

François HENRION

**La commune du Ban-Saint-Martin
Le Maire**

**La commune de Chatel-Saint-Germain
Le Maire**

Henri HASSER

Claire ANCEL

**La commune de Chesny
Le Maire**

**La commune de Coin-Les-Cuvry
Le Maire**

Pascal HUBER

Anne-Marie LINDEN-GUESDON

**La commune de Cuvry
Le Maire**

**La commune de Laquenexy
Le Maire**

François CARPENTIER

Patrick GRIVEL

**La commune de Lessy
Le Maire**

**La commune de Longeville-Lès-Metz
Le Maire**

Jean-François LOSCH

Manuel BROCARD

**La commune de Lorry-Lès-Metz
Le Maire**

**La commune de Marly
Le Maire**

Philippe GLESER

Thierry HORY

**La commune de Meuleuves
Le Maire**

**La commune de Metz
Le Maire**

Philippe MANZANO

François GROSDIDIER

**La commune de Montigny-Lès-Metz
Le Maire**

**La commune de Moulins-Lès-Metz
Le Maire**

Jean-Luc BOHL

Jean BAUCHEZ

**La commune de Noisseville
Le Maire**

**La commune de Nouilly
Le Maire**

Armelle HUET

Claude VALENTIN

**La commune de Peltre
Le Maire**

**La commune de Plappeville
Le Maire**

Walter KURTZMANN

Daniel DEFAUX

**La commune de Pournoy-La-Chétive
Le Maire**

**La commune de Rozerieulles
Le Maire**

Martine MICHEL

Roger PEULTIER

**La commune de Saint-Julien-Lès-Metz
Le Maire**

**La commune de Saint-Privat-La-Montagne
Le Maire**

Franck OSSWALD

Jean-Claude WALTER

**La commune de Saulny
Le Maire**

**La commune de Scy-Chazelles
Le Maire**

Nathalie SPORMEYEUR

Frédéric NAVROT

**Le SIIS du Plateau Messin
Le Président**

**Le SIVOM des Côtes
Le Président**

Michel TORLOTING

Pierre MUEL

**La commune de Vantoux
Le Maire**

**Le SIS de Failly
Le Président**

Antoine DORR

Jean-Denis MARTIN

**La commune de Vaux
Le Maire**

**La commune de Woippy
Le Maire**

Jean COMBELLES

Cédric GOUTH

PROJET



Convention Territoriale Globale

Diagnostic partagé

Septembre 2021



SOMMAIRE

I/Contexte de la démarche.....	32
1. Présentation de la Convention Territoriale Globale	32
2. Objectifs de la CTG	32
3. Méthodologie	33
II/ Portrait social de territoire	36
1. Portrait de Metz Métropole	36
TERRITOIRE	36
Zoom : Questionnaire social de Metz Métropole	36
POPULATION	41
COMPARAISON A L'ECHELLE DU GRAND-EST.....	45
2. Indices de fragilité des ménages	47
EMPLOI	47
REVENU ET PRECARITE	51
ALLOCATAIRES CAF / PRESTATIONS AUX FAMILLES	52
Zoom : Les Quartiers Politique de la Ville, des territoires défavorisés	54
3. Logement et habitat	56
4. Petite enfance - Jeunesse - Parentalité	63
UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE PREOCCUPANTE	63
LES BESOINS DES PARENTS	65
LES BESOINS DES ENFANTS	71
DES REPONSES AUX BESOINS ET AUX PREFERENCES	72
DES POINTS FORTS A CONFORTER	74
Zoom : Problématiques liées à la parentalité sur la commune de Woippy	74
5. Etat des lieux des services aux familles	75
PETITE ENFANCE	78
PARENTALITE.....	81
ENFANCE-JEUNESSE	84
Zoom : La Prévention Spécialisée à Metz Métropole	89
ANIMATION DE LA VIE LOCALE	91
III/ Orientations et axes de développement prioritaires	93
1. Ressources et besoins identifiés sur le territoire	93
2. Enjeux et orientations stratégiques	94
3. Plan d'actions	95

I/Contexte de la démarche

Présentation de la Convention Territoriale Globale

Au 1^{er} janvier 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) change de type de contractualisation de l'une des politiques publiques les plus cofinancées, l'enfance et la jeunesse. Les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont remplacés par une Convention Territoriale Globale (CTG). La formalisation de cet engagement est d'une durée de 5 ans.

La volonté politique est de réaliser une CTG sur Metz Métropole avec l'ensemble des communes. La signature d'une CTG par la Métropole ne génère aucun transfert de compétence.

La volonté de la CAF est d'afficher l'ensemble de ses actions sur le territoire en matière de :

- petite enfance et jeunesse
- soutien à la parentalité
- logement et cadre de vie
- soutien à l'accès aux droits
- animation de la vie locale

Ces thématiques sont en lien avec certaines compétences de la Métropole :

- la politique de l'Habitat à travers le Fonds de Solidarité Logement (FSL) dont la CAF est le principal financeur,
- la Politique de la ville à travers le Contrat de Ville et son large tissu associatif œuvrant dans le domaine familial et social

La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de la Métropole et de ses communes membres.

L'échelon intercommunal est privilégié pour la pertinence de l'analyse des besoins et la construction de réponses efficaces, évitant toute concurrence involontaire entre communes et favorisant la complémentarité et la cohérence des réponses aux besoins de la population.

Objectifs de la CTG

L'objectif premier de la CTG est de maintenir et de développer des services aux familles sur le territoire.

Au travers de la CTG, la CAF cherche à améliorer :

- la visibilité des fonds engagés sur le territoire
- la clarté des interventions des co-signataires (faculté d'associer le département et les CCAS)
- la coordination des politiques publiques visant à offrir des services à la population, et donc
- la concertation entre les acteurs qui les co-financent

Cette démarche politique est porteuse de sens pour le projet social de territoire.

Par ailleurs, la CTG pérennise et simplifie le soutien financier de la CAF, cette convention est incontournable pour percevoir les cofinancements CAF par les communes (sans transiter par la Métropole).

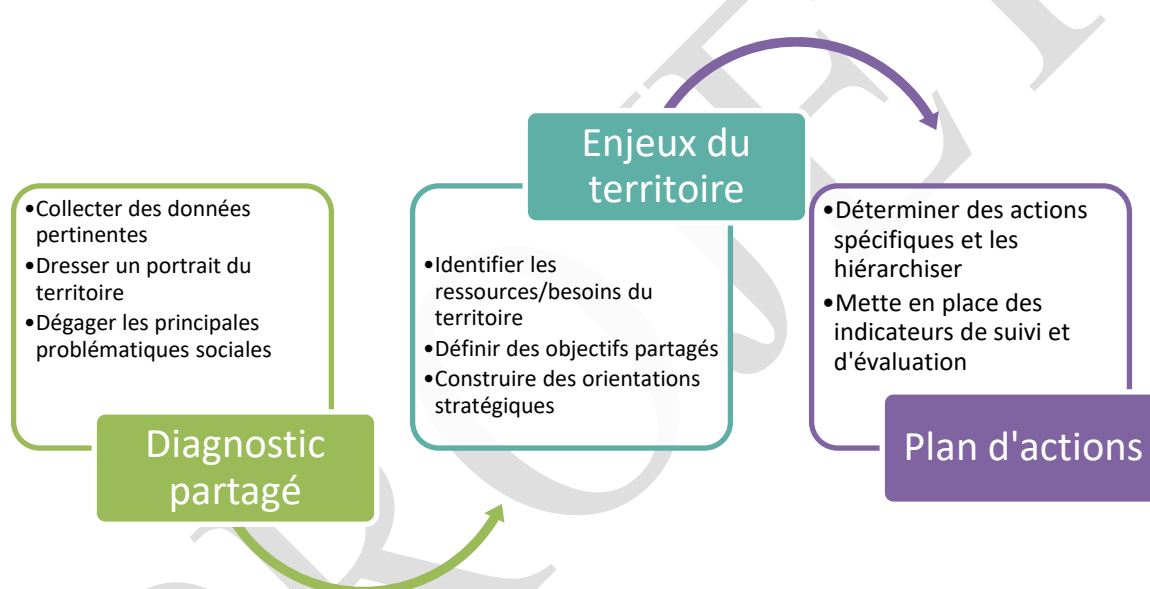
La CTG assure un maintien global des financements versés précédemment dans le cadre des CEJ. Elle vise leur harmonisation et leur simplification par l'intermédiaire des « Bonus territoire » :

- versement aux gestionnaires
- allégement des charges de gestions des partenaires
- revalorisation de certains barèmes

Ainsi, la CTG permettra de mobiliser les ressources du territoire, de renforcer les coopérations et de contribuer à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions.

Méthodologie

L'élaboration de la CTG se construit en 3 étapes :



❖ L'élaboration du diagnostic partagé

Il est le fruit d'un travail collectif, il a été réalisé grâce à la mobilisation d'un groupe de travail composé de la Caf, Metz Métropole, la Ville de Metz et de Woippy. Une phase de recueil et de croisement des données existantes (statistiques, cartographies, études, rapports...) a permis de dresser un portrait du territoire métropolitain. Aussi, l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) a participé à travers l'actualisation de certaines données.

Une partie des éléments du diagnostic ont été présentés lors du Comité de lancement de la CTG copiloté par la CAF et Metz Métropole, réunissant élus, techniciens et divers partenaires.

❖ La définition des enjeux du territoire

Des ateliers ont été proposés aux élus ainsi qu'aux partenaires (Communes, CCAS, AGURAM, Département, acteurs associatifs). Ces temps multi-acteurs se sont déroulés sous forme de 3 réunions thématiques animés par la Ville de Metz, la CAF et Metz Métropole :

- Petite Enfance - Parentalité, le 8 juillet 2021
- Habitat – Logement, le 8 juillet 2021
- Jeunesse – Animation de la vie sociale, le 13 juillet 2021

D'abord, ces temps d'échanges ont permis de confronter les données chiffrées à la vision des acteurs et élus. Ensuite, les atouts et les freins du territoire ont été repérés ainsi que les besoins qui en découlent. Ces réflexions ont abouti à la formalisation d'enjeux partagés.

❖ La détermination d'un plan d'actions

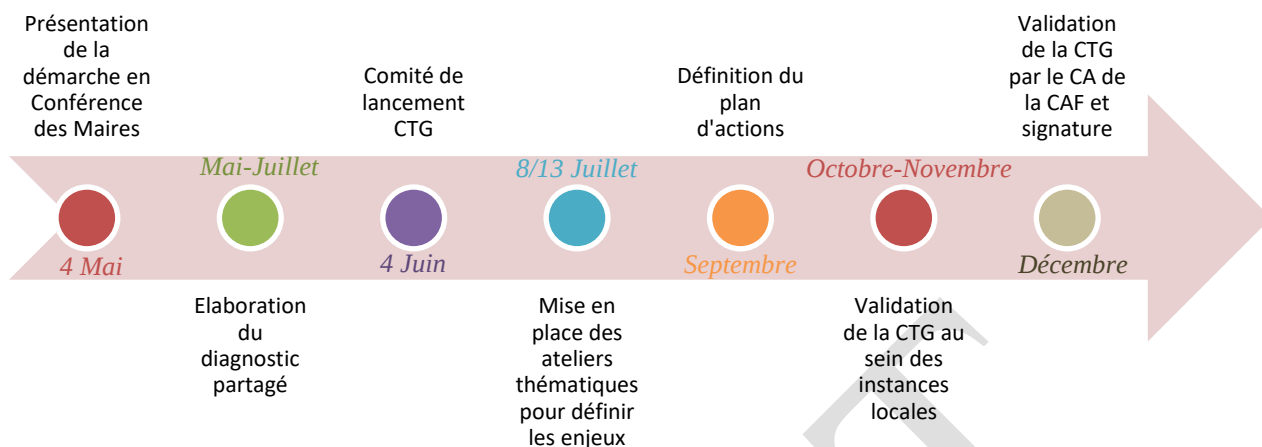
Sur la base des 4 enjeux partagés qui ont été définis et des objectifs stratégiques qui en découlent, un temps d'échanges a été organisé à l'attention de l'ensemble des partenaires le mercredi 13 octobre 2021.

Des sous-groupes de travail ont été formés sur les thématiques suivantes :

- Petite Enfance - Parentalité
- Habitat - Logement - Accès aux droits et inclusion numérique
- Jeunesse - Parentalité - Animation de la vie sociale

Les participants se sont exprimés quant aux perspectives d'amélioration et actions prioritaires à mettre en œuvre durant la CTG. De plus, les ressources à mobiliser et les résultats attendus ont été appréhendés. Ainsi, un plan d'actions a été esquissé grâce aux contributions de chacun.

Concrètement, la démarche d'élaboration de la CTG se traduit par le calendrier suivant :



II/ Portrait social de territoire

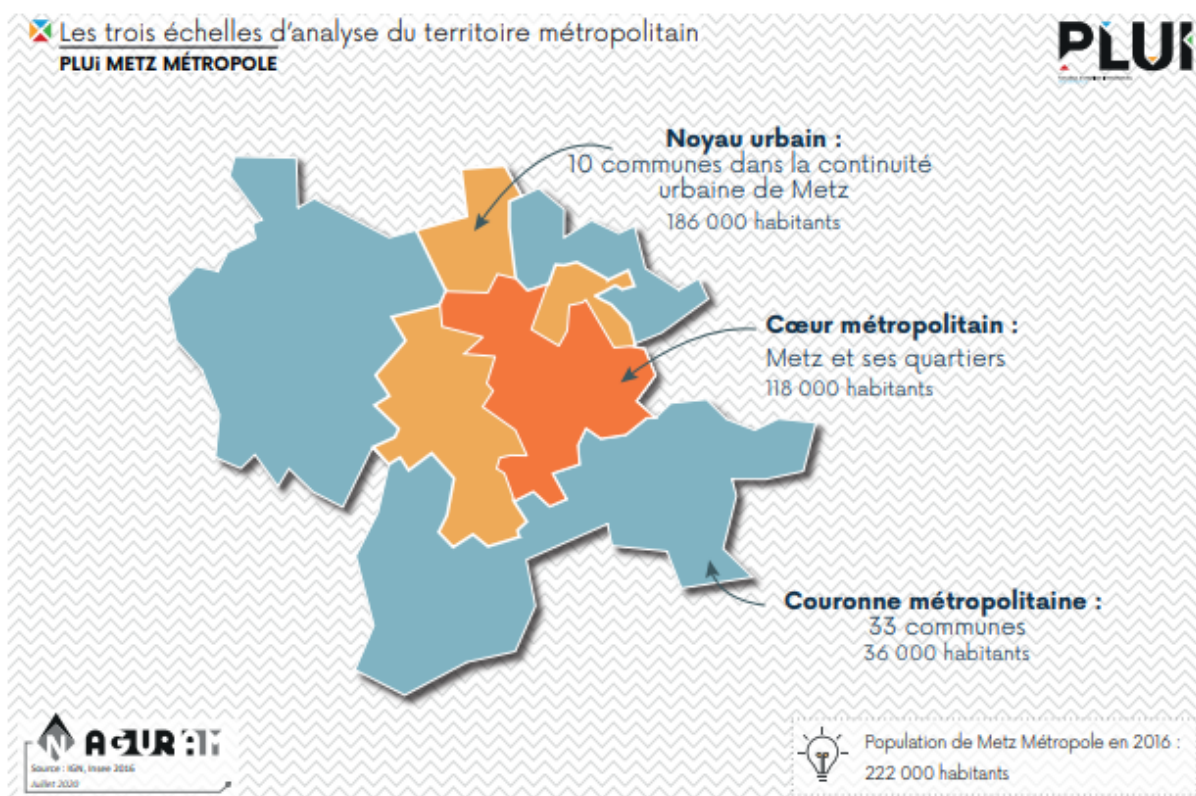
1. Portrait de Metz Métropole

TERRITOIRE

226 300 habitants vivent, en 2019, dans les 44 communes de Metz Métropole qui s'étendent sur 306 kilomètres carrés.

Ces 44 communes ont des profils très différents :

- 4 communes ont plus de 10 000 habitants : Metz, Montigny-lès-Metz, Woippy et Marly,
- 8 communes comptent entre 2 000 et 10 000 habitants : Moulin-lès-Metz, Ars-sur-Moselle, Le Ban-Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Saint-Julien-lès-Metz, Scy-Chazelles, Amanvillers et Plappeville,
- les 32 autres communes ont moins de 2 000 habitants.



3

Le noyau urbain concentre à lui seul, 85 % de la population de Metz Métropole soit 186 000 habitants. Alors que les 33 communes de la couronne métropolitaine comprennent seulement 36 000 habitants.

Zoom : Questionnaire social de Metz Métropole

En fin d'année 2020, Metz Métropole en lien avec CCAS de la Ville de Metz, a mené une enquête auprès de ses 44 Communes membres au sujet de l'action sociale. On constate dans ce domaine un niveau

³ Cahier Habitat et démographie du PLUI de Metz Métropole, AGURAM, janvier 2020

d'intervention très variable d'une commune à une autre. Ce constat est le même au niveau des compétences sociales exercées par les intercommunalités.

Metz Métropole exerce à ce jour plusieurs compétences dites "sociales" qui couvrent différents champs d'intervention (politique de l'habitat et du logement, Politique de la Ville, renouvellement urbain, insertion sociale et professionnelles, accueil des gens du voyages, FSL, FAJ, Prévention Spécialisée...). Toutefois, le champ d'action potentiel des EPCI est très large et pourrait également intervenir dans d'autres compétences, facultatives cette fois (santé, jeunesse, accessibilité et le handicap, inclusion, etc).

Ce questionnaire avait donc 2 objectifs principaux :

- dresser un état des lieux de l'ensemble des actions de chacune des 44 communes de la Métropole en matière d'action sociale (compétences obligatoires et facultatives et moyens mis en œuvre),
- proposer une prospective visant à créer des coopérations entre les communes sur un ou plusieurs aspects mais également avec la Métropole.

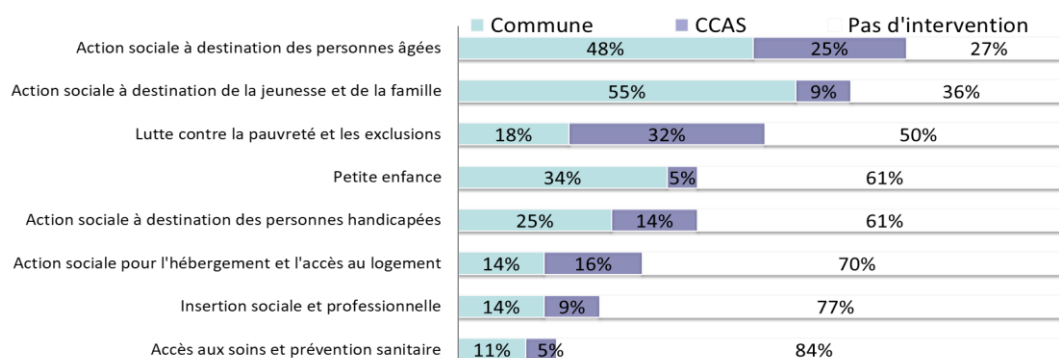
Plusieurs éléments sont à souligner, tout d'abord concernant **l'intervention des Communes en matière d'action sociale**.

39% des Communes de la Métropole disposent d'un CCAS, dont presque toutes les Communes de plus de 1 500 habitants (hormis 2), comme l'impose l'article L123-4 du CASF.

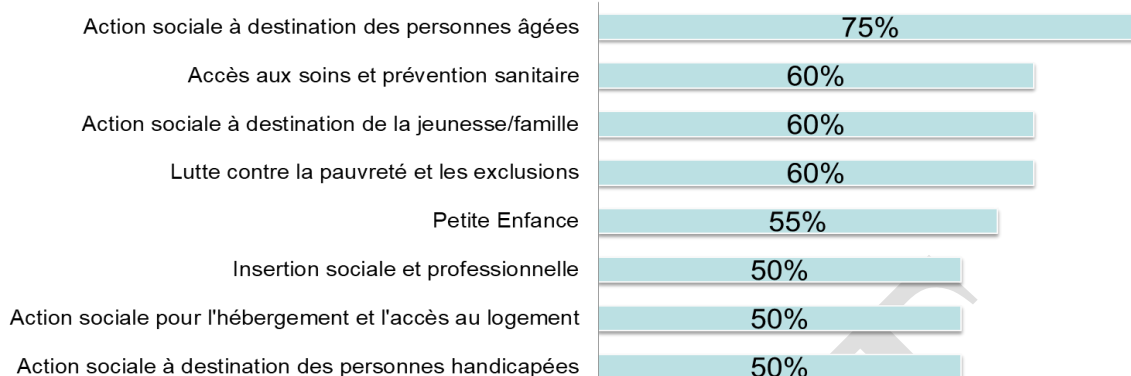
Strates de communes	Communes disposant d'un CCAS
Communes + 3500 hab	Ars-sur-Moselle, Le-Ban-St-Martin, Longeville-lès-Metz, Marly, Metz, Montigny-lès-Metz, Moulins-Lès-Metz, Woippy
Communes 1500 à 3 500 hab	Amanvillers, Augny, Châtel-St-Germain, Lorry-Lès-Metz, Plappeville, Scy-Chazelles, Saint-Julien-Lès-Metz
Communes – 1500 hab	Rozérieulles, Saulny

Parmi les 44 communes de la Métropole, seulement 16% ont réalisé récemment une analyse des besoins sociaux, ce sont notamment les Communes de taille importante (Woippy, Montigny, Marly, Moulins-lès-Metz, Augny et aussi Saulny).

Les Communes et leurs CCAS interviennent principalement dans les champs de l'aide aux personnes âgées, de l'action sociale à destination de la jeunesse et de la famille et dans les politiques de lutte contre la pauvreté et les exclusions.

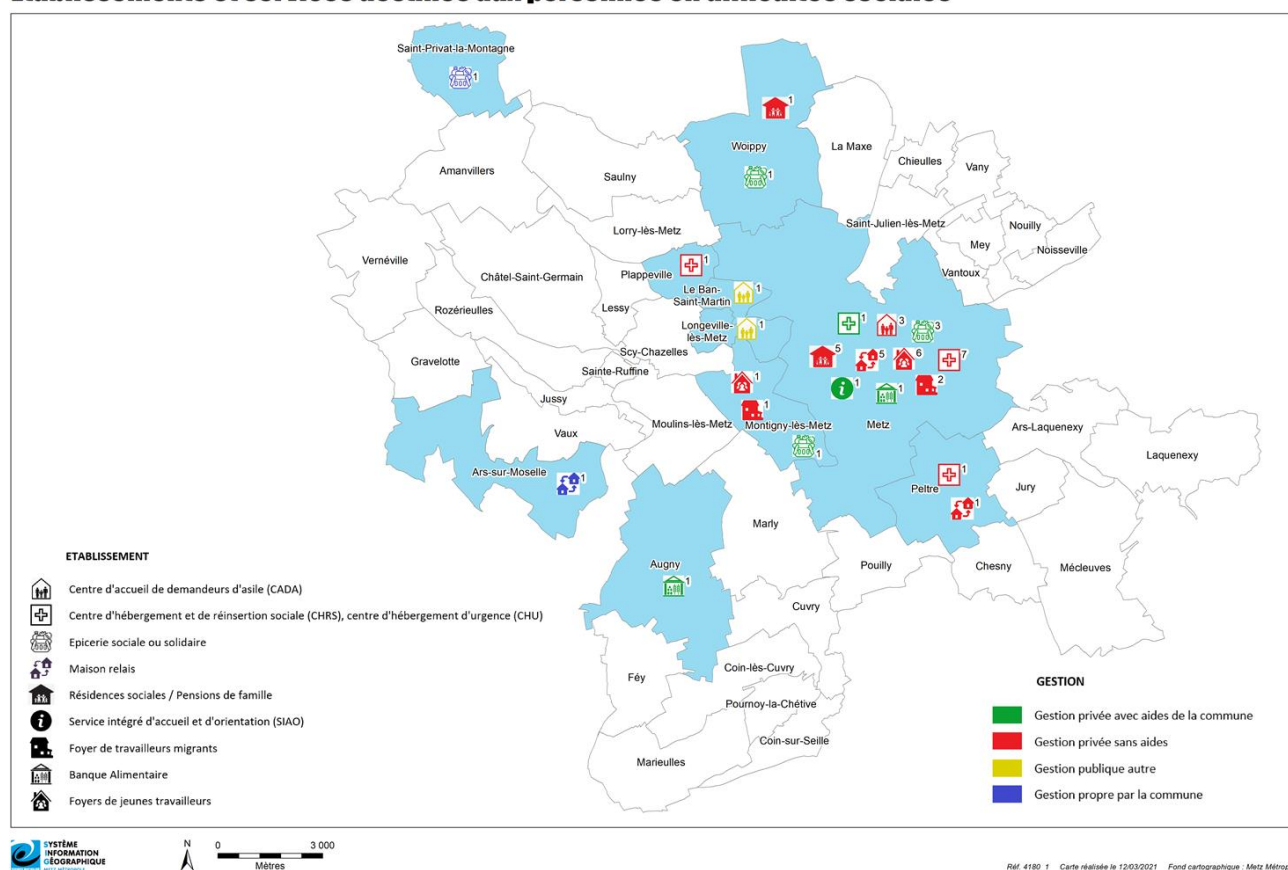


En matière de coopération, seulement 4 Communes coopèrent déjà avec une autre commune ou un CCAS. Toutefois, la moitié des Communes sont intéressées pour coopérer principalement dans les domaines suivants :



Dans un second temps, **les structures et dispositifs présents sur les communes** ont fait l'objet d'une analyse. Les cartes les plus pertinentes pour l'élaboration de la CTG sont présentées ci-dessous :

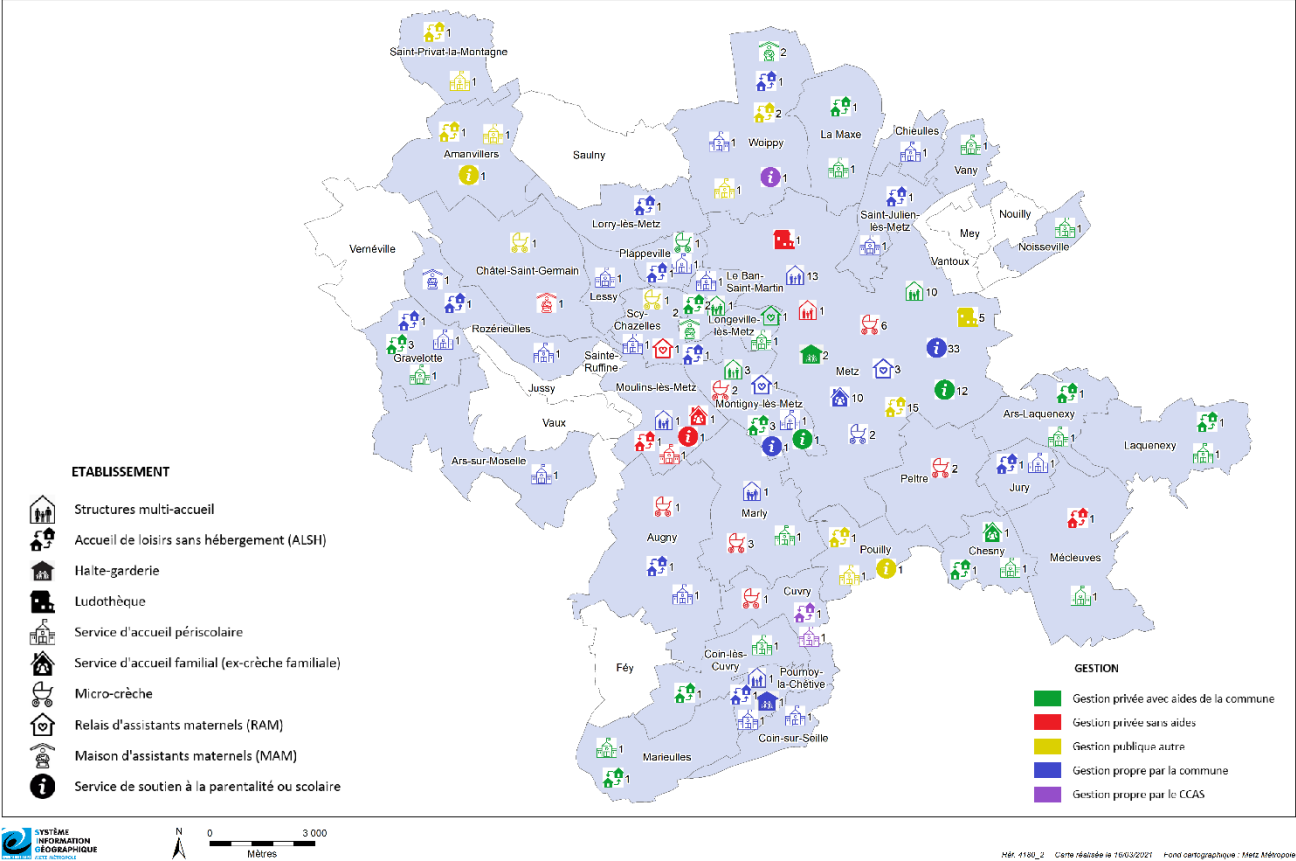
Etablissements et services destinés aux personnes en difficultés sociales



Les établissements et services destinés aux personnes en difficultés sociales sont principalement implantés dans le cœur métropolitain.

Concernant les établissements et services destinés à la petite enfance, on constate un maillage sur l’ensemble des communes de la Métropole avec une part importante d’établissements gérés par la Commune ou le CCAS.

Etablissements et services destinés à la petite enfance et à la jeunesse

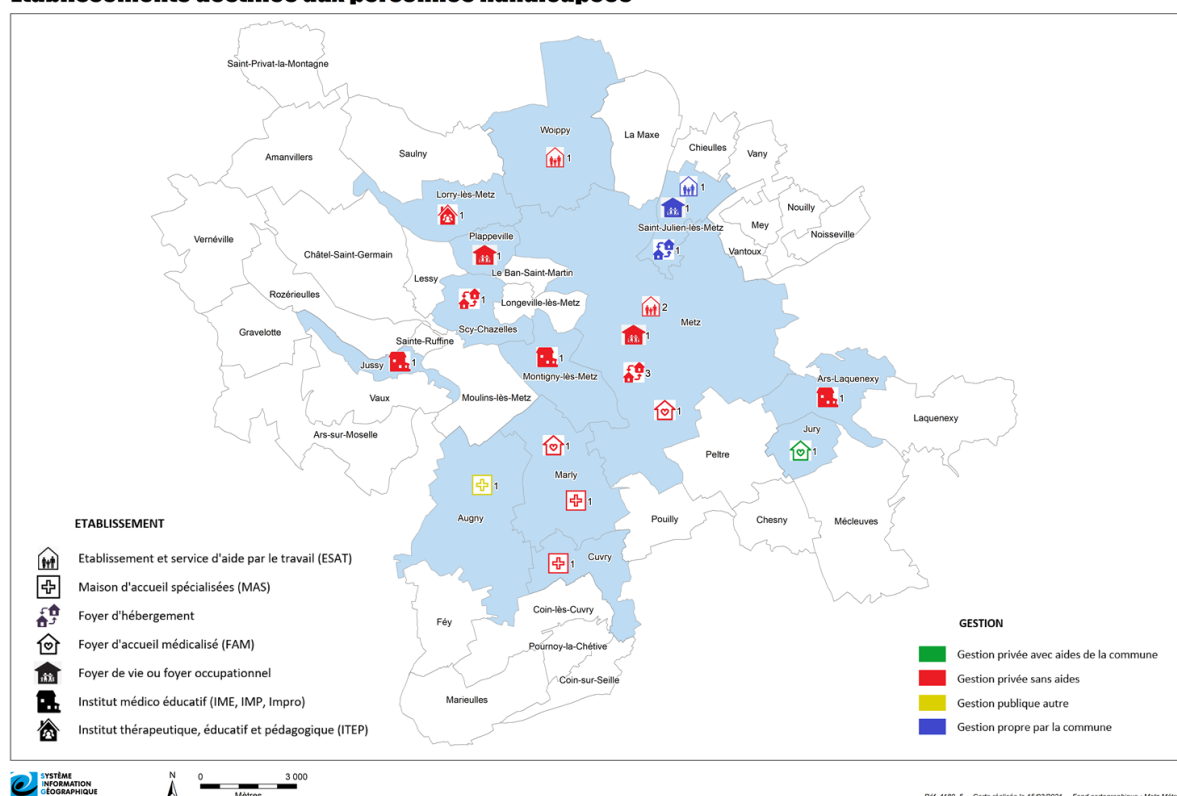


En matière de santé, sur le territoire Métropolitain, seule la Ville de Metz compte un Contrat Local de Santé. Cependant, 11 communes sont intéressées pour que le CLS soit porté au niveau métropolitain (Chesny, Fey, Gravelotte, Lessy, Longeville, Metz, Montigny, Moulins, Noisseville, Saulny, Woippy). Par ailleurs, 28 communes déclarent ne pas connaître ce dispositif.

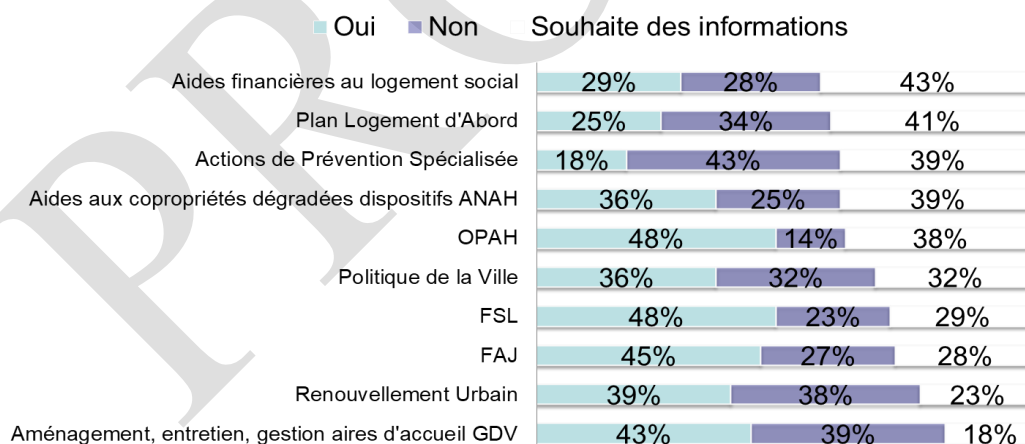
Les politiques développées à l’attention des personnes handicapées sont différenciées, seuls 9 communes disposent d’une Commission pour l’accessibilité aux personnes handicapées :

Strates de communes	Communes disposant d’une commission pour l’accessibilité
Communes + 5 000 hab	Metz, Marly, Montigny-lès-Metz, Moulins-Lès-Metz, Woippy
Communes – 5 000 hab	Cuvry, Laquenexy, Noisseville, Pournoy-la-Chétive

Etablissements destinés aux personnes handicapées



Enfin, le questionnaire aborde **les compétences exercées par la Métropole et le types de coopération possibles**. Les communes ont été questionnées afin de savoir si elles avaient connaissance des compétences sociales exercées par la Métropole à ce jour :



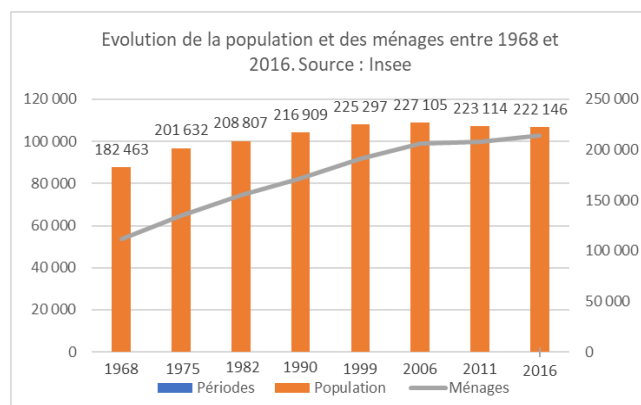
72% des communes estiment qu'elles ne sont pas suffisamment informées de l'ensemble des dispositifs portés par la Métropole.

Ainsi, le constat principal tiré de ce questionnaire est que **61% des Communes de la Métropole souhaitent coopérer en matière de politiques sociales**.

❖ Une baisse démographique en voie de stabilisation

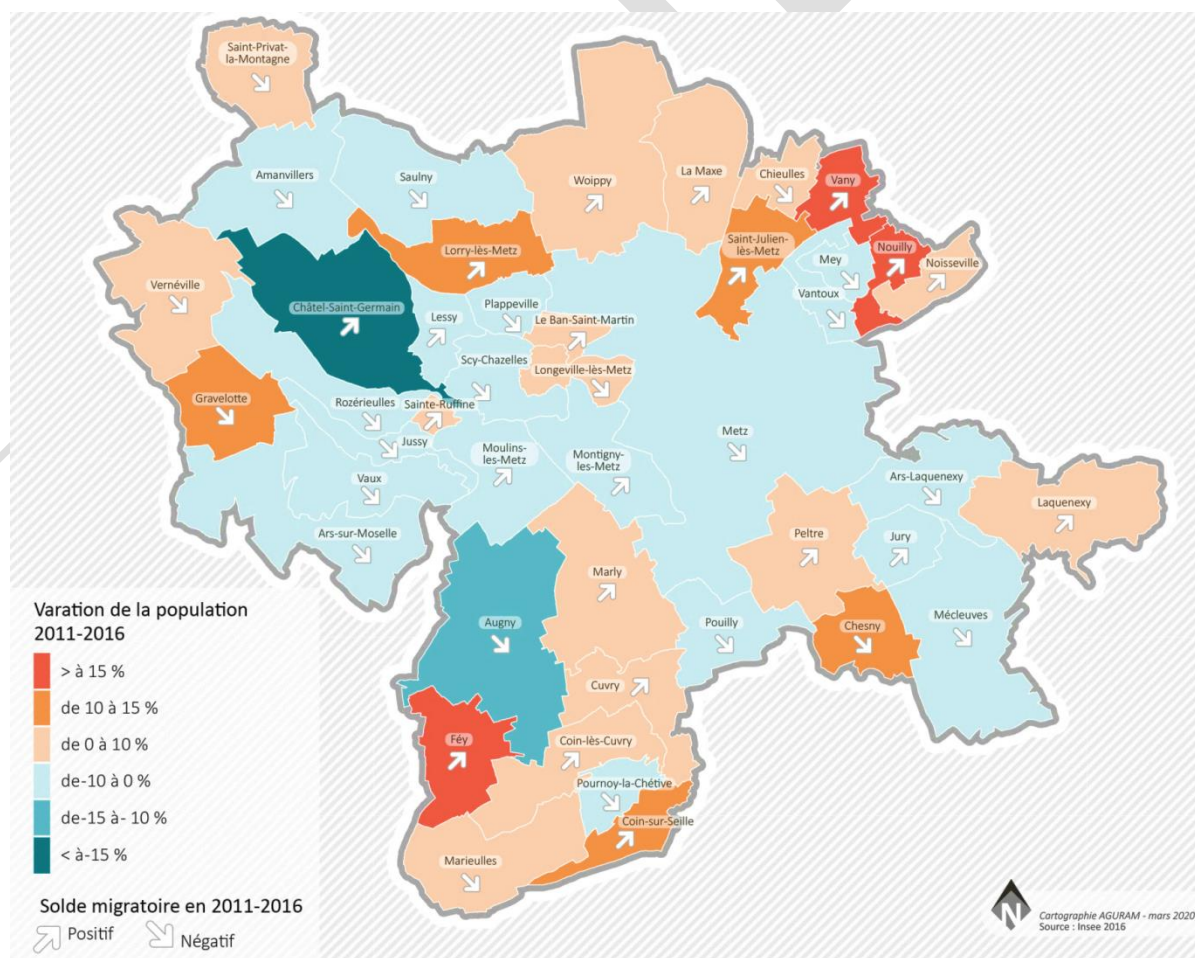
Metz Métropole connaît une croissance démographique en baisse depuis 2006 (-2,2 %).

Cette baisse de la population est due à un important déficit migratoire (négatif depuis 1975) et à un solde naturel qui enregistre une diminution régulière (-160 % entre 1968 et 2016).



L'évolution démographique est toutefois différente d'une commune à l'autre, donnant le sentiment d'un territoire à deux vitesses :

- 22 communes ont gagné des habitants ;
- 21 communes en ont perdu.



⁴ Tableau de bord Habitat de Metz Métropole, AGURAM, Septembre 2020
Cahier Habitat et démographie du PLUI de Metz Métropole, AGURAM, janvier 2020

Si la ville-centre a connu une baisse de sa population, c'est moins le cas pour ses voisines périurbaines ; Woippy (+ 8%), Longeville-lès-Metz (+ 7%) et Marly (+ 3%). Les plus fortes variations de population émanent des communes périphériques au noyau urbain. Comme par exemple Châtel-Saint-Germain (-18,94 %) et Augny (-14,93 %) affectées par l'impact local du Plan de modernisation de la défense (restructurations militaires de 2008).

Globalement, la ville centre connaît un fort déclin démographique tandis que la population des 10 autres communes du noyau urbain est globalement stable et la couronne métropolitaine et ses 33 communes connaît une légère hausse de 2006 à 2016.

L'Insee a mis en exergue l'éloignement croissant des jeunes familles avec enfants, au terme de vagues successives de périurbanisation. Après s'être effectuée dans un premier temps aux abords directs des cœurs d'agglomération et des villes centres, créant une « première couronne », la périurbanisation s'effectue maintenant en « deuxième couronne », là où les prix sont davantage abordables.

Parmi les agglomérations françaises de taille similaires, Metz Métropole est la seule agglomération du Grand Est ayant perdu des habitants entre 2011 et 2016 (-0,09%/an). Par ailleurs, les intercommunalités limitrophes gagnent de la population. Les logiques résidentielles liées à l'emploi influent sur la démographie dont le solde migratoire reste très fortement négatif. Ainsi, le Luxembourg attire, mais à tendance à orienter les nouveaux arrivants vers le Nord du Sillon Lorrain. Ceux qui trouvent un emploi sur la Métropole profite d'une offre résidentiel riche et diversifiée aux portes du territoire métropolitain à des tarifs généralement moins élevés.

❖ Un phénomène de desserrement des ménages

La progression du nombre de ménages (+48%) est plus importante que celle de la population (+18%) entre 1968 et 2016. Cette évolution se traduit par une baisse continue de la taille des ménages qui s'élève en moyenne à **2,07 personnes/ménage** en 2016 sur Metz Métropole.

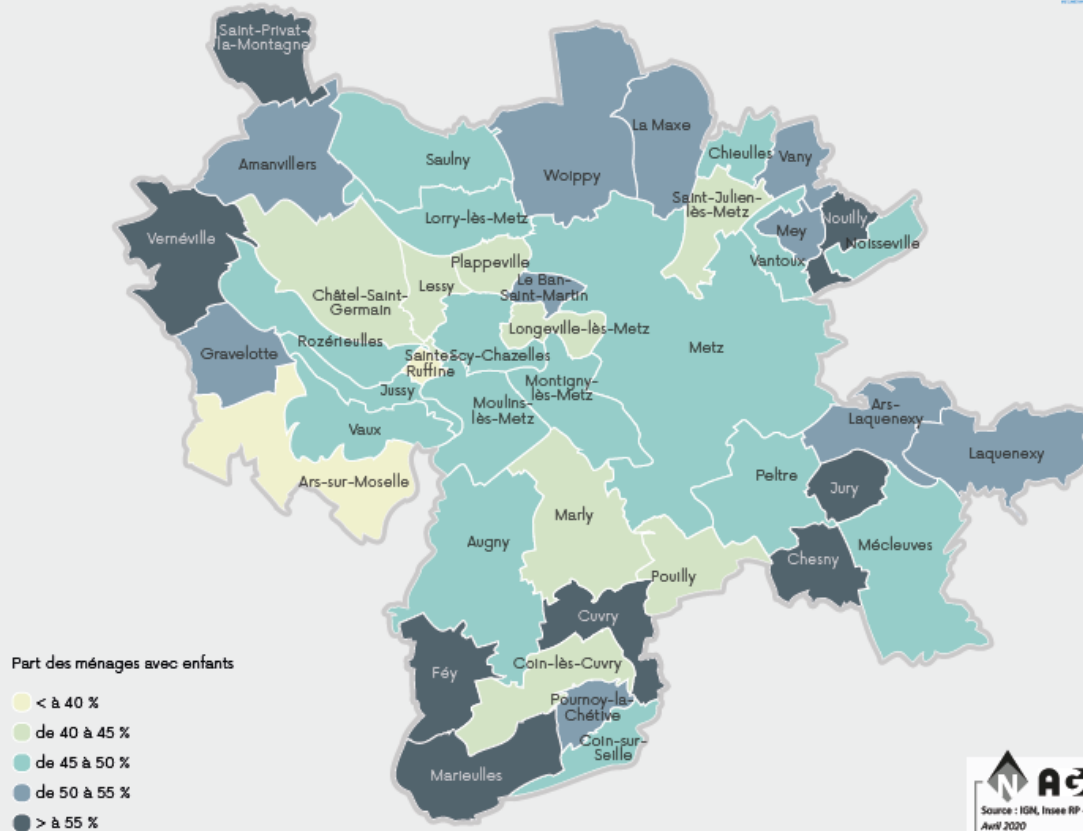
Ce phénomène résulte d'évolutions sociologiques (monoparentalité, célibat plus tardif, etc.) et démographiques (vieillesse de la population entraînant un nombre élevé de petits ménages).

70 % des ménages sont constitués de 1 ou 2 personne(s). La taille des ménages de la métropole est plus faible que celle du SCoTAM et de la France Métropolitaine.

En 2017, sur Metz Métropole 18% des familles sont monoparentales dont 15% se compose de femme seule avec enfant(s) contre 3 % d'hommes seuls avec enfant(s)⁵.

⁵ Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020

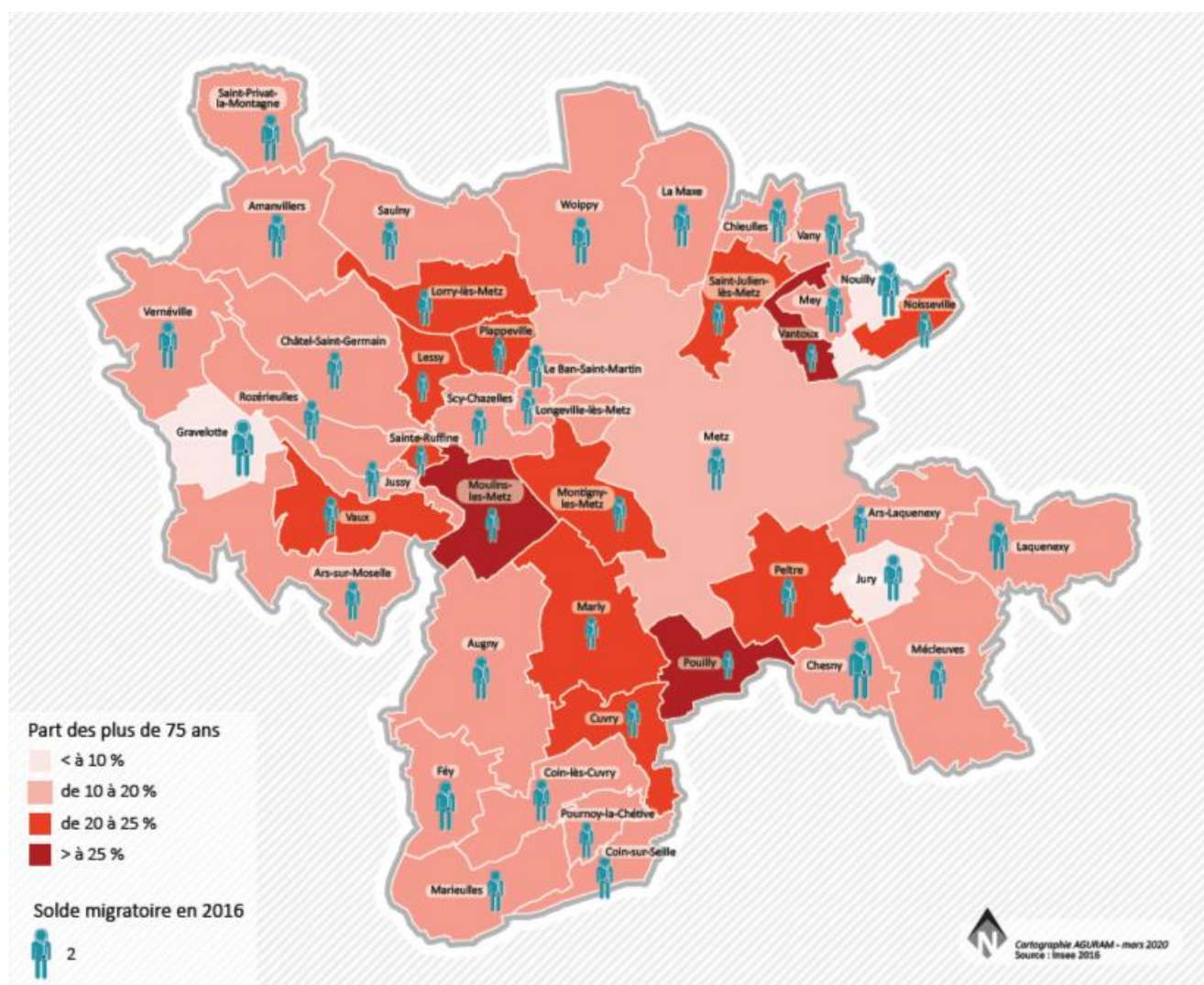
Part des ménages avec enfants
PLUi METZ MÉTROPOLE



Par ailleurs, on observe une baisse du nombre familles avec enfants, entre 1999 et 2016, la part des ménages avec enfants (couples avec enfants et familles monoparentales) est passée de 41 % à 32 %. En 2017, 43% des familles sont des couples sans enfant.

Les familles sont plus présentes dans certaines communes, notamment dans la couronne métropolitaine où les prix de l'immobilier en accession restent modérés.

❖ Une métropole vieillissante



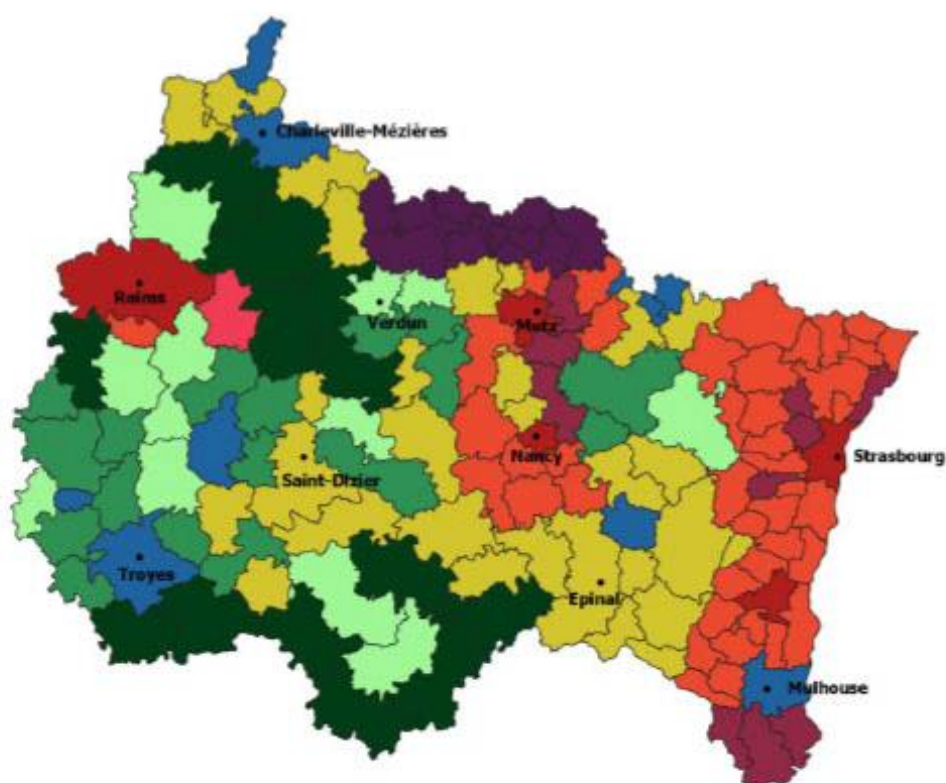
Sur Metz Métropole, la part des personnes de 75 ans et plus représente 8,4% de la population en 2016. Par commune, les 75 ans et plus représentent entre 5% (Nouilly) et 30% de la population communale (Pouilly). Ce phénomène de vieillissement constaté s'inscrit dans une tendance observée au niveau national où cette proportion est de 8,3% et 9,1% à l'échelle de la Moselle.

L'indice de jeunesse (rapport des moins de 20 ans sur les plus de 60 ans) de Metz Métropole diminue progressivement ces dernières années jusqu'à atteindre 1,32 en 2016 contre 1,29 pour la France. 9 communes de la métropole présentent un indice inférieur à 1 cela signifie que les plus de 60 ans y sont plus nombreux que les moins de 20 ans.

COMPARAISON A L'ECHELLE DU GRAND-EST

Afin d'avoir une connaissance de la pauvreté sur le territoire du Grand Est à l'échelle des EPCI, l'INSEE⁶ a réalisé une étude sur la base d'indicateurs socio-économiques et a mis en place une typologie de ces territoires en créant 10 groupes qui reflètent les différents niveaux de pauvreté et les trajectoires sociales des EPCI.

Typologie des EPCI du Grand Est en 10 groupes présentant les niveaux de pauvreté et trajectoires sociales.



Typologie des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

- 1 - Métropoles socialement fragiles
- 2 - Frontalier inégalitaire
- 3 - Riche par redistribution frontalière
- 4 - Périurbain dense et riche
- 5 - Villes champenoises modestes
- 6 - En stagnation et pauvre
- 7 - Cadre de vie rural favorable
- 8 - Revenus agricoles en déclin
- 9 - Pauvreté du déclin industriel
- 10 - Supplées - armée

Source :

Gass Clément, Vuillier-Devillers Flora, "Les inégalités territoriales s'accroissent", Insee Flash Grand Est n°25, décembre 2019.

Pour en savoir plus sur la typologie des EPCI réalisée par l'Insee :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4268096>

Afin de compléter ce travail, des profils individuels de la pauvreté ont été élaborés par l'ORS Grand Est⁷ pour les 149 EPCI recensant 67 indicateurs différents et permettant de comparer les données à l'échelle régionale. Au titre de cette classification, Metz Métropole est identifiée comme « **Métropole socialement fragile** » au même titre que Nancy, Reims ou Strasbourg.

⁶ Source : INSEE, données issues du recensement 2016

⁷ Métropoles socialement fragiles, Observatoire Régional de la Santé Grand Est, Juillet 2020

Quelques indicateurs de vulnérabilité sont à retenir pour Metz Métropole :

- **La part des familles monoparentales** (pour 100 familles) s'élève à 17,5% sur Metz Métropole, ce qui classe le territoire en 6^{ème} position parmi les EPCI du Grand Est les plus touchés par ce phénomène.
- Concernant **le taux de pauvreté** ; 17,1 % des individus sur Metz Métropole ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté correspondant à 60 % du niveau de vie médian en France. Cela place la Métropole au 26^{ème} rang dans le classement régional dont le taux de pauvreté médian est de 13%.
- La Métropole se situe aussi à la 26^{ème} place des EPCI dont **la proportion de chômeurs** (pour 100 actifs âgés de 15 à 64 ans) est la plus élevée (15,9% contre 12,3% pour le Grand Est).
- **La part des prestations sociales** représente 6 % du revenu disponible dans la population générale pour Metz Métropole. Chez les 10 % les moins riches (décile 1), cette part est de 51,1 % contre seulement 38,8 % pour la médiane régionale.
- **La part des logements avec plus d'occupants que de pièces** (pour 100 résidences principales) en 2016 est de 4 contre une valeur médiane dans le Grand Est de 2.
- Enfin, **la proportion de personnes âgées vivant seules** (pour 100 personnes de 65 ans et plus) est relativement élevée ; 33,3% pour seulement 29,8% de médiane régionale (soit 23^{ème} EPCI/149).

Indices de fragilité des ménages

EMPLOI⁸

❖ Emploi en baisse mais pôle économique important

Parallèlement à la baisse démographique, on constate une baisse de l'emploi depuis la fin des années 2000, et une hausse du chômage couplée à une baisse des actifs et actifs occupés. La moitié des actifs sont des employés ou des ouvriers.

Après une forte progression au cours de la décennie 2000, où le nombre d'emplois a dépassé les 120 000, son volume a fortement baissé sous l'effet conjugué de la crise économique, et des effets du Plan National de Défense de 2008. L'évolution de l'emploi sur Metz Métropole de 2006 à 2016 est de – 7%.

Malgré ces évolutions récentes, Metz Métropole constitue toujours un pôle économique majeur à l'échelle régionale, avec près de 112 922 emplois en 2018⁹. A l'échelle de l'agglomération, il apparaît que les pôles d'emplois sont Metz, Woippy, Montigny-lès-Metz, Marly et Moulins-lès-Metz (actisud).

Par ailleurs, la métropole regroupe plus d'emplois (112 000) que d'actifs occupés (87 000). Son indicateur de concentration d'emplois est supérieur à la moyenne des métropoles françaises (128 contre 123), la classant en 8^{ème} position au niveau national.



Metz Métropole concentre 27 zones d'activités économiques (ZAE) pour lesquels elle a élaboré un Schéma de l'offre économique qui correspond à sa stratégie avec une feuille de route pour 2019-2021. Ces zones sont implantées dans 16 communes et accueillent 30% des emplois (37 000) et 10 % des établissements (2 200).

⁸ Diagnostic du PLH de Metz Métropole, AGURAM, juillet 2018

Cahier Economie et commerces du PLUI de Metz Métropole, AGURAM, janvier 2020

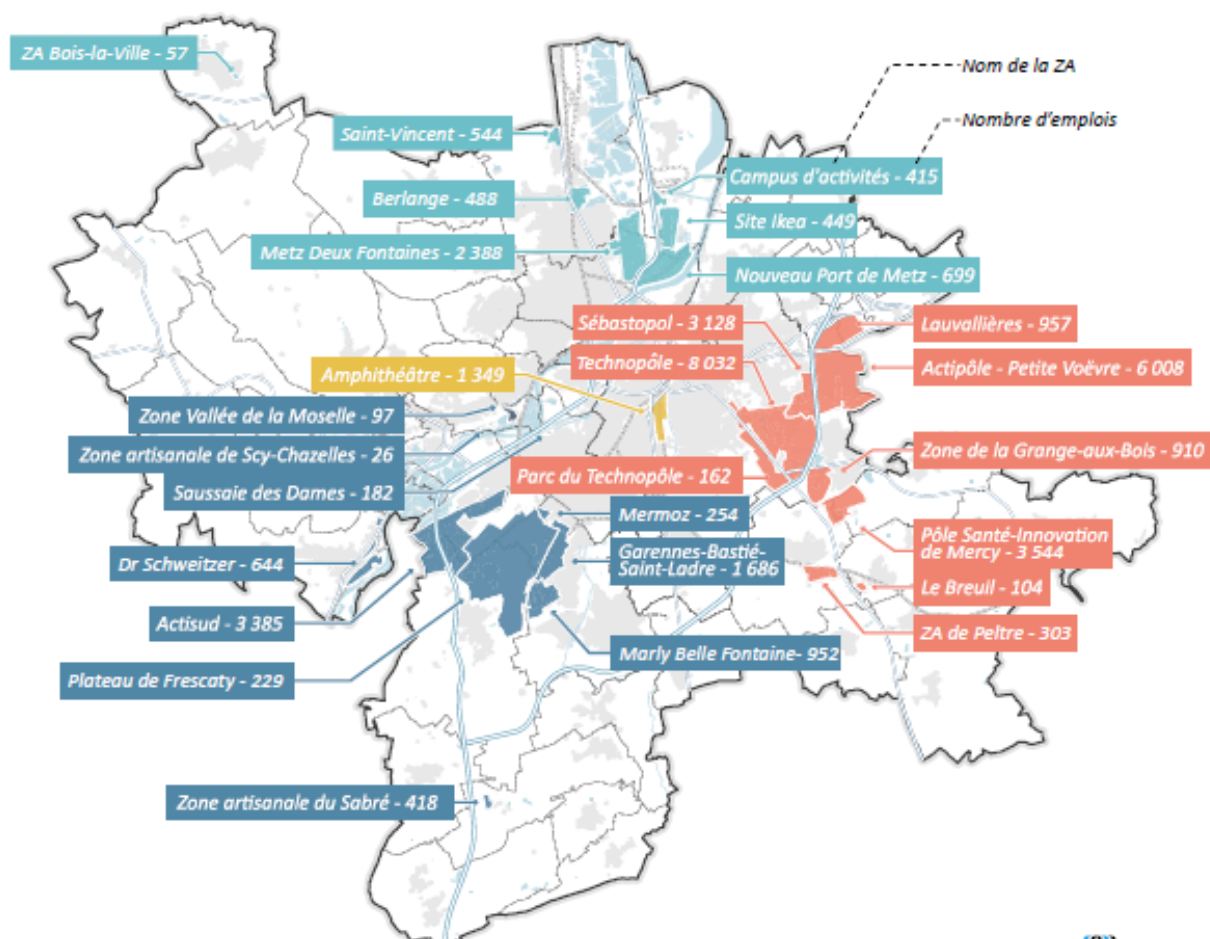
⁹ Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2021.

Les 27 sites économiques de Metz Métropole

3 900 ÉTABLISSEMENTS
dont 2 200
avec au moins 1 emploi

37 000 EMPLOIS
soit 30 % des
emplois du territoire

1 700 HECTARES
de zones existantes
et en cours d'aménagement,
soit 22 % de la surface urbanisée



Secteur nord	7 ZAE 277 établissements 5 042 emplois 4 % des emplois de la métropole
Secteur centre	1 ZAE 1 349 établissements 144 emplois 1 % des emplois de la métropole
Secteur est	9 ZAE 1 248 établissements 23 149 emplois 18 % des emplois de la métropole
Secteur sud	10 ZAE 595 établissements 7 874 emplois 6 % des emplois de la métropole



La Métropole compte 34 000 établissements dont plus de la moitié à Metz. En effet, les zones d'activités sont loin de constituer les seuls espaces de développement économique du territoire, le **centre-ville de Metz avec environ 30 000 emplois, reste le plus grand pôle d'emploi de la Métropole**. Cependant, le poids de Metz dans l'emploi a tendance à diminuer au profit de la couronne métropolitaine notamment Ars-Laquenexy, Jury et Peltre grâce au développement du pôle santé-innovation de Mercy. La Maxe avec Ikea et Augny avec Actisud et prochainement l'ouverture d'Amazon.

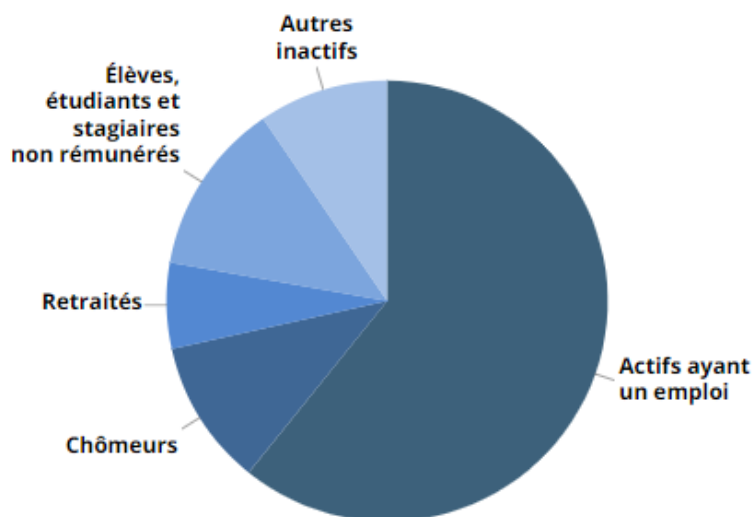
Aujourd'hui, près de la moitié des emplois relève des commerces et services, et près de 40 % de l'administration, soit 85 % au total pour ces deux branches économiques. Ces proportions sont similaires dans les autres métropoles du Grand Est (et dans les métropoles en général).

Enfin, le taux de création d'établissements, indicateur du dynamisme économique de la Métropole, s'établit à 13,8% dans l'intercommunalité sur la période 2007-2017. Il est proche de celui de la Moselle (13,6%) ainsi que celui de la France (14%). Ainsi, sur 10 ans, l'intercommunalité compte en moyenne 1900 créations d'établissements par an.

❖ Structuration et caractéristique de l'emploi

La population des 15-64 ans, « gisement » de la population active, a beaucoup diminué entre 2009 et 2014, sous le double effet de la baisse globale de population et de son vieillissement. Mécaniquement, le nombre d'actifs a diminué aussi.

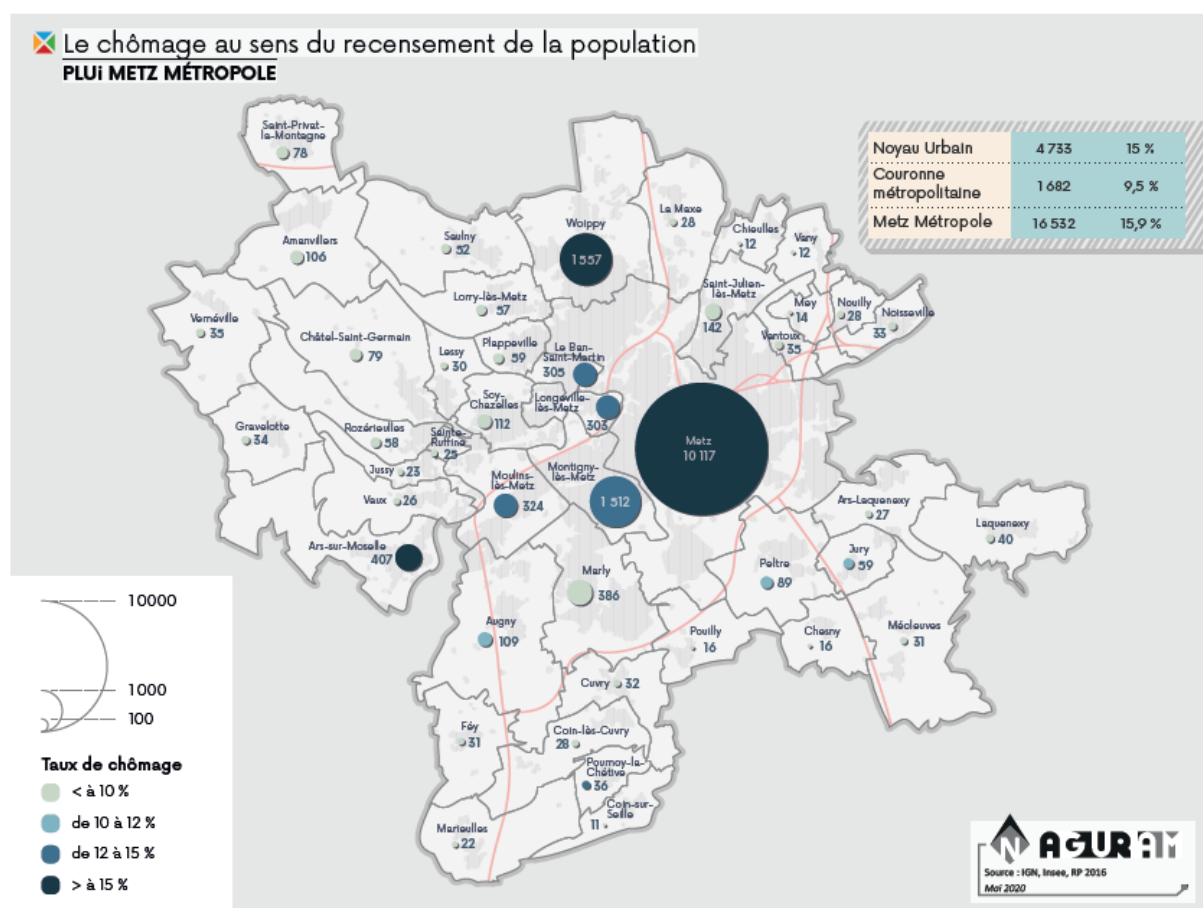
EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2018



La population active s'élève à environ 103 865 personnes en 2018, dont 60,8% en emploi et 10,7% au chômage¹⁰.

¹⁰ Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

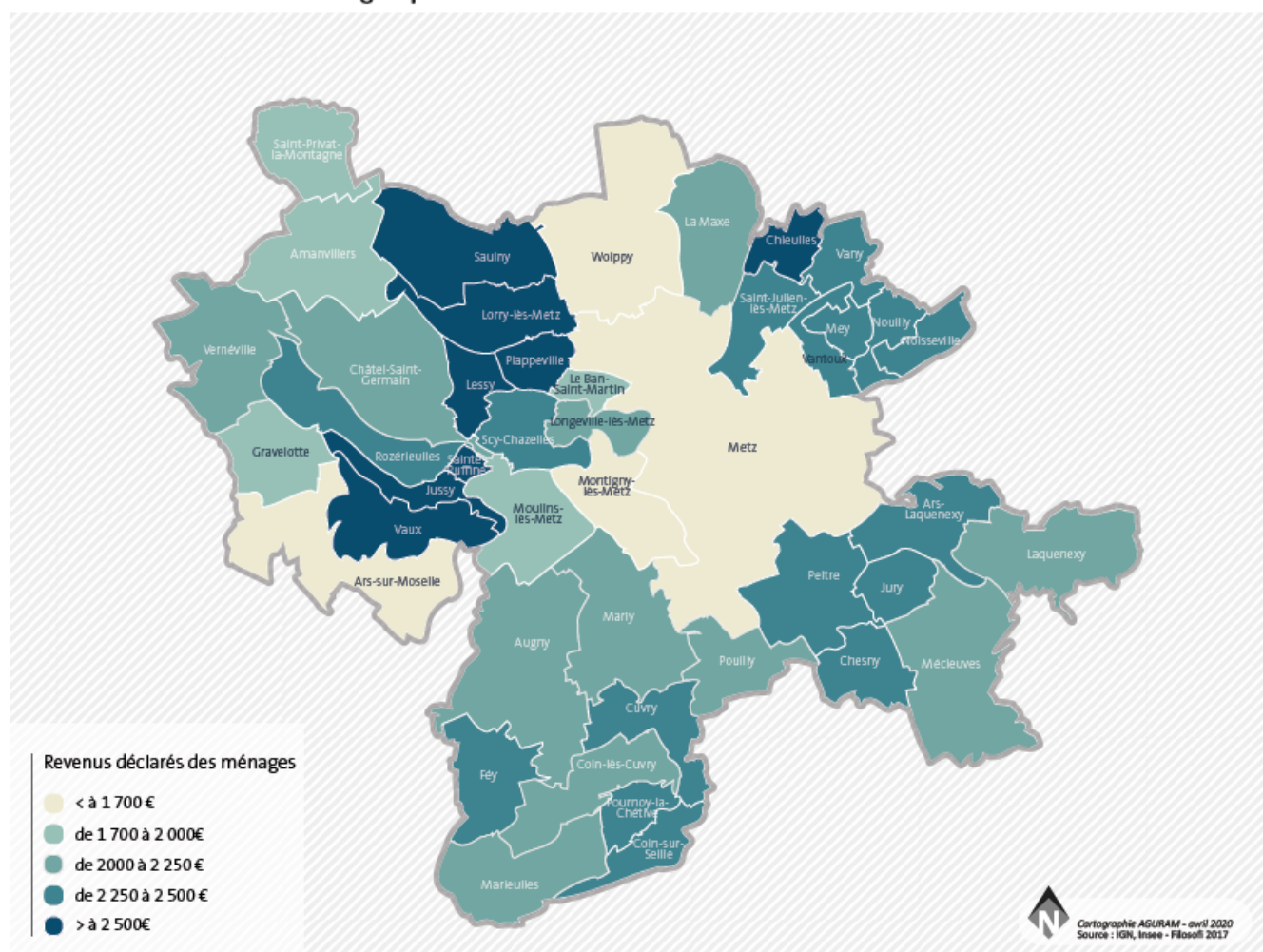
Les communes de la Métropole présentent d'importante disparité avec des taux de chômage allant de 5% à Chesny à 25% à Woippy. Metz, Ars-sur-Moselle et Montigny sont les villes au taux de chômage les plus élevés.



En 2018, au sens du recensement, **14,9% des individus âgés de 15 à 64 ans étaient au chômage** à Metz Métropole (soit 15 485 chômeurs) contre 13,8% pour l'ensemble de la Moselle. La part des femmes parmi les chômeurs représente 49,5%. Les jeunes sont particulièrement touchés puisque leur taux de chômage avoisine les 30 % chez les 15 à 24 ans.¹¹

¹¹ Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Revenus déclarés des ménages par commune en 2017



Le revenu médian à Metz Métropole s'élève à 1 773 € par mois et par ménage fiscal pour tous types de ménages confondus contre 1 751 €/mois pour la Moselle et 1 760 €/mois pour la France Métropolitaine. **Soit 1 ménage sur 4 qui vie sous le seuil de pauvreté dans la Métropole.**

Au niveau départemental, la part des ménages fiscaux non imposés en 2018 s'établit à 44% alors que sur le territoire métropolitain, cet indicateur atteint les 50 %.

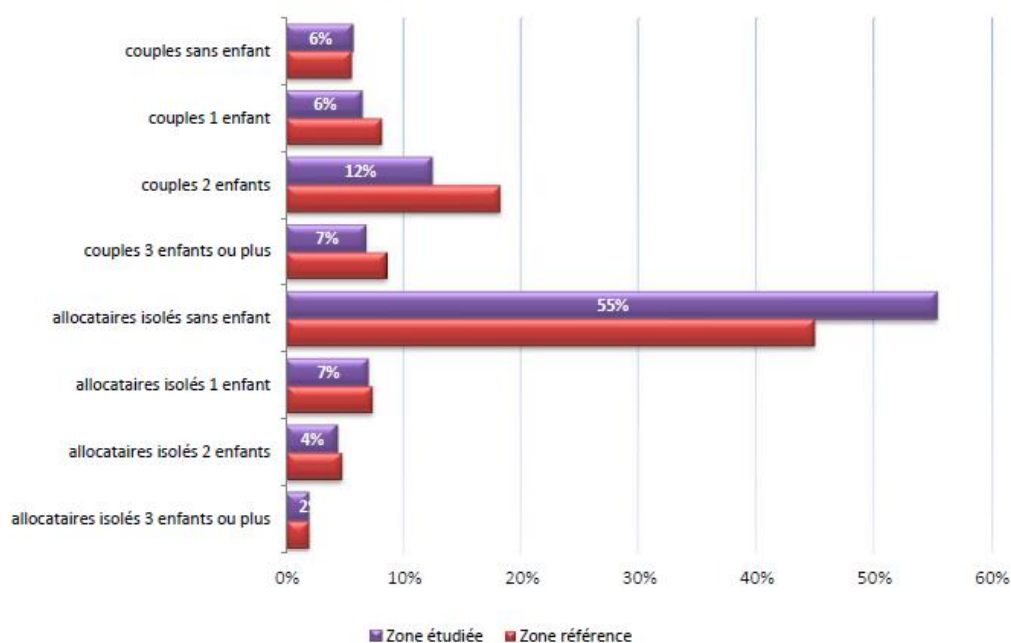
Le taux de pauvreté en 2018 est de **18,0 % pour Metz Métropole** contre 14,5% à l'échelle de la Région Grand Est.

¹² Tableau de bord Habitat de Metz Métropole, AGURAM, Septembre 2020

Sur le territoire Métropolitain, **15,3% de la population est couverte par au moins une prestation légale de la Caf** (43% pour le Département).

❖ Profil des allocataires

Structures familiales pour 100 allocataires



Parmi les allocataires, on trouve proportionnellement plus de **personnes vivant seules** et moins de couples avec enfants que ce soit sur le territoire de Metz Métropole (en violet) ou sur la Moselle (en rouge).

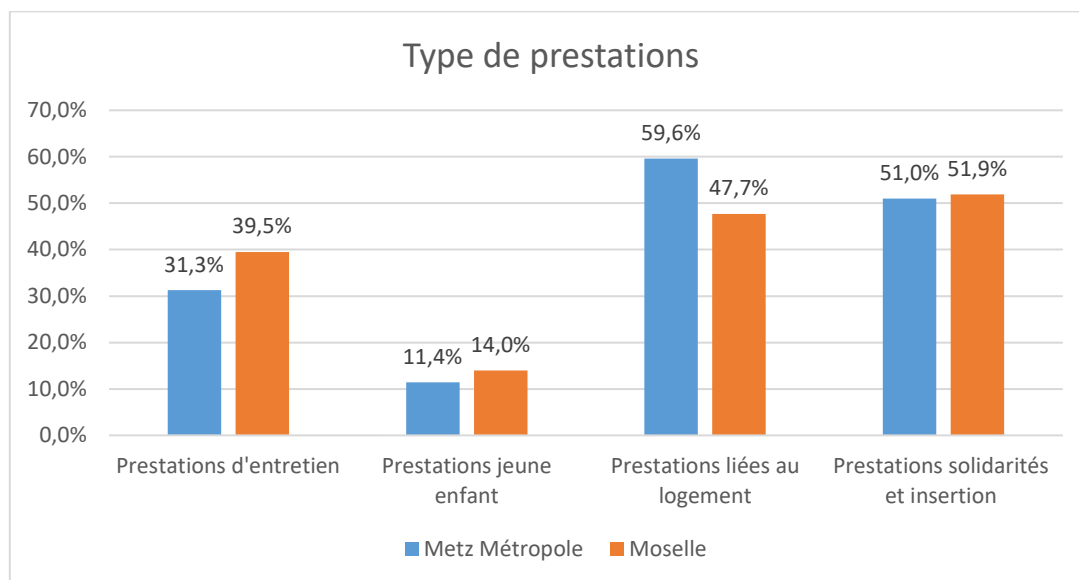
Les enfants d'allocataires ont pour 31% d'entre eux entre 6 et 11 ans, la part des 12 à 16 ans représente quant à elle environ 20% sur Metz Métropole. Ces proportions sont similaires à celles observées sur le Département.

Enfin, il faut souligner que **la part d'allocataire dépendants** (pour lesquels les prestations constituent plus de la moitié des ressources) **est supérieure à celle de l'ensemble de la Moselle** (30,1% contre 27%).

¹³ Portrait de territoire Metz Métropole, CAF de la Moselle, Juin 2021

❖ Types de prestation

Les principales prestations versées par la CAF sur Metz Métropole sont liées au logement (APL, ALS, et ALF).



Prestation entretien : Allocations familiales, Complément familial, Allocation de soutien familial, Allocation de rentrée scolaire, Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, Allocation journalière de présence parentale.
Prestation naissance jeune enfant : Prestation d'accueil du jeune enfant.
Prestations logement : Aide personnalisée au logement, Allocation de logement familiale, Allocation de logement sociale.
Prestations solidarité et insertion : Prime d'activité, Revenu de solidarité active, Allocation aux adultes handicapés, complément AAH, Revenu de solidarité (DOM).

Parmi les bénéficiaires d'une aide au logement :

- 42,4 % vivent dans le parc locatif social,
- 46,4 % dans le parc locatif privé,
- 2,4 % en accession,
- 8,8 % sont en foyer.

Zoom : Les Quartiers Politique de la Ville, des territoires défavorisés¹⁴

Le Contrat de Ville de Metz Métropole 2015 – 2022 constitue le cadre unique de mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire. En lien avec de nombreux partenaires, ce contrat met en cohérence les politiques publiques et les différentes interventions menées en faveur des Quartiers Politique de la Ville (QPV) et de leurs habitants.

Metz Métropole compte 6 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville :

- ❖ Borny à Metz,
- ❖ Bellecroix à Metz,
- ❖ Hauts-de-Vallières à Metz,
- ❖ Sablon Sud à Metz,
- ❖ La Patrotte / Metz Nord à Metz,
- ❖ Saint-Eloy-Boileau-Pré-Génie à Woippy et Metz.

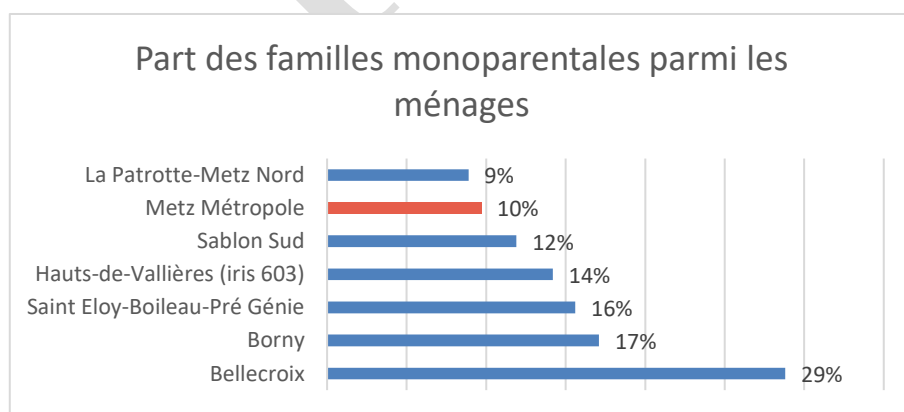
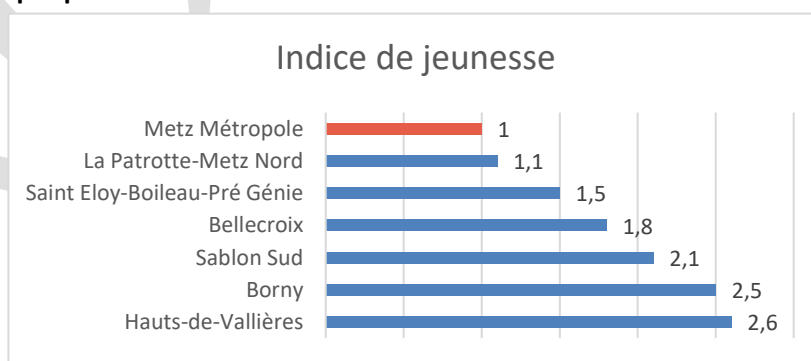
Ces 6 quartiers totalisent **28 817 habitants**, soit 13% de la population de la Métropole.

Ces territoires ont été inscrits dans le cadre de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville sur le critère unique de concentration de bas revenus. Aussi, les taux de pauvreté y sont particulièrement élevés et atteignent 42.1% sur Saint Eloy Boileau Pré Génie et 54.2% sur Borny contre 18% sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Outre, une pauvreté accrue, ces quartiers cumulent certains critères qui peuvent engendrer des fragilités et induire un décrochage par rapport à l'ensemble du territoire métropolitain :

❖ **Caractéristiques socio-démographiques**

La population des quartiers est relativement plus jeune cela se traduit par un indice de jeunesse plus élevé. Par exemple, on dénombre sur Les Hauts-de-Vallières, 2,6 fois plus de moins de 20 ans que de plus de 60 ans.

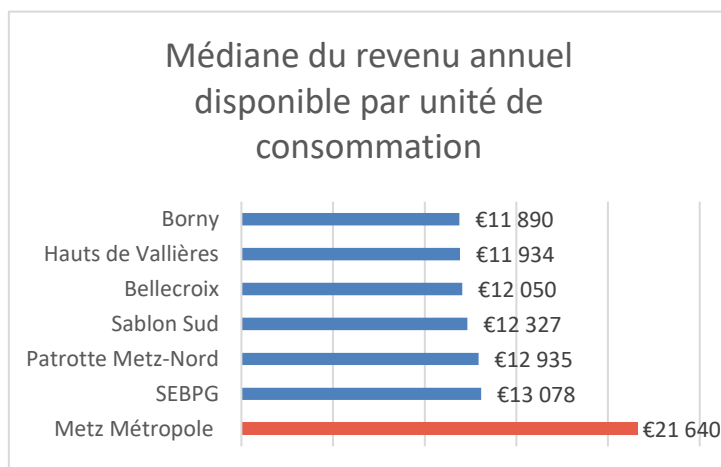


Par ailleurs, la part des familles monoparentales parmi les ménages est généralement plus importante en QPV que sur le reste de la Métropole.

¹⁴ Sources : Tableau de bord de suivi-observation Contrat de Ville de Metz Métropole, AGURAM, mars 2021

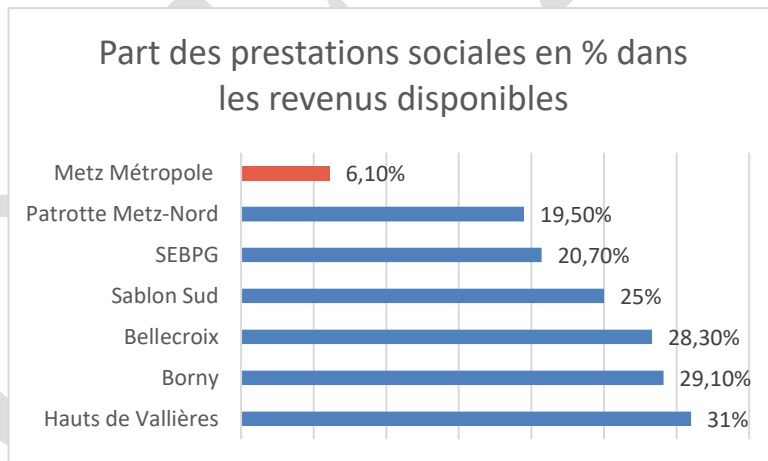
Toutefois, la taille des ménages s'avère plus élevée en quartier prioritaire, à savoir 2,61 personnes/ménage en moyenne contre 2,07 à l'échelle de la Métropole.

❖ Revenu, pauvreté et niveau de vie



En QPV, la médiane du revenu annuel disponible par unité de consommation est largement inférieure à Metz Métropole.

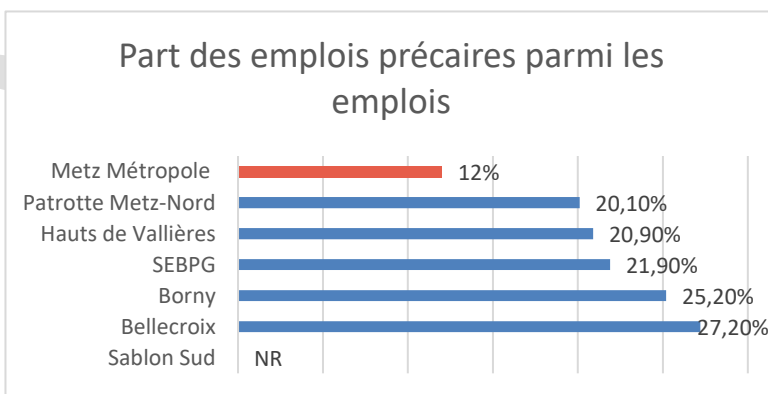
De plus, concernant les revenus disponibles, la part des prestations sociales y est plus élevée (minima sociaux et prestations logement), ce qui confirme que ces ménages sont très modestes. De même, l'analyse des bénéficiaires de la CMU-C traduit la faiblesse des ressources des personnes vivants en QPV (12% en moyenne sur Metz Métropole contre 25 à 34% sur les quartiers).



❖ Emploi

La part des emplois précaires en QPV est en moyenne deux fois plus élevée que sur la Métropole :

De plus, le taux d'emploi des femmes vivants dans les QPV est plus faible, notamment pour le quartier de Sablon Sud (24%) puisqu'il représente la moitié de celui de Metz Métropole (60,2%). Ce constat est couplé avec une surreprésentation des femmes dans les emplois précaires.



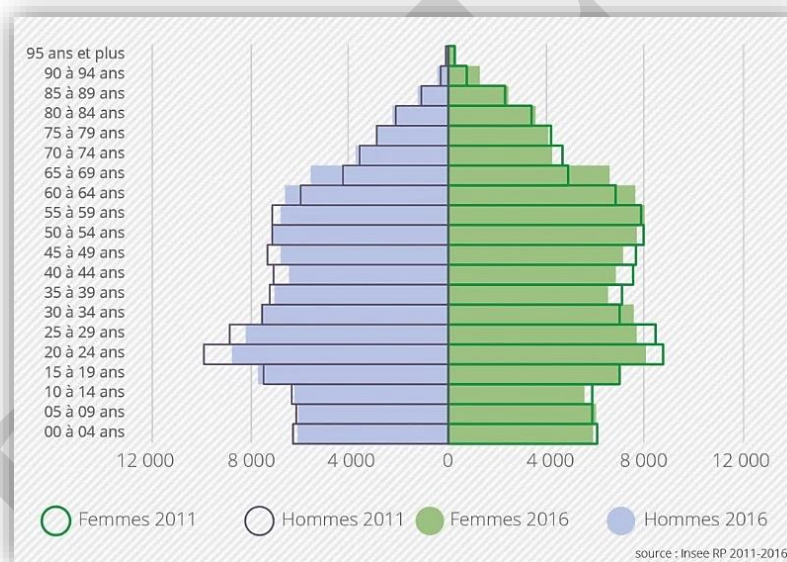
❖ Habitat

Enfin en matière d'habitat, les quartiers Politique de la Ville accueillent 37% du parc locatif social de la Métropole. 86% des logements ont été construits sur la période 1950-1979, ce qui se traduit par des grands ensembles, forme architecturale dominante à l'époque.

Logement et habitat

Après une période de perte démographique depuis le début des années 2000, Metz Métropole connaît un léger regain démographique depuis 2016. La nouvelle offre de logement doit accompagner cette dynamique démographique en répondant aux défis de l'attractivité résidentielle. Cela passe par une offre diversifiée pour favoriser le parcours résidentiel de toutes les catégories de ménages du territoire en tenant compte des grands phénomènes sociétaux (baisse de la fécondité, desserrement ou recomposition des ménages, vieillissement de la population). Le logement acheté aujourd'hui n'est pas celui de toute une vie et la mobilité des ménages est liée au marché de l'emploi. La politique de l'Habitat doit prendre en compte des évolutions et accompagner ces changements pour rester attractive.

❖ Impact de la baisse démographique et du vieillissement de la population sur la dynamique démographique pour l'habitat



Principaux constats :

- ❖ Des gains de population entre 2011 et 2016 sur les tranches d'âges les plus âgées :
 - 60 à 64 ans : **+11 %**
 - 65 à 69 ans : **+34 %**
- ❖ Un éloignement croissant des jeunes familles avec enfants du cœur métropolitain et des villes-centres, au terme de vagues successives de périurbanisation.
- ❖ Des EPCI périurbains bénéficiant du report démographique provenant de la métropole en enregistrant une croissance démographique à la hausse.

→ Metz Métropole s'inscrit donc dans un contexte de concurrence avec les EPCI voisins.

❖ Une relance de la production neuve depuis 2015

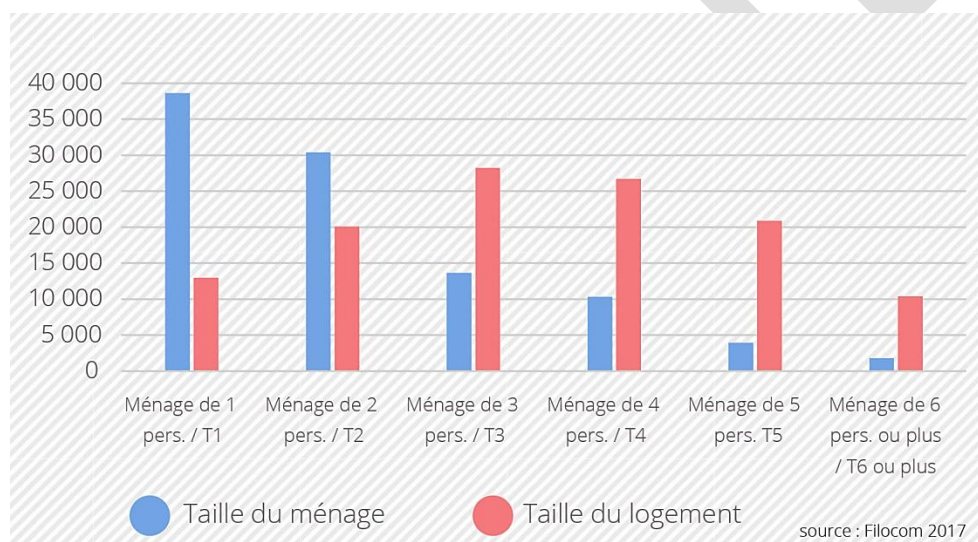
Principaux constats :

- Près de **2/3 logements** destinés à la **vente** sur la dernière décennie
- **89 %** des logements destinés à la **vente**
- Un investissement dans les produits locatifs dopant le marché du logement neuf
- Les acquéreurs sont principalement des locaux
- Un marché restant très endogène.



Réhabilitation de la friche Hospitalière Bon Secours

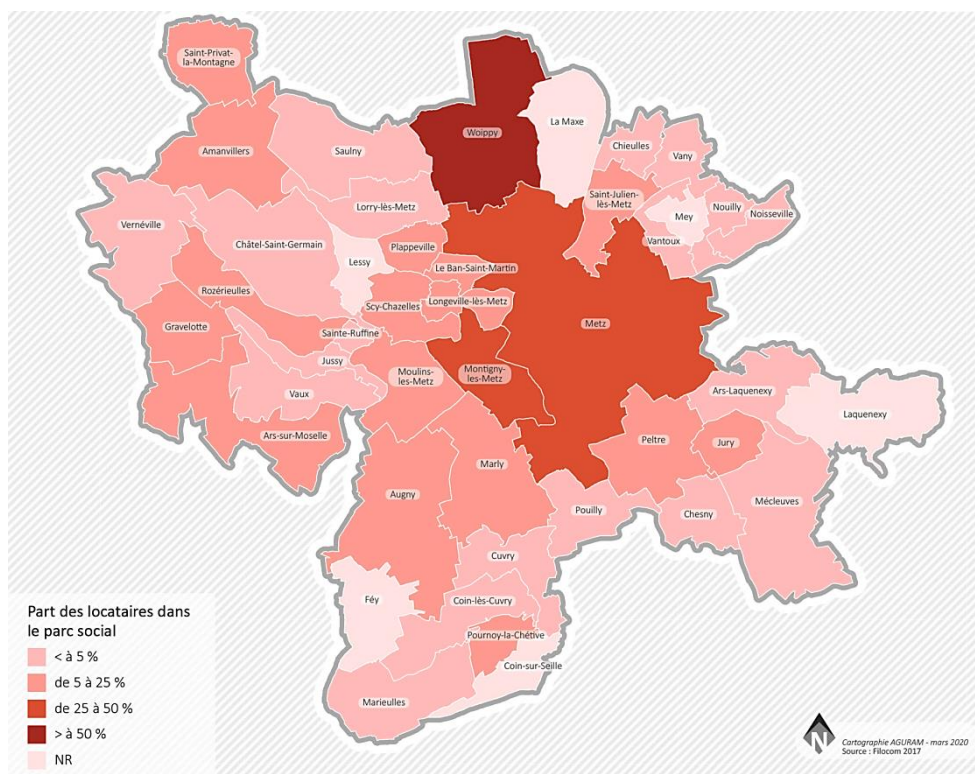
❖ Un parc de logements concentré sur des typologies intermédiaires



70 % de petits ménages dans la métropole en 2017

❖ 27 % des ménages logés dans le parc social

- + 1 ménage sur 2 considérés comme modeste (éligible aux plafonds Plus)
- + 1 ménage sur 4 considérés comme très modestes (éligible aux plafonds Plai)



*Le parc locatif social de Metz Métropole comprend **27 708 logements** (source : RPLS 2018)*

L'essentiel du parc social (89%) se concentre sur les 3 communes de Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy. Néanmoins, près de la moitié des communes de la Métropole (41 %, 21 communes) disposent d'un parc de logements locatifs sociaux.

Les principaux bailleurs sociaux sont l'OPH Metz Métropole (51% du parc métropolitain), LOGIEST (24%) et BATIGERE (11%).

Le parc social est occupé par des ménages de plus en plus petits et vieillissants. En effet, **plus d'1/3 des ménages sont des personnes seules (39 %)**. Cette tendance est encore plus marquée parmi les demandeurs de logement social puisque **45% des demandes émanent de personnes seules**. Cette donnée interroge sur l'adéquation entre l'offre et la demande, puisque **les petits logements (T1/T2) ne représentent que 19% du parc de logements sociaux**.

❖ **Une dynamique de construction qui a dépassé les objectifs du Programme Local de l'Habitat 2011-2019**

	Plai	Plus	PLS
Objectif PLH 2011-2019	210 logements/an	90 logements/an	60 logements/an
Moyenne 2016-2019	144 logements/an	223 logements/an	39 logements
2019	150 logements	210 logements	42 logements

→ Metz Métropole a adopté son 3^{ème} PLH en février 2020

Tout en assurant la continuité des actions déjà entreprises dans le précédent PLH 2011-2019, le 3^{ème} PLH se doit d'aller plus loin au regard des enjeux contemporains. Ainsi, la Métropole s'est fixée 4 nouvelles orientations prioritaires en tenant compte des dernières évolutions législatives et au service d'un principe générale : **un logement pour chacun**.

Les 4 orientations pour la période 2020-2025 sont les suivantes :

- ❖ Diversifier l'offre de logements et faciliter le parcours résidentiel,
- ❖ Favoriser la mixité sociale et répondre aux besoins spécifiques,
- ❖ Réhabiliter le parc ancien et promouvoir un habitat durable,
- ❖ Piloter et partager la mise en œuvre de la politique de l'habitat.

Plusieurs constats ont été faits :

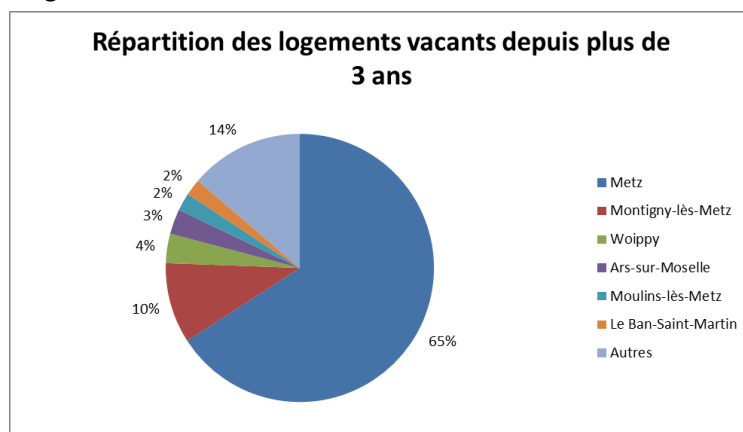
- ❖ **Décalage entre l'offre d'habitat proposée et l'évolution des besoins** liée aux évolutions sociétales (décohabitation, vieillissement de la population, etc.). Ainsi, l'offre en petits logements (T1 + T2 = 23 %) est insuffisante,
- ❖ **Volume de production neuve relativement important et une vacance qui progresse** en parallèle dans le parc ancien,
- ❖ **Marché immobilier prioritairement porté vers l'investissement locatif sur la Ville de Metz et orienté vers les seconds accédants** sur de nombreuses communes du territoire, compte tenu des **niveaux de prix élevés** au regard des capacités financières des ménages et des prix constatés dans les EPCI limitrophes.

Le nouveau PLH 2020-2025 tient compte de ces constats et préconise la production d'une offre de logements plus diversifiée. Le **développement d'une offre accessible financièrement**, notamment en faveur des primo-accédants absente de la production nouvelle est un enjeu pour favoriser le parcours résidentiel et fixer les ménages sur le territoire métropolitain.

❖ Metz Métropole accompagne la réhabilitation du parc privé depuis 2005

En octobre 2017, la collectivité a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui a permis d'accompagner financièrement l'amélioration de 499 logements (447 occupants et 52 logements appartenant à des propriétaires bailleurs) en 3 ans. En 2020, elle a également repris le dispositif d'accompagnement des copropriétés dégradées porté par la ville de Metz portant sur 8 copropriétés en difficulté dont le plan de sauvegarde Bernadette.

Le parc privé de la métropole est un **parc ancien**, proposant des **prix deux fois inférieur au neuf (1 670€/m² contre 3 287€/m²)**. Il est néanmoins marqué par un taux de logements vacants en forte augmentation au cours des dernières années (6,8% en 2007, à **10% en 2017 (soit 11 700 logements)**).



❖ Metz Métropole aide à l'accès et au maintien dans le logement par le Fonds de Solidarité Logement

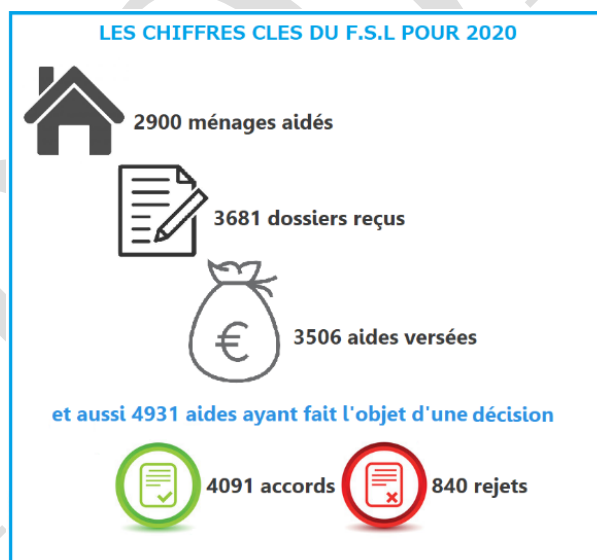
Par délibération du Conseil métropolitain en date du 16 décembre 2019, la compétence départementale du Fonds de Solidarité pour le Logement FSL a été transférée à Metz Métropole au 1er janvier 2020. Le FSL s'adresse aux personnes et aux familles qui éprouvent des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement, en raison de l'inadaptation de leurs ressources et de leurs conditions d'existence.

Le FSL accorde une aide pour payer les dépenses liées :

- à l'entrée dans le logement (dépôt de garantie, 1er loyer, frais d'agence, frais de déménagement, assurance du logement, achat du mobilier de 1re nécessité, ...),
- au maintien dans le logement (dettes de loyers et charges, factures d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone, ...).

Les bénéficiaires peuvent être locataire, sous-locataire, propriétaire occupant, personne hébergée gratuitement ou résident de logement-foyer.

Le budget du FSL métropolitain est constitué de la compensation du Conseil Départemental pour transfert de compétence et de contributions volontaires (CAF, bailleurs sociaux, gestionnaires de foyers et fournisseurs). Pour cette première année de gestion du FSL à Metz Métropole, près de **850 000 €** ont permis d'attribuer plus de **4 000 aides** en 2020.



❖ Metz Métropole accompagne les publics fragiles par le Plan Logement d'Abord

Dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Délégation Interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au Logement (DIHAL), Metz Métropole a été retenue, le 30 mars 2018, comme territoire de mise en œuvre accélérée du Plan "Logement d'abord et lutte contre le sans-abrisme" (2018-2022). 24 territoires ont été sélectionnés par l'Etat.

2. Pour la mise en œuvre de ce plan sur son territoire, Metz Métropole a réalisé une étude relative à l'Hébergement et au Logement accompagné. Ce travail a permis d'identifier plus de 2500 personnes relèvent du Logement d'Abord, dont :

- 990 sans domicile propre (en centre d'hébergement, en abri précaire, à la rue),
- 330 en rupture (hébergés chez un tiers, menacés d'expulsion, sortant de détention, de l'ASE et de l'hôpital),
- 1200 en logement temporaire (structure de logement accompagné).

3. Ce besoin ne signifie pas autant de logements à créer. Une partie doit trouver réponse dans l'amélioration de la fluidité de l'offre et l'adaptation des réponses en accompagnement.

4 dispositifs expérimentaux ont été mis en place ou renforcé, aux côtés des acteurs locaux, permettant d'une part de décloisonner des mondes professionnels et d'autre part de faire infuser la philosophie du Logement d'abord dans les pratiques professionnelles.

→ « D'abord Toit » : accompagnement des grands marginaux par l'AIEM

20 personnes ont intégré le dispositif et 19 sont toujours suivi (1 décès).

11 bénéficiaires sont en logement (6 baux ont glissé et 1 bail sera glissé au 1er mai).

6 personnes présentent des problématiques lourdes

→ Un accompagnement des personnes sortant de l'hôpital Psychiatrique par AMLI

19 personnes entrées en IML

3 baux ont glissé

3 baux en attente de signature

→ Un accompagnement des personnes sous-main de justice par le CLLAJ et le SPIP

2 personnes entrées dans le dispositif

→ Le suivi des ménages locataires dans le cadre de la « Prévention des Expulsions » par le CCAS de Metz

150 personnes orientées vers le CCAS

70 ménages accompagnés.

En 2021, Metz Métropole a souhaité poursuivre le Plan Logement d'Abord, en élaborant l'acte 2 dans la poursuite des objectifs dans la poursuite de la première feuille de route mais également en allant plus loin.

Les enjeux de cet acte 2 sont les suivants :

- Soutenir la création d'une offre de logement accompagné
- Lutter contre la vacance dans le parc privé en favorisant l'usage à des fins sociales
- Communiquer grâce la création d'une plateforme du logement d'abord
- Prévenir les expulsions locatives
- Développer l'intermédiation locative

- Développer des solutions de logement accompagné pour les ménages à la rue en confortant le dispositif D'Abord Toit porté par l'AIEM
- Soutenir le déploiement du dispositif Un Chez soi d'abord
- Renforcer l'observation sociale.

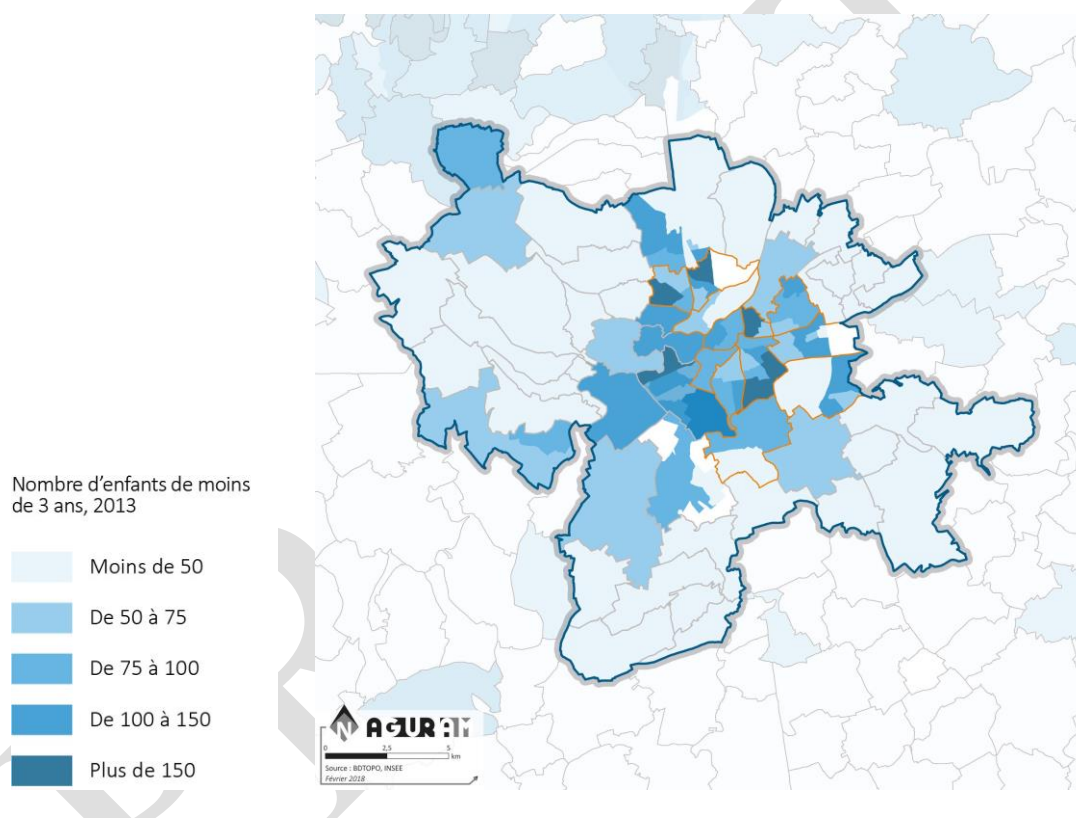
PROJET

Petite enfance - Jeunesse - Parentalité¹⁵

UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE PREOCCUPANTE

La baisse et la redistribution spatiale de la population pointée dans le portrait du territoire se vérifie dans le domaine de la petite enfance.

Environ 7 000 enfants de moins de trois ans résident au sein de Metz Métropole, soit 3,3 % de la population de l'agglomération. C'est dans les communes du centre de l'agglomération telles que Marly, Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy qu'ils sont les plus nombreux, avec des effectifs supérieurs à 500 enfants.



En termes de proportion, la part des moins de trois ans apparaît plus importante dans les quartiers d'habitat social (commune de Woippy, quartiers messins de Borny, Bellecroix, Patrotte/ Metz Nord). Le poids relatif des jeunes enfants est également plus important dans les communes de la deuxième couronne de Metz Métropole, hors des limites de l'agglomération messine, qui attirent des jeunes ménages avec enfants.

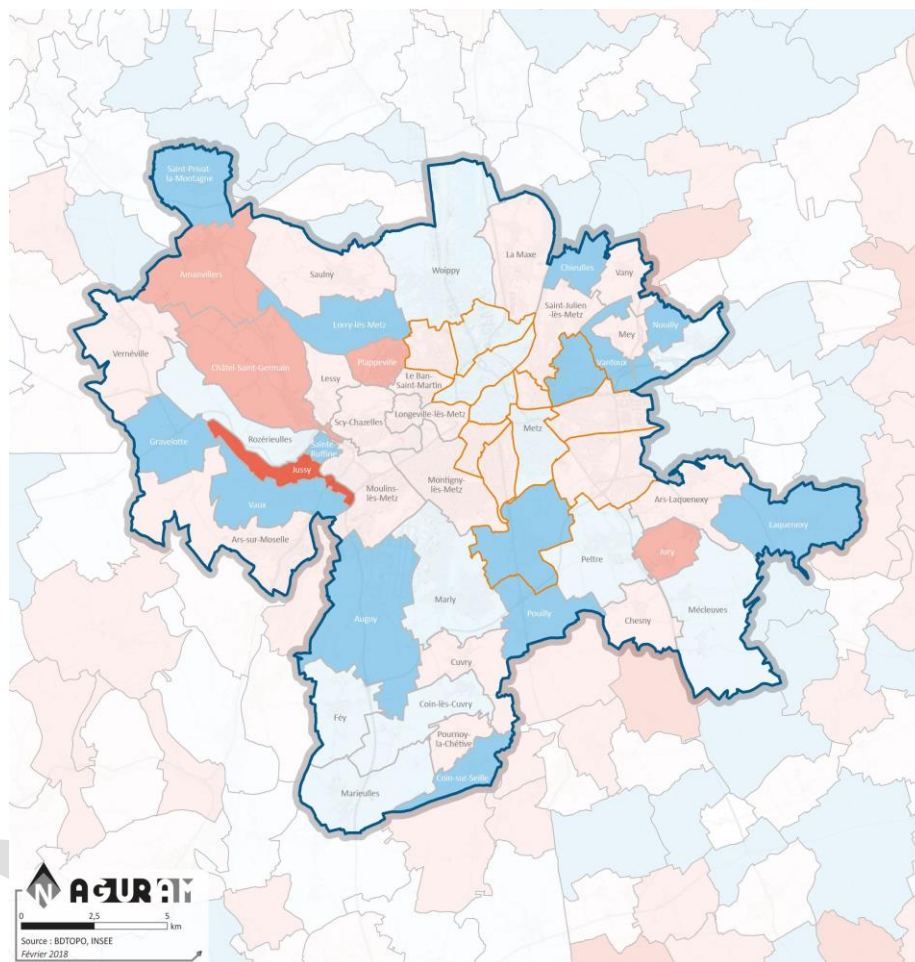
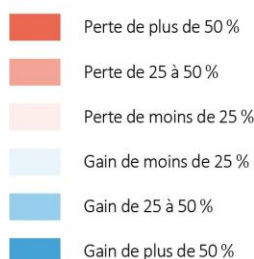
Comme pour la population dans son ensemble, la dynamique démographique des enfants de moins de trois ans est en régression. Entre 2008 et 2013, le nombre d'enfants de moins de trois ans a diminué de 2,5 % au sein de l'agglomération messine, soit 186 enfants de moins sur cette période.

Les communes **urbaines** de l'agglomération, et particulièrement Metz et Montigny-lès-Metz, ont **perdu le plus grand nombre d'enfants de moins de trois ans**. A l'inverse, les communes de **Marly**,

¹⁵ Diagnostic de l'accueil des jeunes enfants sur le territoire de Metz Métropole, AGURAM, avril 2018

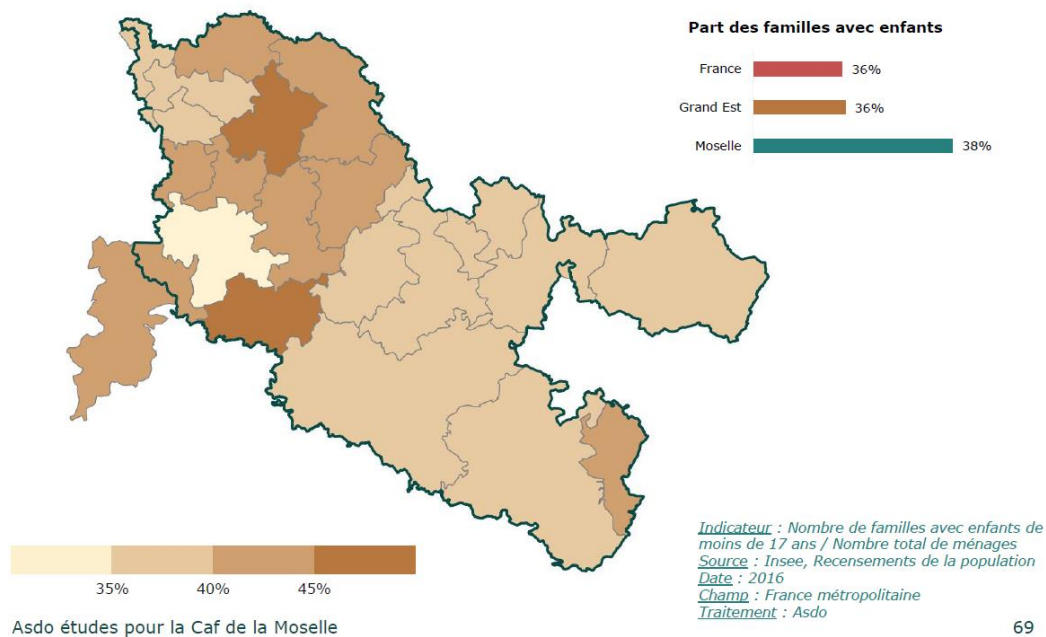
Saint-Privat-la-Montagne, Lorry-lès-Metz et Woippy enregistrent une hausse de jeunes enfants.
 Cette augmentation de la population est à mettre en parallèle avec les récentes opérations d'aménagement réalisées par ces communes avec notamment la réalisation d'opérations mixtes.

Évolution de la population des moins de 3 ans, 2008/2013



Cette diminution de la population des moins de trois ans est d'une part liée à la baisse du nombre de naissances, (2 501 enfants sont nés en 2013 au sein des communes de l'agglomération contre 2 774 en 2008), et d'autre part à un véritable mouvement centrifuge de la population des moins de trois ans, qui avec leurs parents emménagent dans des communes situées en dehors de l'agglomération. Ces départs n'ont été qu'en partie compensés par l'arrivée de familles avec des enfants de cette génération. La proportion de ménages avec enfants de moins de quatre ans, parmi les ménages ayant emménagés récemment dans la commune, diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne du cœur urbain de l'agglomération.

Au-delà de l'agglomération messine, les communes situées en périphérie, particulièrement à l'est, ont enregistré de fortes hausses dans cette tranche de la population.



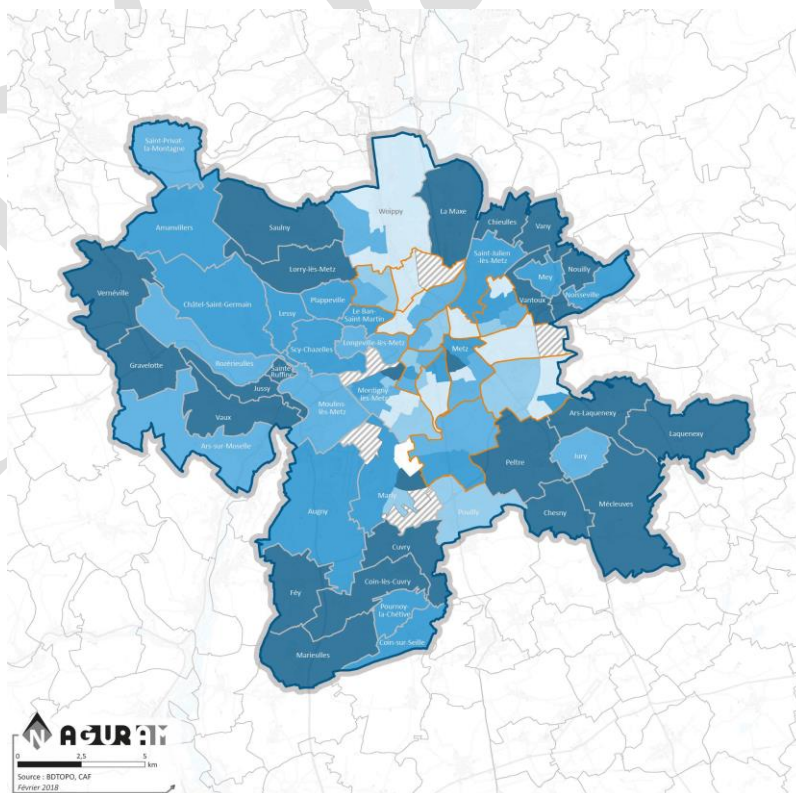
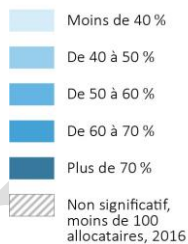
69

Metz Métropole est désormais la métropole mosellane comprenant la part des familles avec enfants la plus faible du département.

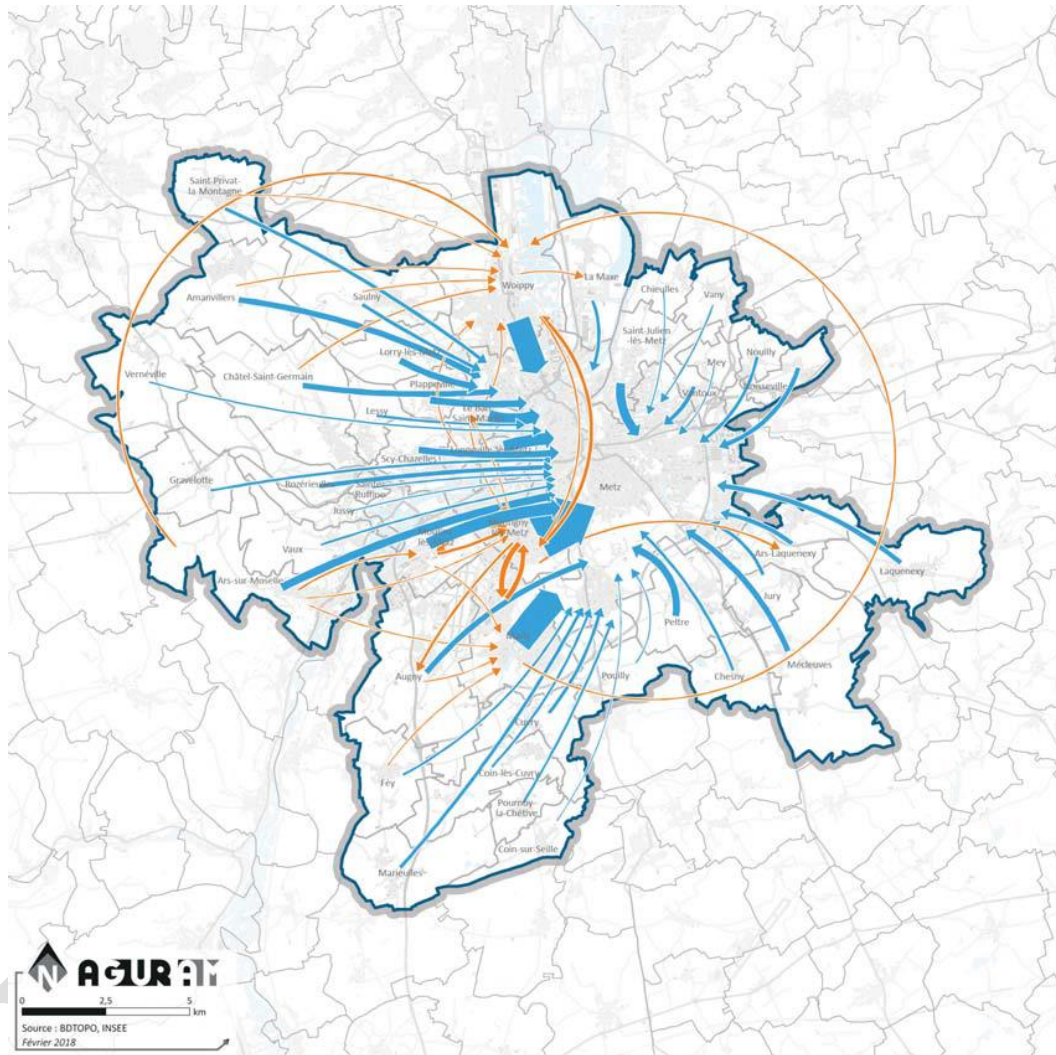
LES BESOINS DES PARENTS

❖ L'emploi

Part des enfants de moins de 3 ans dont les 2 parents sont actifs occupés, dans le total des enfants de moins de 3 ans vivant en famille, 2016



En 2016, 42 % des enfants de moins de trois ans ont leurs deux parents ou le mono-parent qui travaillent. Dès lors, pour ces familles, le besoin d'un mode de garde est très élevé. La répartition des parents actifs diffère toutefois selon les communes de l'agglomération. Les taux de biactifs les plus faibles s'observent en milieu urbain à Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy, notamment dans les quartiers de Bellecroix, Borny, Saint-Eloy/Pré-Genie... Les proportions de biactifs sont plus élevées au sein des communes de la première couronne, en bordure d'agglomération.



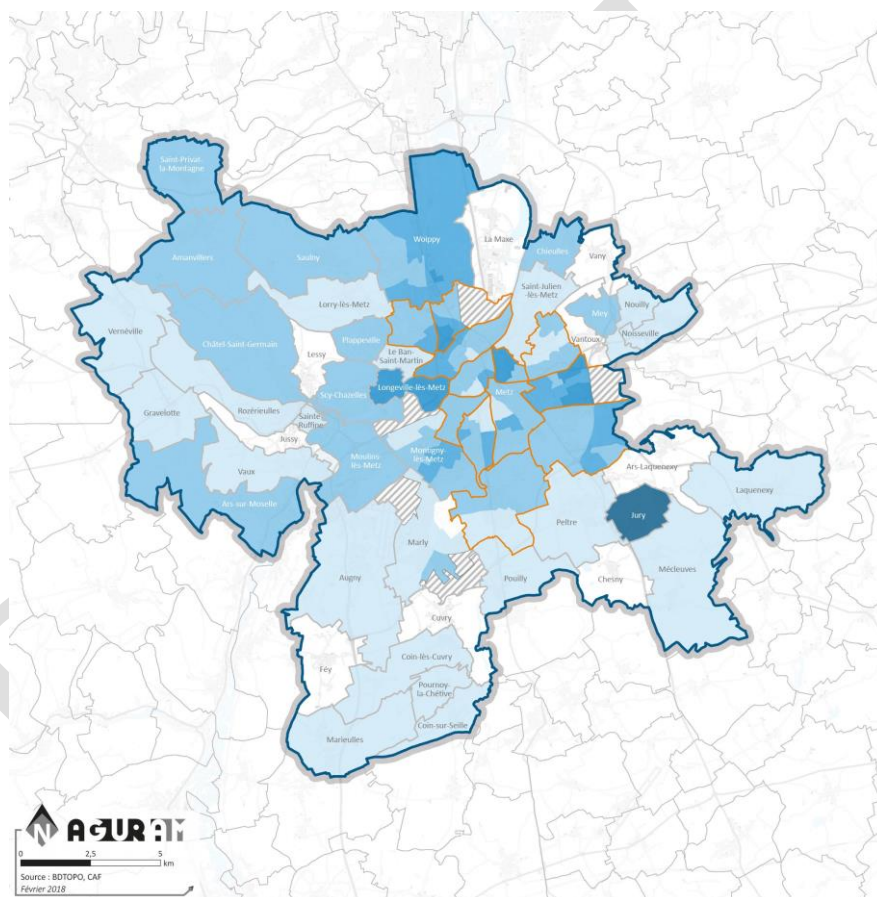
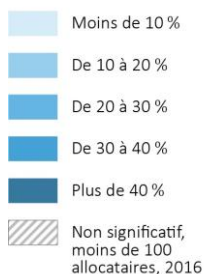
Or on constate d'une part un souhait de **proximité** des familles par rapport à leur lieu de domicile, mais aussi par rapport à **leur lieu de travail**. Avec 112 900 emplois en 2014, Metz Métropole est le principal pôle d'emplois en Moselle. Sa ville centre concentre près de 70 % des emplois de l'agglomération. Cette proportion monte à près de 84 % en y associant les communes du noyau urbain. Parmi ces emplois, ce sont 55 100 actifs ayant au moins un enfant, qui travaillent dans la métropole soit près de 50 %.

Depuis quelques années, la métropole, à travers sa ville centre et les communes du noyau urbain, enregistre un recul de l'emploi. Seule la zone périurbaine maintient une dynamique positive.

La création du Pôle Santé Innovation de Mercy et de l'hôpital Rober Schuman ont entraîné la fermeture de plusieurs établissements de santé (Hôpital Bon-Secours, Maternité Sainte-Croix, Hôpital privé Saint-André) et le transfert d'environ 3 500 emplois liés à la santé du centre-ville vers les franges est de

❖ **L'insertion**

Part des enfants de moins de 3 ans dont au moins un parent est au chômage, dans le total des enfants de moins de 3 ans vivant en famille, 2016



15

67

Au sein de Metz Métropole, 6 762 foyers avec jeunes enfants disposent d'un **bas revenu** en 2016, soit **37 % des familles allocataires**.

! **Près d'un enfant sur deux (44 % des foyers avec des enfants de moins de trois ans) est concerné par des bas revenus à Metz.**

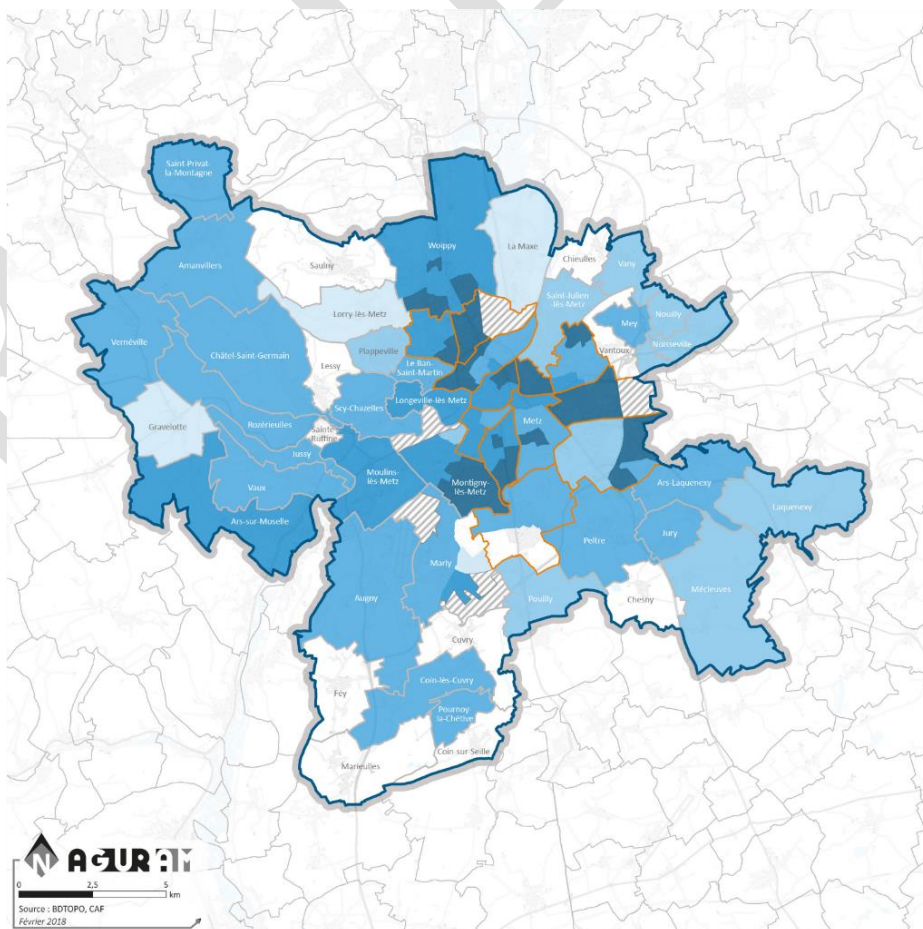
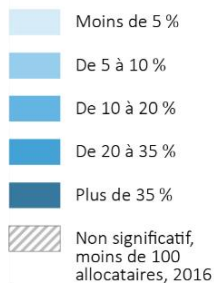
Cette répartition spatiale de la précarité recouvre la géographie de la Politique de la Ville. Les proportions deviennent plus faibles en s'éloignant du centre de l'agglomération. Toutefois, ceci ne doit pas conduire à négliger l'existence de familles à bas revenus en périurbain, d'autant que le choix du mode de garde y est plus restreint.

Au sein de Metz Métropole, 6762 foyers avec jeunes enfants disposent d'un bas revenus en 2016, soit 37% des familles allocataires. Près d'un enfant sur deux (44% des foyers avec des enfants de moins de trois ans) est concerné dans la ville de Metz.

Bas revenus : le seuil de bas revenus de référence est calculé par l'Insee qui l'établit à 60% du revenu disponible médian par unité de consommation, avant impôt, de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) (hors les personnes de plus de 65 ans et plus). En 2015, le seuil de 60% pour :

- ♦ une personne monoparentale avec un enfant de -14 ans : 1320€
- ♦ un couple avec 2 enfants de -14 ans: 2 132€

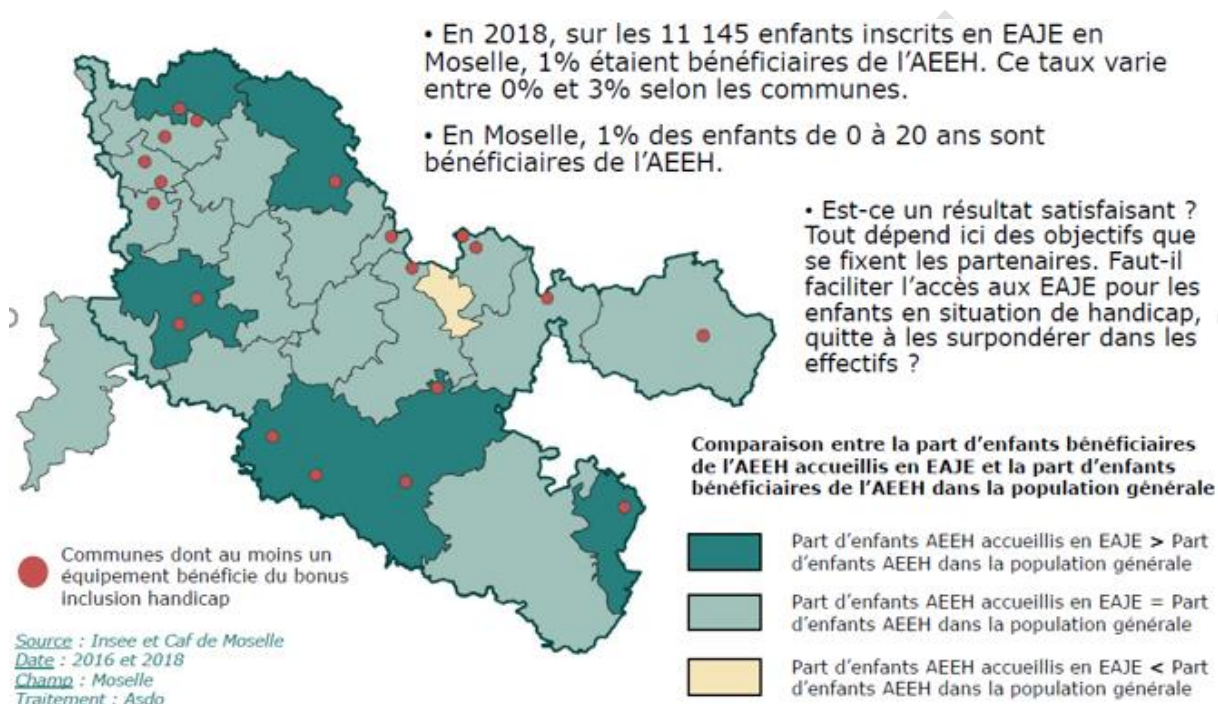
Part des familles à bas revenu ayant au moins un enfant de moins de 3 ans, dans le total des familles ayant un enfant de moins de 3 ans, 2016



❖ L'inclusion

La prise en compte des enfants à besoins particuliers est l'un des grands enjeux de la Convention d'Objectifs et de gestion entre l'Etat et la Branche Famille de la Sécurité Sociale, que la CAF décline sur les territoires.

Il s'agit là d'une force constatée sur le territoire. En 2018, sur les 11 145 enfants inscrits en EAJE en Moselle, 1% étaient bénéficiaires de l'AEEH. Ce taux varie entre 0% et 3% selon les communes. En Moselle, 1% des enfants de 0 à 20 ans sont bénéficiaires de l'AEEH. A Metz Métropole, la Part d'enfants AEEH accueillis en EAJE est donc supérieure à la part d'enfants AEEH dans la population générale.

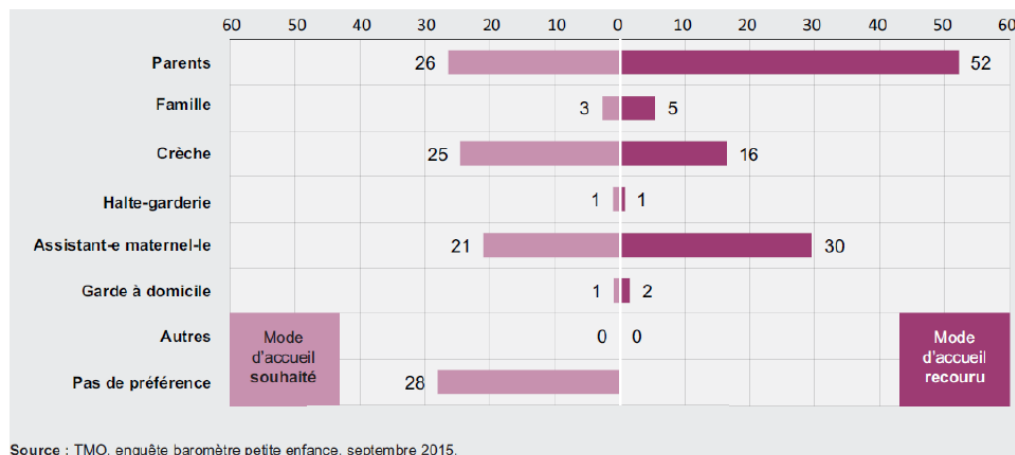


➤ LES PREFERENCES DES FAMILLES

❖ Accueil collectif

Au-delà du besoin de disponibilité identifié pour le parent, nombre de parents ciblent un bénéfice propre pour leur enfant au travers de son mode d'accueil. C'est ainsi que les parents recherchent l'éveil et la socialisation, que nombre d'entre eux associent spontanément à l'accueil collectif.

Mode d'accueil souhaité et recours lors de la rentrée 2015



Source : Crepin A. et Boyer D. (2015), « Baromètre d'accueil du jeune enfant 2015 », l'e-ssentiel, n° 160

Cette étude relayée dans les rapports du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age indique que lorsque les parents souhaitent de l'accueil collectif 50 % d'entre eux mettent en avant un bénéfice attendu pour l'enfant, tandis que quand leur premier choix se porte sur de l'accueil familial, 60% d'entre eux le justifient par des possibilités d'ajustement à des contraintes de plannings et autres. L'accueil familial demeure pour autant, au niveau national, le premier mode d'accueil « recouru ». A noter également, la réelle place désormais accordée aux grands-parents, ainsi que le fait que pour un quart des parents, garder eux-mêmes leur(s) enfant(s) est un vrai choix.

❖ Proximité

La recherche d'un mode de garde privilégie la proximité du lieu de résidence, ce qui se confirme par l'examen de l'origine géographique des enfants accueillis en structure collective. Majoritairement, le rayonnement de ces structures se concentre sur la commune d'implantation, voire aux communes périphériques. Les choix des parents sont également motivés par la proximité du lieu d'emploi d'au moins un des parents.

! Si les emplois sont principalement présents dans le tissu urbain, une hausse s'observe dans les zones dédiées à l'activité économique, où les structures d'accueil collectif sont quasi-absentes.

❖ Attrait pour les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)

En Moselle, si le nombre d'assistantes maternelles a diminué de 11% entre 2016 et 2019, le nombre de MAM a augmenté de 128%, passant de 32 à 73. La dynamique de ces structures est bonne dans le département : on constate peu de dysfonctionnements, et de plus en plus de nouvelles assistantes maternelles qui entrent dans le métier en passant par une MAM.

Les MAM attirent donc de plus en plus les assistantes maternelles et particulièrement les primo exerçantes.

❖ Adhésion des parents aisés à l'offre des micro-crèches PAJE

Les micro-crèches PAJE sont le plus souvent gérées par des gestionnaires privés à but lucratif (à l'inverse des autres structures collectives à la PSU, majoritairement gérées par des gestionnaires publics). Structures de proximité, elles représentent **une part croissante des places en accueil collectif**.

Elles offrent souvent des horaires atypiques et s'inscrivent fréquemment dans des pratiques pédagogiques innovantes, mais sont plus rarement que les autres EAJE impliquées dans l'accueil des enfants en situation de handicap ou dans celui de familles en fragilité socio-économique. Ceci s'explique notamment par leur tarif médian, de 9,9 € de l'heure (quand les heures facturées aux familles dans les structures conventionnées à la prestation de service unique de la CAF sont proportionnelles à leurs revenus et plafonnées à moins de 4€ de l'heure). Reconnues par les familles biactives domiciliées en zone rurale et les classes moyennes et supérieures, c'est un mode de garde souvent limité à 2 ou 3 jours par semaine et intervenant en complément d'un autre.

LES BESOINS DES ENFANTS

Le bien être des tous petits au sein des établissements petite enfance dépend essentiellement de la qualité de l'accueil proposé par de professionnels qualifiés, formés, attentifs aux besoins de l'enfant, répondant de façon sensible à ses signaux verbaux et non verbaux, contribuant à stimuler sa curiosité et son autonomie, entretenant avec lui une relation chaleureuse et le cas échéant, lui offrant soutien et empathie.

Une charte de qualité proposée par le Haut Conseil de l'Enfance, de la Famille et de l'Age, vient de devenir opposable en passant dans le cadre réglementaire de la petite enfance. Elle évoque 10 points stratégiques.

Des professionnels qualifiés
Accueil de la famille
Respect développement global de l'enfant
Répondre aux spécificités de l'enfant et sa famille
Encourager le désir d'apprendre de manière sécurisante et bienveillante
Développer l'éveil artistique et culturel
Offrir un contact réel avec la nature
Un environnement sain
Lutter contre les stéréotypes
Modes d'accueil participatifs et bien traitants

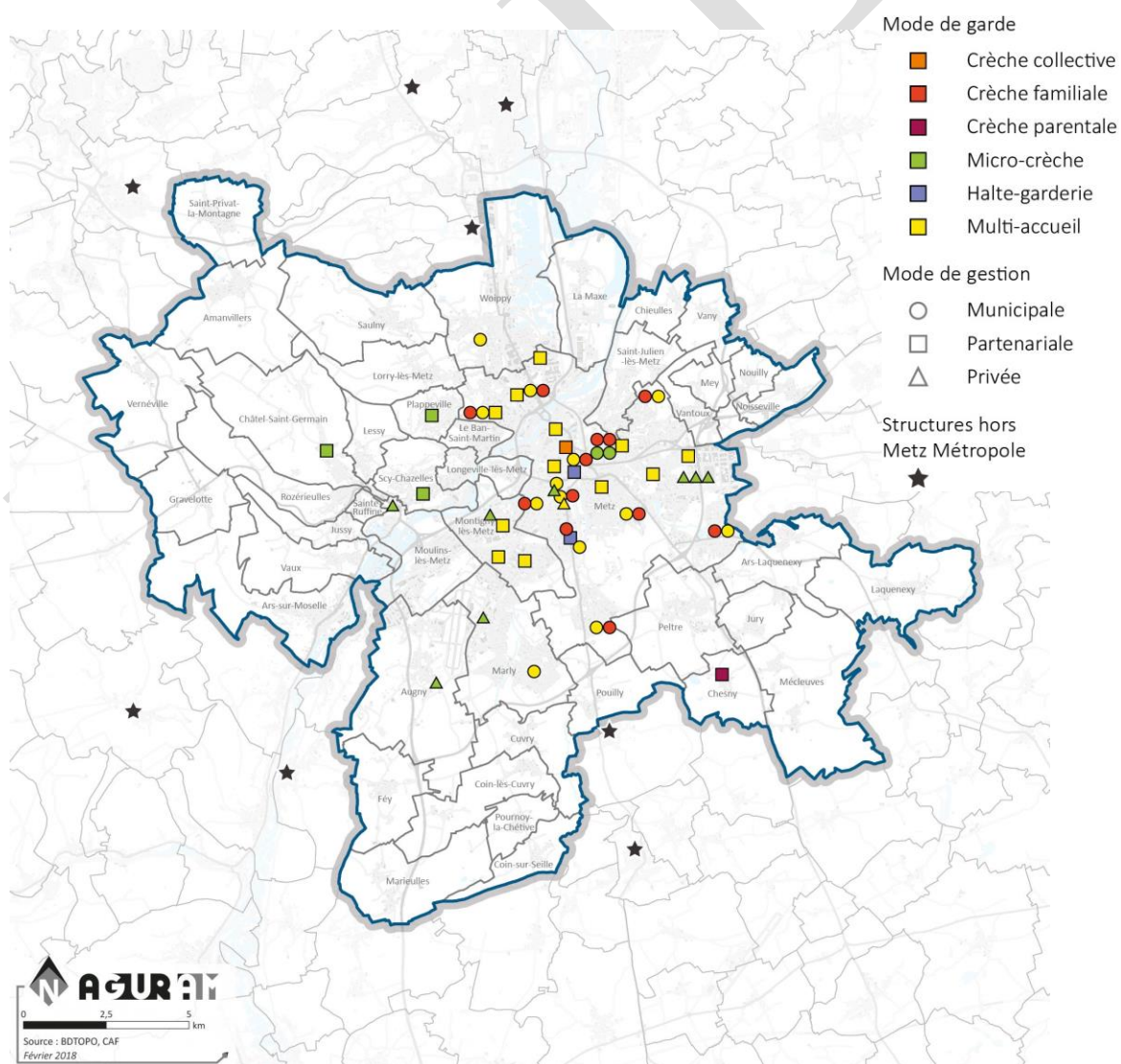
CHARTE DE QUALITE

DES REPONSES AUX BESOINS ET AUX PREFERENCES

L'accueil de la petite enfance regroupe les différents modes de garde, en dehors de la garde parentale, pour les enfants de moins trois ans, avant leur entrée à l'école maternelle, jusqu'à l'âge de six ans en dehors du temps scolaire. Les parents peuvent recourir à plusieurs modes d'accueil (voire les combiner). En dehors d'une garde familiale (parents, grands-parents, ...), les enfants âgés de moins de six ans peuvent être accueillis par un établissement d'accueil collectif (crèche, halte-garderie, Micro-crèche, structure Multi-Accueil, ...) à temps plein, partiel ou même occasionnel. Les parents peuvent aussi opter pour un accueil individuel par une assistante maternelle à son domicile ou à celui des parents.

Le territoire de Metz Métropole compte 56 structures d'accueil collectif réparties sur 10 communes. En 2017, ces établissements offrent 1 397 places en très majorité sur la commune de Metz.

Pour les foyers ne disposant pas de places au sein de structure collective (ou partiellement), le recours à l'une des 1 016 assistantes maternelles en activité en novembre 2016, constitue une alternative. Cette pratique est fortement répandue en zone périurbaine, en raison de l'absence de structure collective sur ces territoires.



❖ Inégalement réparties

La diversité de l'offre est conditionnée par le lieu de résidence des familles. L'offre d'accueil collective est essentiellement concentrée sur Metz, avec un recours aux assistantes maternelles moins répandu à Metz et à Woippy. A l'inverse, dans les communes périurbaines le recours à une assistante maternelle est fortement répandu avec en moyenne près d'un enfant sur deux concerné par ce mode de garde.

L'agglomération messine compte 56 structures collectives dont les structures privées et les Micro-crèche PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant). Ces établissements se répartissent inégalement sur le territoire et se concentrent au sein des communes urbaines, et principalement sur la ville de Metz (43 structures). **Parmi les 44 communes qui composent l'agglomération messine, 10 seulement disposent d'une offre d'accueil collectif**, structures privées et Micro-crèche PAJE comprises.

L'appréciation de la répartition de l'offre peut être mesurée à partir du taux d'équipement.

Sur Metz Métropole, il est de 18,6 %, cela signifie que pour 100 enfants de moins de trois ans résidant à Metz Métropole, il existe en moyenne 19 places au sein des structures d'accueil collectif. A titre comparatif, d'après l'observatoire national de la petite enfance, la moyenne nationale s'établit à plus de 17 places pour 100 enfants de moins de trois ans en 2014.

❖ A la pérennité menacée

Selon les données 2016 du complément de libre choix du mode de garde (CMG) fournies par la CAF de Moselle, 1 354 enfants de moins de trois ans sont gardés par une assistante maternelle agréée. Ceci correspond à 20 % des enfants de moins de trois ans résidant dans l'agglomération.

! La région Grand Est est confrontée à une baisse du nombre d'assistantes maternelles en exercice.

Ce recul concerne tous les départements et les territoires. En novembre 2016, 35 % des assistantes maternelles en activité dans la métropole messine ont plus de 55 ans. Une assistante maternelle sur 4 a plus de 55 ans dans ¾ des communes de Metz Métropole.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que le nombre d'arrivées dans la profession est déjà insuffisant pour compenser les départs. Or, le recours aux assistantes maternelles constitue le mode d'accueil privilégié par des nombreux ménages résidant en zone périurbaine.

DES POINTS FORTS A CONFORTER

❖ La mixité

Il s'agit d'un point fort dans les EAJE de la Métropole, dans lesquels publics fragiles et catégories socio-professionnelles supérieures se côtoient au quotidien. Les modes d'accueil individuels peuvent toutefois être plus difficiles à mobiliser pour les familles défavorisées, alors qu'ils restent très majoritaires sur certains territoires (reste-à-charge, rôle de l'employeur, stigmatisation du public, ...)

❖ Les transitions petite enfance – école

Une école sur deux identifie un besoin d'accompagnement des familles pour l'entrée à l'école maternelle. Les écoles appartenant à un réseau d'éducation prioritaire sont particulièrement nombreuses à déclarer un besoin d'accompagnement, tout comme les écoles qui accueillent plus de 60 élèves. Parmi les écoles qui identifient un besoin d'accompagnement, trois-quarts évoquent le besoin de repérer les enfants aux besoins particuliers et de créer un lien de confiance entre familles et professeurs. Plus d'une école sur deux cite également les enfants en situation de handicap ou les enfants éloignés de la culture scolaire.

Si les actions d'information sont assez fréquentes (la plupart du temps, il s'agit de visites de l'école aux parents et aux enfants au moment de l'inscription), les actions partenariales ou spécifiques sont rares. Les formations interprofessionnelles notamment, plébiscitées par leurs participants, intéressent de nombreuses écoles, et surtout celles qui sont situées en zone d'éducation prioritaire, ou qui accueillent des tout petits.

❖ La parentalité

Les actions parentalité se sont étoffées dans toute la Moselle. Le nombre d'actions Réseau Ecoute Aide Appui aux Parents a doublé en cinq ans, tout comme le nombre de communes et de territoires couverts. Les LAEP se sont également développés et représentent aujourd'hui 1 LAEP pour 4 430 enfants en 2018 (contre 1 pour 5 460 en 2013). Les CLAS ont connu un développement plus timide, concentré sur les zones urbaines.

Avec 3 dispositifs différents, Metz Métropole est bien positionné, mais présente une inégale répartition sur le territoire métropolitain.

Les rendez-vous des parents connaissent notamment un succès remarqué. Lancé en 2017 on compte 148 rendez-vous en 2019, pour 48 communes couvertes et 82 opérateurs impliqués. L'effort de communication est réel, et la dynamique territoriale comme l'articulation entre les différents acteurs sont appréciables.

❖ La couverture des RAM

L'objectif de la CNAF est de 1 RAM pour 70 AM. Metz Métropole est encore éloignée de l'objectif, même si les RAM se sont saisis de nouvelles missions : le traitement des demandes en lignes, la promotion de l'activité et l'employabilité des assistants maternels, l'accompagnement au départ en formation continue.

Zoom : Problématiques liées à la parentalité sur la commune de Woippy

Woippy
14 131 habitants en 2021
+ 10% population en 10 ans
200/250 naissances par an
20% de la population à – de 15 ans
Taux de chômage de 25,4% en 2017

Le territoire de Woippy est relativement bien pourvu en termes de services, d'institutions et d'infrastructures qui mettent tout en œuvre pour répondre aux besoins des usagers et proposer des services en relation avec la jeunesse, l'enfance et la petite enfance.

Lors de sa dernière analyse des besoins sociaux (ABS), le CCAS de la Ville de Woippy a souhaité se concentrer sur la thématique de la parentalité afin de porter une réflexion qui permette d'identifier des problématiques communes et de dégager des enjeux pour une action partagée sur le territoire.

Les problématiques identifiées concernent différents thèmes :

L'éducation	La famille	La scolarité
→ Manque de cadre et de limites posés à l'enfant → Manque de repères et de rituels dans le quotidien → Méconnaissance des besoins de l'enfant et de son développement → Ecrans numériques et leurs dérivés → Problèmes de comportement de l'enfant → Difficultés relationnelles parents/ados/enfants → Les parents ne savent plus légitimer leur place → Sécurité des enfants → Grossesses précoces chez les adolescentes	→ Place du père au sein de la famille → Besoin de réassurance du parent → Violences conjugales, intra-familiale → Place de la femme et de la jeune fille au sein du foyer → Grossesses multiples rapprochées	→ Absentéisme → Problèmes de violence et d'incivilités → Manque d'implication dans la scolarité de l'enfant → Relations conflictuelles avec l'école → Problèmes important de langage chez les enfants → Décrochage scolaire à partir de 14 ans → Difficultés d'apprentissage → Manque de mémoire et de concentration → Nombre important d'élèves reconnus MDPH → Manque de valorisation des talents

L'environnement	Le social	La santé	La culture
→ Problèmes d'appartenance pour les familles au quartier et difficultés d'en sortir → Mauvaise image et méconnaissance des institutions → Manque d'accueil du jeune enfant → Mouvements de population liés à la rénovation urbaine → Structure d'accueil de garde	→ Parents isolés, familles recomposées ou monoparentales → Précarité → Chômage (notamment chez les jeunes parents) → Manque de qualification des jeunes → Difficultés liées au logement (impayés factures) → Problématiques administratives → Offre de loisirs inadaptée au niveau de vie des ménages	→ Déséquilibre alimentaire → Problèmes psychologiques → Addictions (alcool, drogue, tabac) → Soins et hygiène (buccodentaires notamment) → Problèmes de graphisme et d'aisance corporelle, psychomotricité → Prise en charge du handicap	→ Problèmes de langage → Mixité culturelle, incompréhension des modes de vie respectifs → Différence entre le statut de garçon et de fille → Emprise et surveillance de la famille auprès des jeunes filles ou des enfants du quartier → Pratiques religieuses

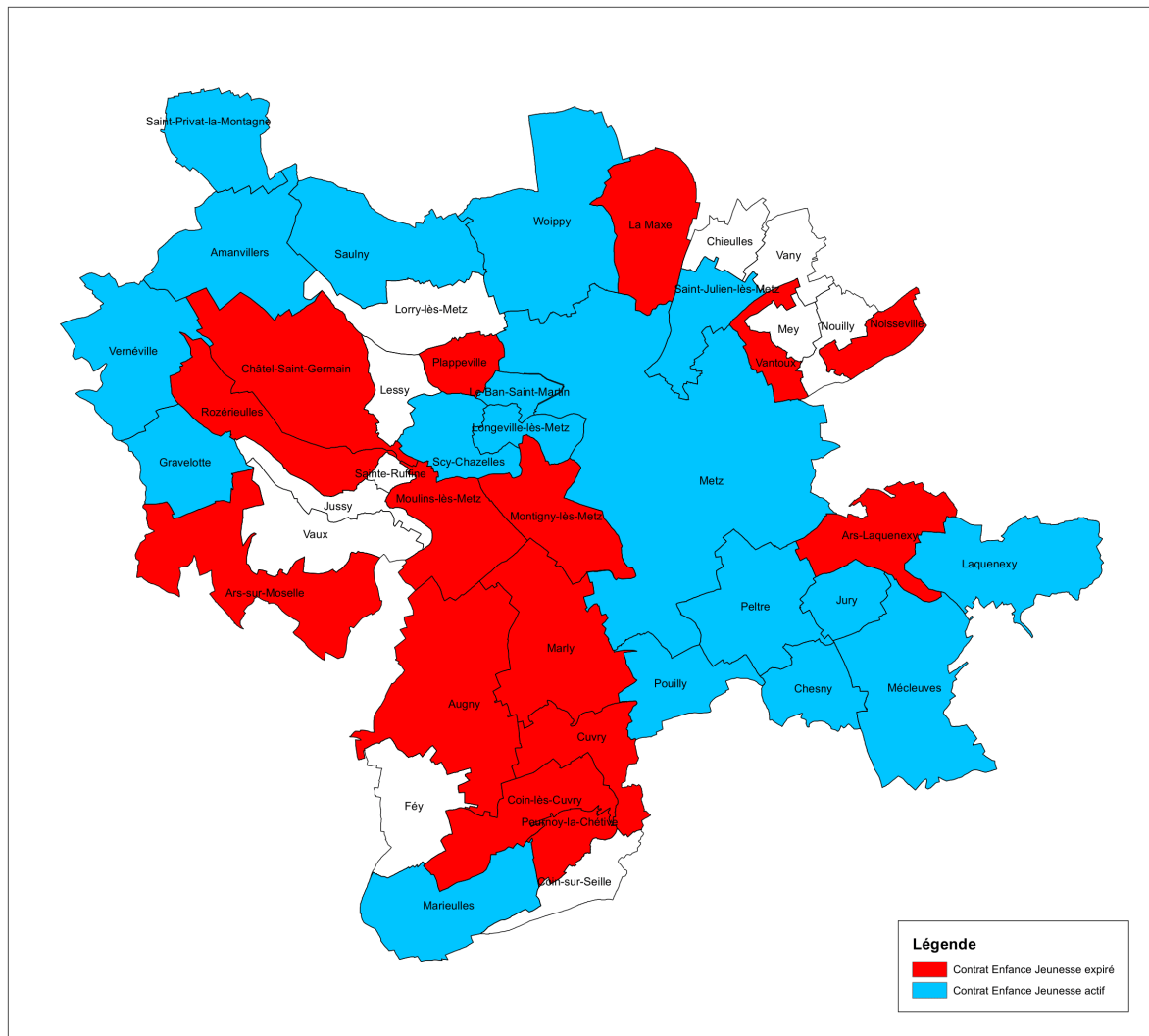
Etat des lieux des services aux familles

⇒ Compléments CAF

300 millions d'euros par an sont versés par la CAF sur le territoire métropolitain, au titre de différentes politiques publiques destinées à créer et maintenir des services à la population : Logement, Petite enfance, Jeunesse, Parentalité, Vie sociale.

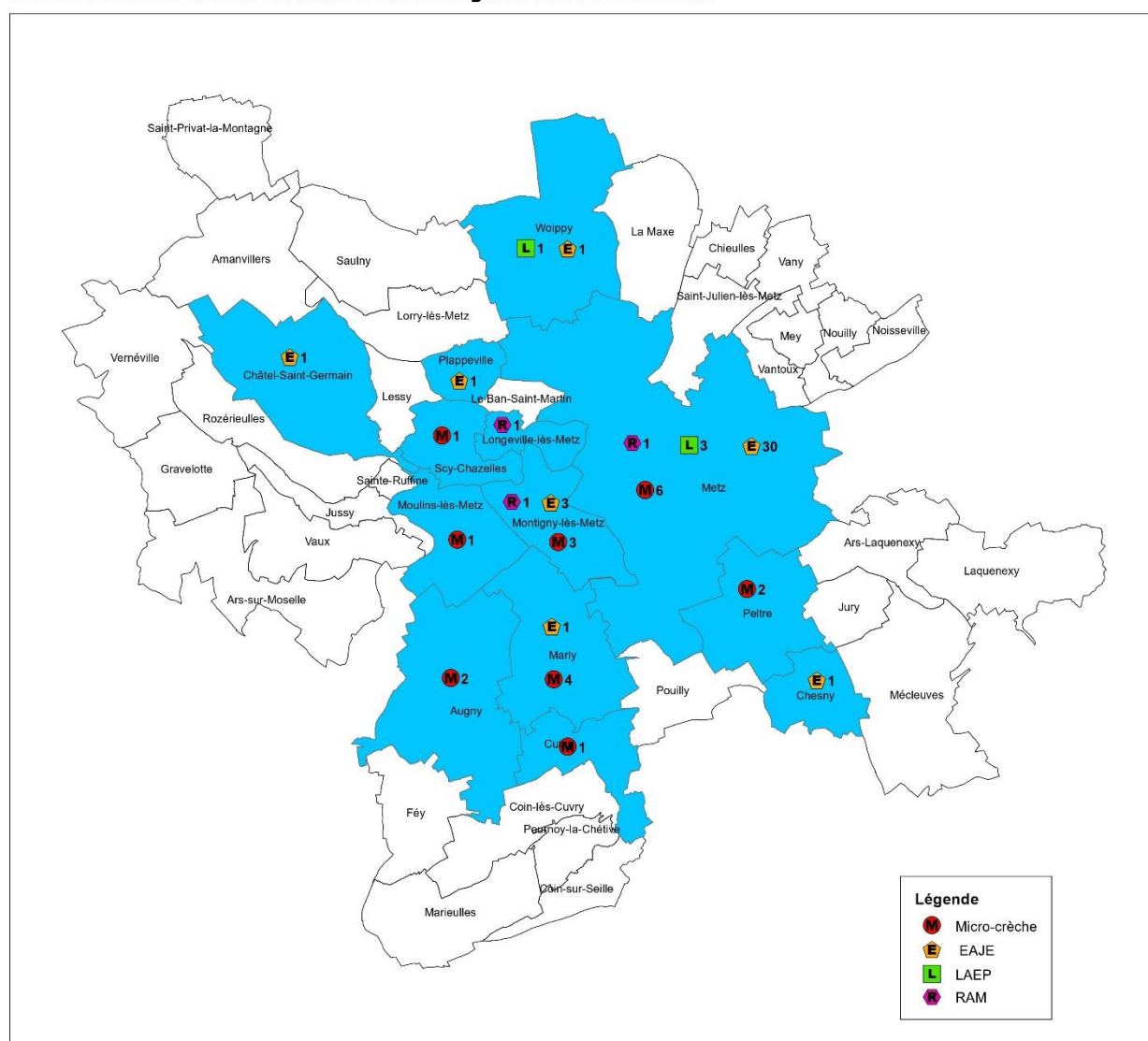
Sur la Métropole les **31 Contrats Enfance Jeunesse** vont être remplacés par la CTG, ils concernent 33 communes, toutefois, cela ne génère aucun transfert de compétence entre les communes et Metz Métropole.

Contrat Enfance Jeunesse sur Metz Métropole



Commune	Gestionnaire	Actions
AMANVILLERS	ADPEP	APS EXTRA
ARS LAQUENEXY	ADPEP	APS EXTRA
ARS SUR MOSELLE	Commune	APS EXTRA
AUGNY	ADPEP	APS EXTRA
BAN SAINT MARTIN	Commune	APS EXTRA
CHATEL SAINT GERMAIN	Commune	APS EXTRA
	Association Familles Rurales	MICRO CRECHE
CHESNY	Association Familles Rurales	EXTRA MICRO CRECHE
COIN LES CUVRY	FD Foyers Ruraux	APS EXTRA
CUVRY	FD Foyers Ruraux	APS EXTRA
JURY - MECLEUVES	MJC JURY	APS EXTRA
LA MAXE	ADPEP	APS EXTRA
LAQUENEXY -COURCELLES SUR NIED	ADPEP	APS EXTRA
LONGEVILLE LES METZ	ADPEP	APS EXTRA
	ADPEP	RAM
MARIEULLES	Ass Les enfants des côtes	APS EXTRA
MARLY	CCAS	MULTI ACCUEIL
	Centre social / Commune	APS EXTRA
METZ	Commune / Associations	ENFANCE
	Commune / Associations	JEUNESSE
MONTIGNY LES METZ	CCAS	RAM
	Association de gestion des MA	MULTI ACCUEIL
MOULINS LES METZ	Commune	APS
	Commune /CHATEAU FABERT	EXTRA
NOISSEVILLE	ADPEP	APS EXTRA
NOUILLY-VANTOUX	ADPEP	APS
PELTRE	ADPEP	APS EXTRA
PLAPPEVILLE	Association Familles Rurales	MULTI ACCUEIL
POURNOY LA CHETIVE	Commune	APS EXTRA
ROZERIEULLES	Commune	APS EXTRA
SAINT JULIEN LES METZ	Commune	APS EXTRA
SAINT PRIVAT LA MONTAGNE	ADPEP	APS EXTRA
SAULNY	Commune (en 2019 : Accueil Loisirs Plesnois)	APS
SCY CHAZELLES	Commune	APS EXTRA
SIIS PLATEAU MESSIN	Ass Les enfants du verger (GRAVELOTTE)	APS EXTRA
SIVOM FLEURY -POUILLY	Association Familles Rurales	APS EXTRA
WOIPPY	CCAS	MULTI ACCUEIL + LAEP
	Communes / centre social	APS EXTRA

Etablissements d'accueil de jeunes enfants



❖ Les relais assistantes maternelles (Ram)

Les relais assistantes maternelles sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange. Ils apportent un soutien et un accompagnement dans la pratique quotidienne en donnant la possibilité de rencontrer et d'échanger ses expériences avec d'autres assistant(e)s maternel(le)s et professionnels de la petite enfance.

Commune	Gestionnaire	Nombre d'ETP
LONGEVILLE LES METZ	ADPEP	0,6
METZ	Ville	3
MONTIGNY LES METZ	CCAS	1

❖ **Les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)**

Les EAJE constituent une offre d'accueil variées : crèches collectives, multi-accueils, micro-crèches, crèches familiales, halte-garderie...

Commune	Gestionnaire	Nom de l'établissement	Nombre de places
CHATEL ST GERMAIN	Familles Rurales	MC Les Chateloups	10
CHESNY	Familles Rurales	CP A Petits Pas	23
MARLY	CCAS	MA La Maison des Loupiots	25
METZ	Commune	SAF	110
		MA CHARLEMAGNE	25
		MPE	80
		LE CHATEAU	15
		LA VIGNERAIE	60
		CLAIR DE LUNE	10
		PARENT'AISE	10
		LES BUISSONNETS	80
		LES MARMOUSETS	30
		LES JARDINETS	80
		MAGNY	20
		AMPHITHEATRE	60
		VALLIERES	20
		LES GUERETS	80
		GRANGE AUX BOIS	30
		TREMPLIN	16
	Ass LES RECOLLETS	LES RECOLLETS	60
	Ass Enfance et Famille	O BOR DU NY'D	80
	Ass centre de la petite enfance B. Chabot	MA CHABOT	85
	COGEHAM	LES RASES MOTTES	30
		LE PETIT POUCE	25
		LE CHAT BOTTE	25
		POMME D'API	20
		LA MAISON DES LUTINS	30
		LES PETITS LOUPS	20
		TOM POUCE	15
	TOURNICOTI	TOURNICOTI	15
	LPCR GROUPE	MA LPCR METZ	18
	CS Arc en ciel Mazelle	ARC EN CIEL	16
	PEOPLE AND BABY	MC CHOCOLAT	10
MONTIGNY LES METZ	Association de gestion des MA	LES LUTINS	30
		LES PINSONS	25
		LES PETITS PRINCES	35
PLAPPEVILLE	Familles rurales	MA GRIBOUILLE	14
WOIPPY	CCAS	LE PETIT PRINCE	30

❖ **Les micro-crèches PAJE**

Une micro-crèche est un établissement d'accueil collectif destiné aux enfants âgés de moins de 6 ans dont la capacité est limitée à 10 places.

Commune	Gestionnaire	Nom de la structure
AMANVILLERS	SARL Le monde des p'tits Choux	Le monde des p'tits Choux
AUGNY	SARL Le nid des petits	O nid des petits
		O nid des petits - Frescaty
CUVRY	SAS La Cabane des petits lutins	La cabane des petits lutins
MARLY	SARL Les p'tits Loups	Les p'tits Loups
	SARL Les Chérubins	Boucle d'or
	EURL Hola Baby Marly	Hola Baby Mango
		Hola Baby Lemon
METZ	SARL les Bons moments	Les Bons moments
		Les Bons moments – ZAC des coteaux de la Seille
		Vanille
		Pistache
	People and Baby	Bouton d'or
		Hapili Muse
MONTIGNY LES METZ	SARL Hapili	
	LPCR	Les malicieux de Saint Ladre
	Così'Faz	Così'Faz
	SARL Les P'tits Loups Voient Double	Les P'tits Loups Voient Double
MOULINS LES METZ	EURL Les Didoux	Les Didoux
PELTRE	EURL Les petits lionceaux	Les petits lionceaux
		Les petits lionceaux 2
SCY CHAZELLES	AASBR	Les Scygogneaux
VANY	SARL Des Racines et des Ailes	Des Racines et des Ailes

❖ **Les Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)**

Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents a pour objectif de valoriser le rôle et les compétences des parents dans l'éducation de leurs enfants. Il rassemble parents, professionnels, associations, institutions qui proposent des actions de soutien à la parentalité.

En 2020 sur Metz Métropole **10 communes** sont concernées et **15 structures différentes** interviennent :

Commune	Gestionnaire	Actions
Amanvillers	PEP57	« Pause parents » : groupe d'échange et entraide entre parents
Augny	PEP57	« Pause parents » : groupe d'échange et entraide entre parents
Chesny	Fédé Familles Rurales	« Groupe d'entraide de parents » : groupe d'échange et entraide entre parents
Longeville-lès-Metz	PEP57	« Pause parents » : groupe d'échange et entraide entre parents
La Maxe	PEP57	« Pause parents » : groupe d'échange et entraide entre parents
Marly	CS Gilbert Jansem	« Les moins de 3 ans au quotidien parlons-en » : groupe d'échange et entraide entre parents « Soirées parents-ados » : activités et ateliers partagés parents-enfants
Metz	CS Adacs	« Jeudis des parents » : groupe d'échange et entraide entre parents + activités et ateliers partagés parents-enfants
	CS Pioche	« Les mercredis des parents » : activités et ateliers partagés parents-enfants « Dur dur d'être parent » : théâtre forum « Faber et Mazlish » : formation
	CS Agora	« Lieu d'accueil famille » : groupe d'échange et entraide entre parents
	EPE	« Café des parents » : groupe d'échange et entraide entre parents
	MJC 4 Bornes	« Être parent c'est pas toujours marrant » : groupe d'échange et entraide entre parents + activités et ateliers partagés parents-enfants
	CS Cassis	« Ma famille d'abord » : groupe d'échange et entraide entre parents
	LAEP La Maison d'Anjou	« Petits déjeuners des parents dans les écoles maternelles de Metz Borny » : groupe d'échange et entraide entre parents
	CS Le Quai	« Les écrans » : groupe d'échange et entraide entre parents « REAAP petite enfance » : groupe d'échange et entraide entre parents + activités et ateliers partagés parents-enfants « Les émotions » : groupe d'échange et entraide entre parents
	La Passerelle	« La radio des parents » : écoute information orientation
	PEP57	« Petits déjeuners des parents Hauts de Vallières » : groupe d'échange et entraide entre parents « Groupe de parole » : groupe d'échange et entraide entre parents
	Ville de Metz	« Les rendez-vous des parents » : groupe d'échange et entraide entre parents
Peltre	PEP57	« Pause parents » : groupe d'échange et entraide entre parents
Plappeville	Fédé Familles Rurales	« Groupe d'entraide de parents » : groupe d'échange et entraide entre parents
Woippy	CS Boileau	« Croisière aux 4 vents » : groupe d'échange et entraide entre parents « Théâtre forum » : théâtre forum
	MPT	« A l'abordage » : groupe d'échange et entraide entre parents

❖ Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (Clas)

Le Clas favorise l'épanouissement de l'enfant et la réussite dans sa scolarité, les activités sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Les enfants sont accueillis en dehors des heures de classe par des accompagnateurs formés.

Sur Metz Métropole, 3 communes sont concernées et 8 structures interviennent :

Commune	Gestionnaire	Actions
Marly	CS Gilbert Janssem	2 collectifs
Metz	CS Agora	6 collectifs
	CS Adacs	5 collectifs
	AFA	2 collectifs
	PEP57	6 collectifs
	CS Espace de la Grange	3 collectifs
	CS Pioche	5 collectifs
Woippy	CS Boileau	4 collectifs

❖ Les lieux d'accueil parents / enfants (LAEP)

Ce sont des espaces d'accueil destinés à faciliter la relation parents-enfants à travers le jeu. Ces lieux de rencontre permettent aux parents d'échanger entre eux et de bénéficier d'une écoute attentive par les accueillants.

En 2020, il existe 3 LAPE à Metz : la Maison d'Anjou à Metz Borny, la Cour Ensoleillée à Metz-Nord, et le CMSEA Pirouette à Metz Sablon et un sur Woippy, la Parent'aise.

❖ L'espace de rencontre parents/enfants

Il existe un espace de rencontre parents/enfants sur la Ville de Metz porté par l'association Marelle. Ce lieu neutre de l'exercice du droit parental, destiné aux parents séparés, privilégiant la rencontre de l'enfant et de son autre parent dans un climat de sérénité.

❖ La médiation familiale

Sur la Ville de Metz, Marelle porte par ailleurs un service de médiation Familiale destiné aux couples en cours de séparation afin de leur permettre de trouver un accord et de traverser cette période. L'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) porte aussi ce dispositif.

❖ Les rendez-vous des parents

Chaque année sont organisés les rendez-vous des parents, cet événement permet d'aborder les questions liées à l'éducation, la scolarité, le rôle de parents, la gestion des émotions... A cette occasion les centres sociaux, associations locales, équipements et services de proximité ouvrent leurs portes, au programme des conférences, ateliers, rencontres, jeux autour de différents thèmes (rythmes de l'enfant, les écrans, la fratrie, la scolarité) sont organisés.

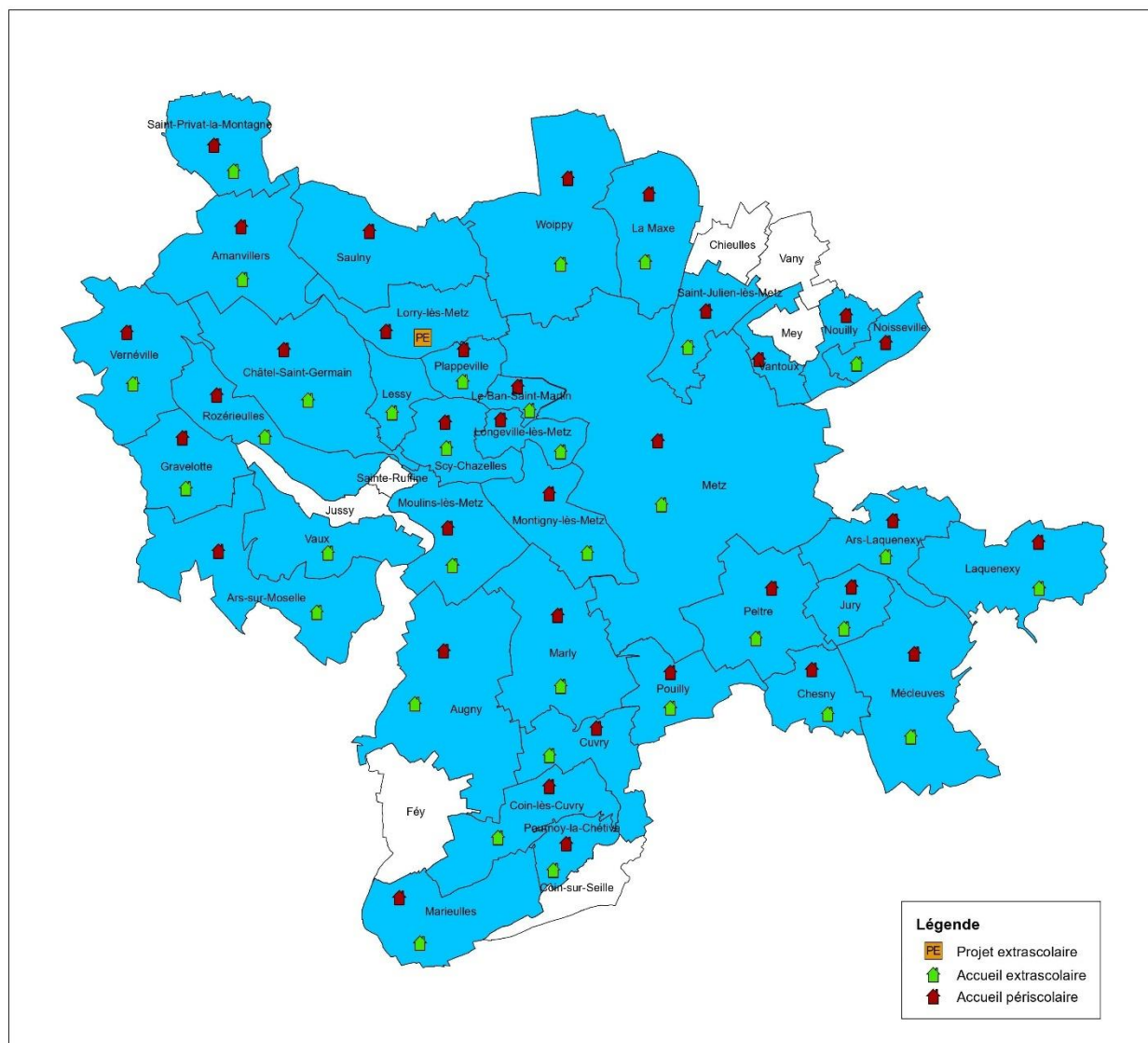
Sur les dernières éditions, 12 communes de la Métropole ont été touchées :

- Amanvillers
- Augny
- Châtel-Saint-Germain
- Chesny
- La Maxe
- Longeville-lès-Metz
- Marly
- Metz
- Peltre
- Plappeville
- Saint-Privat-la-Montagne
- Woippy



❖ Les accueils périscolaires et extrascolaires

Accueil périscolaire et extrascolaire



Le périscolaire (APS) concerne les accueils organisés les jours d'école ainsi que le mercredi même sans école, tandis que l'extrascolaire relève des accueils de loisirs organisés pendant les vacances scolaires ainsi que le samedi sans école et le dimanche.

Commune	Gestionnaire	Services mis en oeuvre
AMANVILLERS	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire
ARS LAQUENEXY	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
ARS SUR MOSELLE	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
AUGNY	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Accueil adolescents Séjours
BAN SAINT MARTIN	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
CHATEL SAINT GERMAIN	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
CHESNY	Association Familles Rurales	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
COIN LES CUVRY	FD Foyers Ruraux	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Séjours
CUVRY	FD Foyers Ruraux	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
JURY - MECLEUVES	MJC JURY	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
LA MAXE	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Accueil adolescents Séjours
LAQUENEXY	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
LESSY	Eclaireurs et éclaireuses de France (EEDF)	Accueil extrascolaire
LONGEVILLE LES METZ	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	SCOUTS	Accueil extrascolaire
LORRY LES METZ	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	Association Les enfants des côtes	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Accueil adolescents Séjours
MARLY	Commune	Accueil périscolaire
	Centre social Gilbert Jansen	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Accueil adolescents
METZ	Centre Social Arc en ciel Mazelle	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Accueil adolescents
	Centre Social ASBH Pioche	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Accueil adolescents
	Centre Social CASSIS	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Accueil adolescents
	Centre Social BELLECROIX	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	Centre Social AGORA	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Accueil adolescents
	DU COTE DES LOISIRS	Accueil périscolaire
	ESPACE DE LA GRANGE	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	FAMILLE LORRAINE DEVANT LES PONT	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	IL ETAIT UNE FOIS	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	Centre Social LE QUAI	Accueil périscolaire

		Accueil extrascolaire Accueil adolescents
	MCL SAINT MARCEL	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	MJC 4 BORNES	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Accueil adolescents
	MJC BORN Y	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Accueil adolescents
	MJC METZ SUD	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Accueil adolescents
	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire
	MAGNY ANIM	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	AJEF 57	Accueil extrascolaire
	FRANCO ASIATIQUE	Accueil extrascolaire
	CALP	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	ASSOCIATION CARREFOUR	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	Eclaireurs et éclaireuses de France (EEDF)	Accueil extrascolaire
	FAMILLES DE FRANCE	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	SCOUTS	Accueil extrascolaire
	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Accueil extrascolaire
MONTIGNY LES METZ	SCOUTS	Accueil extrascolaire
	LOISIRS ET CULTURE	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	CASI LORRAINE	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	CC MARC SANGNIER	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
MOULINS LES METZ	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Accueil adolescents Séjours
	CHATEAU FABERT	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
NOISSEVILLE	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
NOUILLY-VANTOUX	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire
PELTRE	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
PLAPPEVILLE	Commune	Accueil périscolaire
	Eclaireurs et éclaireuses de France (EEDF)	Accueil extrascolaire
POURNOY LA CHETIVE	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
ROZERIEULLES	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SAINT JULIEN LES METZ	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Accueil adolescents
SAINT PRIVAT LA MONTAGNE	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Accueil adolescents
SAULNY	Commune (en 2019 : Accueil Loisirs Plesnois)	Accueil périscolaire
SCY CHAZELLES	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SIIS PLATEAU MESSIN	Ass Les enfants du verger (GRAVELOTTE)	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SIVOM FLEURY -POUILLY	SIVOM	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
VAUX	Ass P'tits Loups	Accueil extrascolaire
VANY	SIS Faily	Accueil périscolaire
WOIPPY	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire

	MJC BOILEAU PREGENIE	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire Accueil adolescents
	MPT	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	SCOUTS	Accueil extrascolaire

PROJET

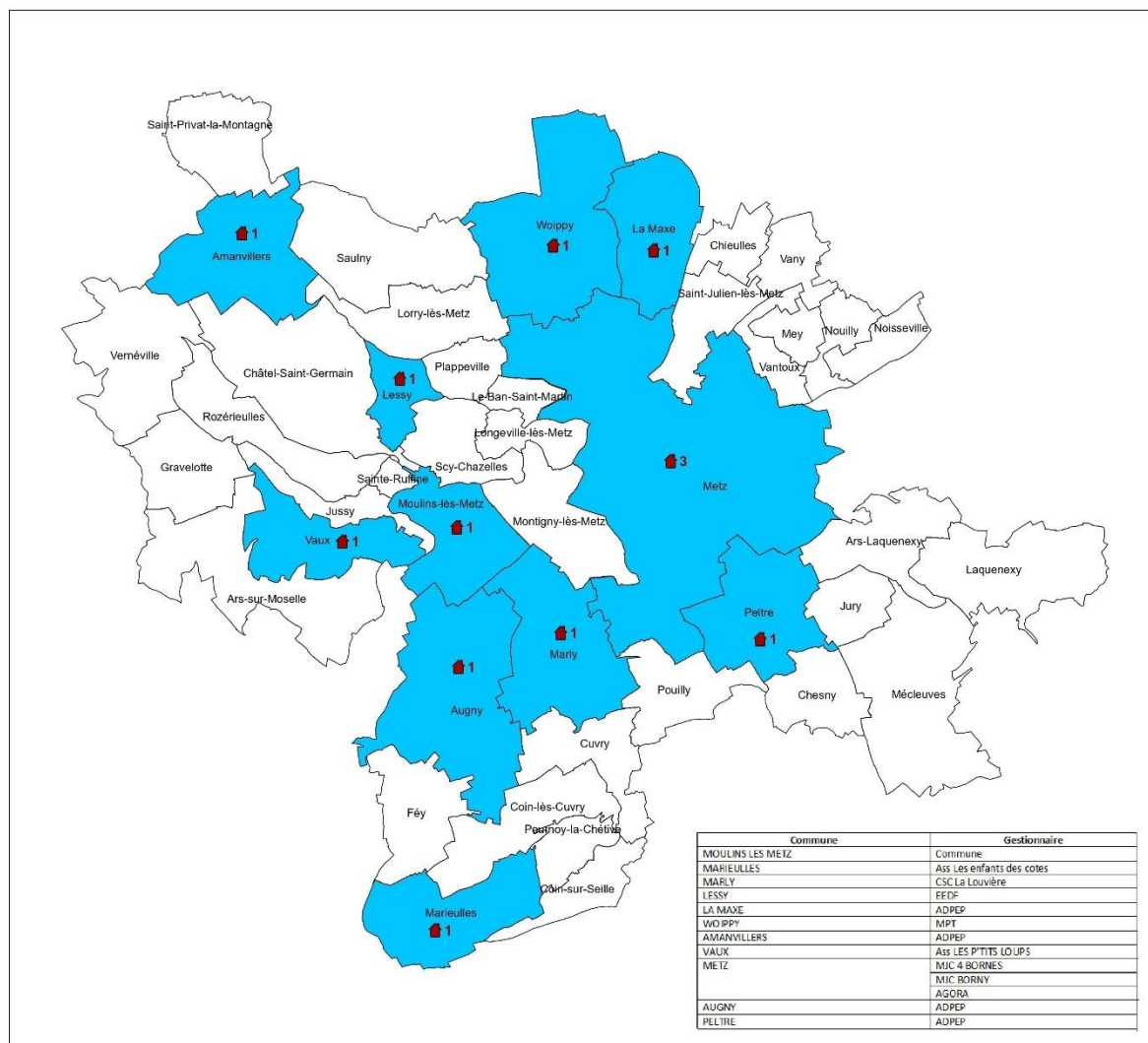
❖ Les accueils ados

Par ailleurs, l'accueil des adolescents de 12 à 17 ans, constitue aussi une priorité dans l'offre de loisirs socio-éducatifs. La fonction d'animation s'articule autour de trois axes principaux :

- ❖ l'accompagnement des projets des adolescents,
- ❖ la mise en place d'activités d'animation,
- ❖ des temps informels d'échanges et/ou de jeux.

Sur Metz Métropole, 13 accueils ados sont recensés :

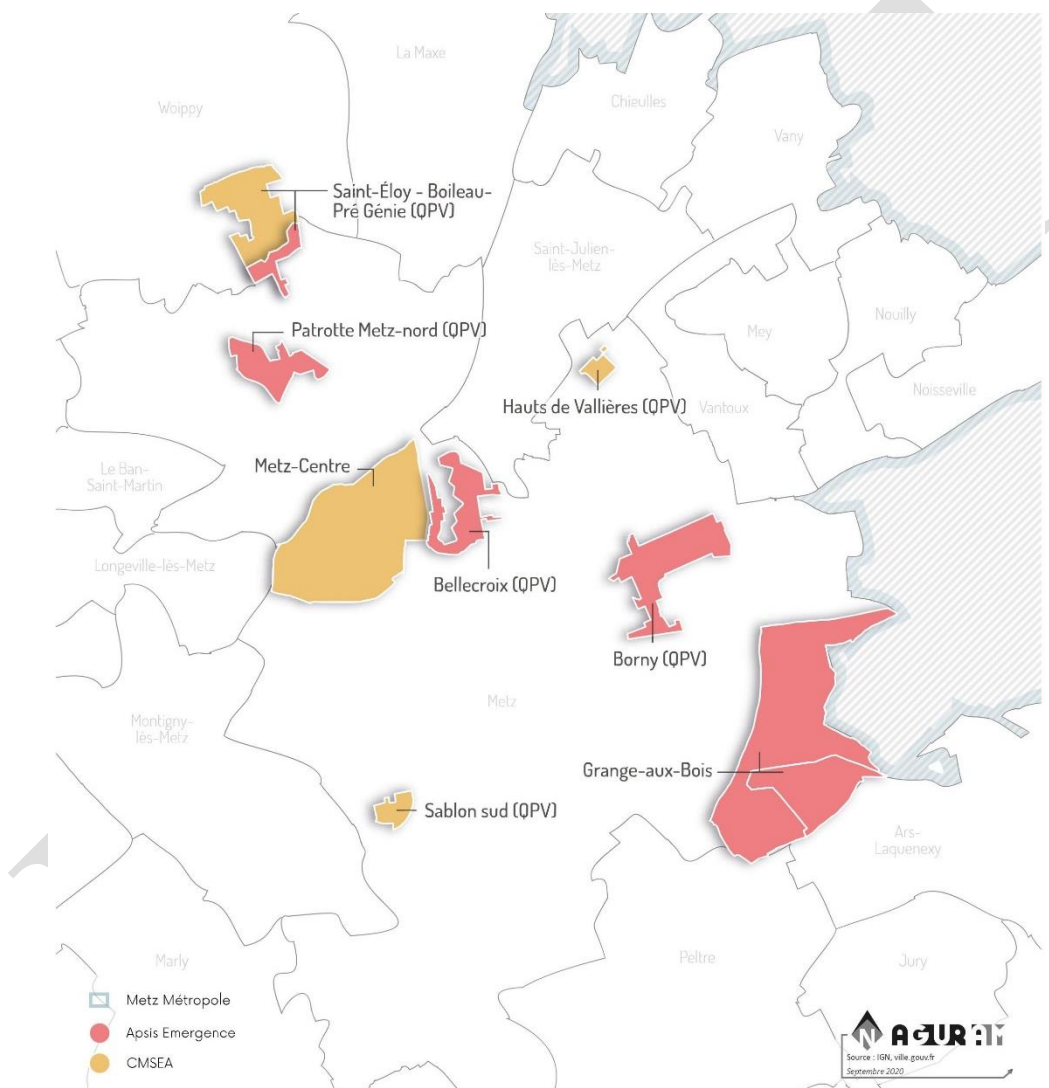
Accueil ADOS



Zoom : La Prévention Spécialisée à Metz Métropole¹⁶

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Metz Métropole est compétente en matière de Prévention Spécialisée.

L'article L.221-2 du Code de l'Action Sociale et de la Famille prévoit des actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficultés ou en rupture avec leur milieu dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles. La Prévention Spécialisée s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance.



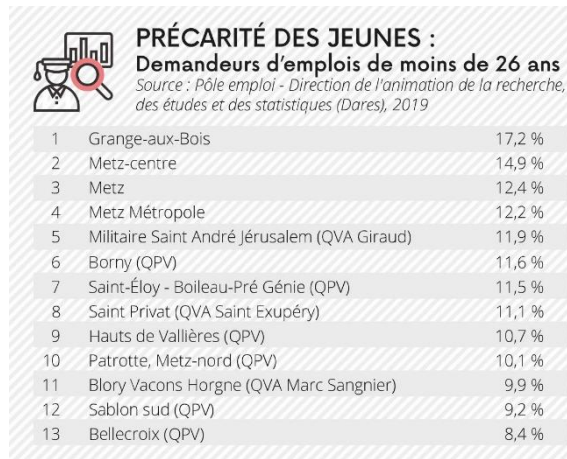
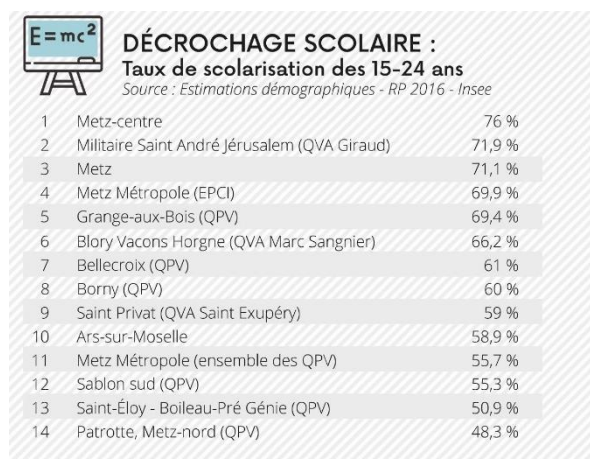
L'exercice de cette mission est confié à 2 associations sur la Métropole, l'APSYS et le CMSEA qui se répartissent 8 territoires d'intervention. Les éducateurs ciblent le public des 10-21 ans qui rencontre diverses difficultés :

- ❖ décrochage scolaire / insertion professionnelle
- ❖ précarité / pauvreté
- ❖ socialisation / parentalité
- ❖ ouverture vers l'extérieur

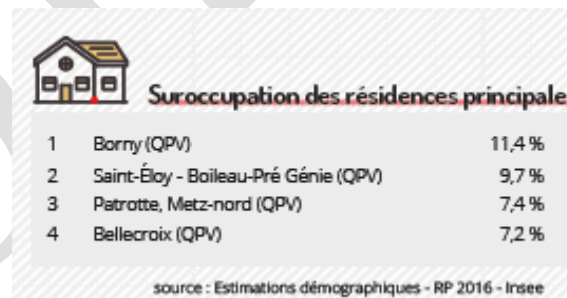
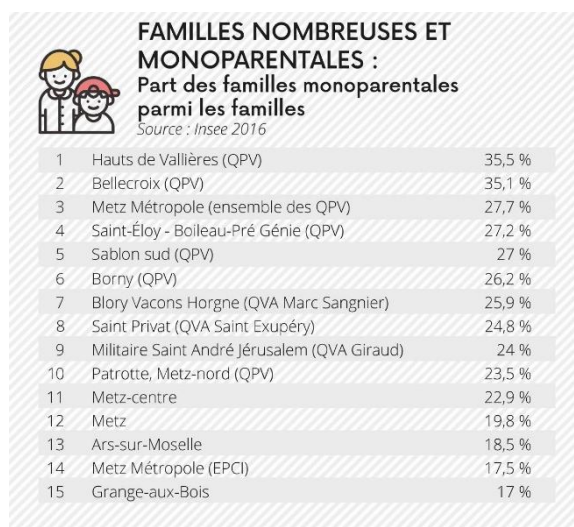
¹⁶ Metz Métropole Prévention Spécialisée, AGURAM, avril 2021

L'AGURAM dresse un portrait social de ces territoires d'intervention à travers une diversité d'indicateurs :

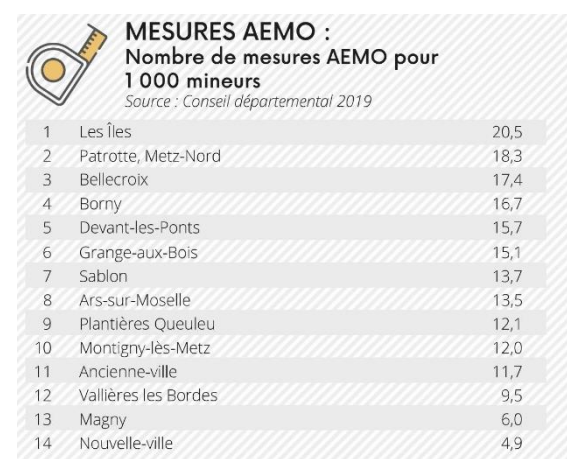
Sur les QPV, entre 28% et 38% des jeunes de 16 à 25 ans sont sans emploi et non-scolarisés, contre 15,6% au niveau métropolitain.



Dans les quartiers où les éducateurs sont représentés, des **contextes familiaux pouvant fragiliser le cadre éducatif** sont identifiés (monoparentalité, familles nombreuses, situation de suroccupation du logement etc).



L'analyse des mesures administratives prises par l'Aide Sociale à l'Enfance démontre que ces secteurs sont particulièrement touchés. En effet, ils concentrent **74% des mesures AEMO** (action éducative en milieu ouvert) mise en place sur la Métropole en 2019.



ANIMATION DE LA VIE LOCALE

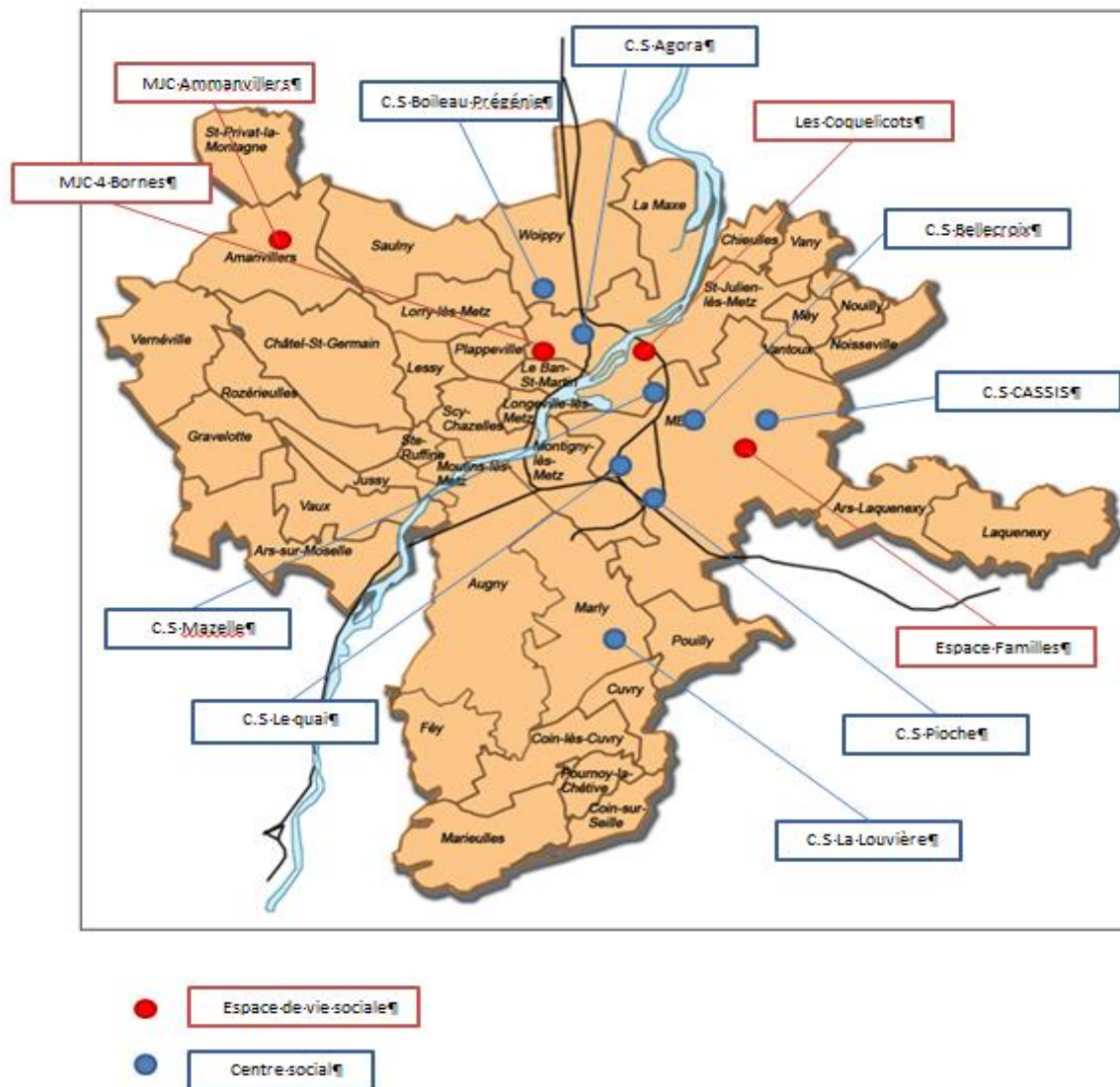
Un des objectifs partagés de la CAF, de la Métropole et de ses Communes est de renforcer le lien social entre les habitants du territoire. Les enjeux sont d'amener les habitants à participer à la vie collective et citoyenne, renforcer les relations de voisinage et les solidarités entre habitants puis développer l'expression sociale et culturelle.

L'animation de la vie sociale est assurée, notamment, par les centres sociaux et les espaces de vie sociale (EVS), animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, ils développent aux côtés des différents acteurs du territoire, un projet global agréé et financé par la CAF.

Leurs missions sont les suivantes :

- ❖ L'accueil et la participation des habitants, des familles et des associations du territoire
- ❖ La mise en place d'activités pour les enfants, les jeunes, les familles, avec une attention particulière aux publics fragiles et aux actions intergénérationnelles
- ❖ Le soutien des parents et le renforcement des liens parents-enfants.

Sur la Moselle, 38 centres sociaux sont agréés par la CAF dont 7 à Metz Métropole, de plus, 4 EVS sont implantés sur le territoire.



Aussi, en matière d'animation de la vie de quartier, dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville de Metz Métropole, sont financés des actions sur la thématique du vivre ensemble, de la culture et de la participation citoyenne. Au total en 2020, ce sont **69 actions** qui ont été soutenues sur les QPV pour un montant de **592 450 €** (crédits Etat, Villes de Metz et Woippy et Metz Métropole).

III/ Orientations et axes de développement prioritaires

1. Ressources et besoins identifiés sur le territoire

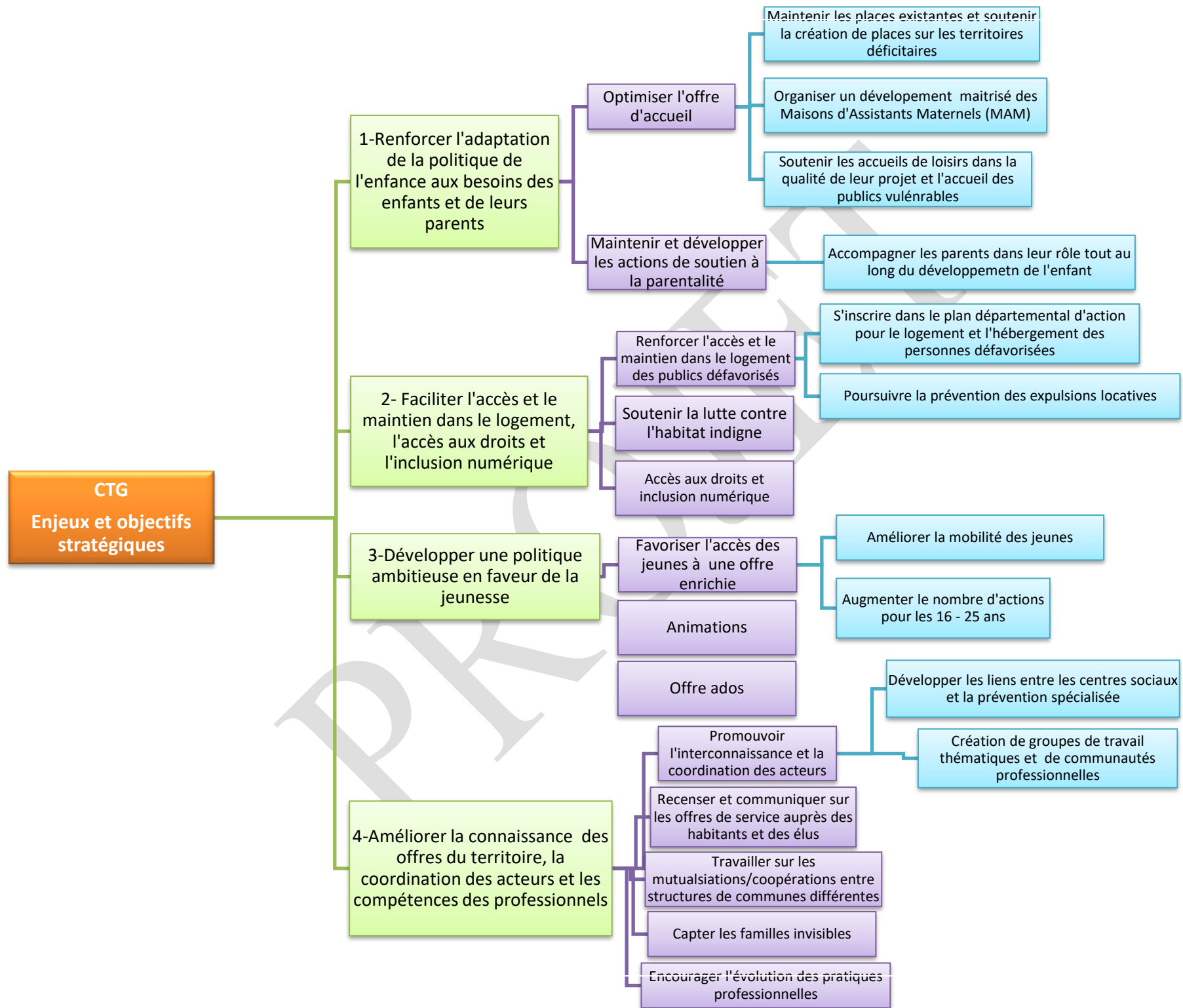
Pour chacun des 3 ateliers thématiques, un travail avec les partenaires a été mené afin de repérer les ressources et les besoins du territoire Métropolitain :

	Ressources	Besoins
Petite enfance - parentalité	- Diversité de structures sur le territoire : Maisons d'assistantes maternelles, 3 relais assistants maternels, Micro-crèches, LAEP (uniquement accessibles sur 2 communes) - Densité des structures d'accueil collectif - Actions de soutien à la parentalité développées sur Metz Métropole - Offre d'accueil périscolaire maternel - Présence des centres sociaux	- Défaut de connaissances partagées sur les structures et dispositifs existants - Informer le public, les élus et les professionnels des actions - Souhait de bénéficier des ressources mutualisées par les grandes communes (ludothèques, etc.) - Manque de places d'accueil collectif et familial, et notamment pour les ménages modestes - Développer davantage l'accueil périscolaire pour les moins de 3 ans - Besoin en matière de garde ponctuelle ou sur des horaires décalés - Capter les familles « invisibles » - Anticiper la diminution du nombre d'assistantes maternelles - Renforcer la formation des professionnels
Habitat - Logement	- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : Davantage de mixité dans certains quartiers - PLH 2020 – 2025 : avec un objectif de production de 6 935 logements sur les 6 prochaines années, soit 1160 logements par an - Plan logement d'abord pour accompagner les publics spécifiques (grands marginaux, sortants de prison...)	- Attirer les ménages dans le noyau urbain et renforcer l'attractivité de toute la Métropole - Manque de T1/T2 ou T5 et plus - Difficulté d'accès à des logements adaptés pour les PMR à la fois pour les seniors mais aussi pour les personnes en situation de handicap - Développer plus de services et l'accompagnement des personnes âgées pour le maintien à domicile - Renforcer le dialogue entre élus et bailleurs
Jeunesse - Animation de la vie sociale	- Diversité d'acteurs : associations locales, clubs sportifs, fédérations d'éducation populaire, clubs ados, établissements scolaires...	- Développer une perspective de communauté professionnelle autour du jeune et un secret professionnel partagé (comme pour le dispositif de réussite éducative)

	- Déploiement de dispositifs réservés aux jeunes : Conseil Municipal des jeunes, service civique - Présence de la Prévention Spécialisée sur une partie du territoire	- Intégrer une dimension individuelle à l'accompagnement du jeune et de sa famille - Prendre en compte les besoins différenciés du territoire : coordination des acteurs en milieu urbain et absence de structures en milieu rural (pallier l'absence de CCAS en particulier) - Manque de professionnels qualifiés (peu de formations au-delà du Bafa, concurrence du Luxembourg et besoin de revalorisation des métiers du social) - Fluidifier les échanges et les partenariats afin de renforcer l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs - Travailler la complémentarité entre les centres sociaux (animateurs) et la prévention spécialisée (éducateurs) - Construire les projets en partant des centres d'intérêt des adolescents (ex : jeux vidéo) et favoriser la découverte des métiers
--	--	---

2. Enjeux et orientations stratégiques

Les besoins repérés dans la phase de diagnostic et les préoccupations majeures retenues par les partenaires lors des ateliers ont permis d'identifier sur Metz Métropole **4 enjeux dans le cadre de la Convention Territoriale Globale**, ils se déclinent en objectifs stratégiques et opérationnels présentés sur la page suivante.



ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la CAF de Moselle

Accueil périscolaire et extrascolaire

Commune	Gestionnaire	Offre déployée
AMANVILLERS	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
ARS LAQUENEXY	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
ARS SUR MOSELLE	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
AUGNY	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
BAN SAINT MARTIN	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
CHATEL SAINT GERMAIN	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
CHESNY	Association Familles Rurales	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
COIN LES CUVRY	FD Foyers Ruraux	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
CUVRY	FD Foyers Ruraux	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
JURY - MECLEUVES	MJC JURY	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
LA MAXE	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
LAQUENEXY - COURCELLES SUR NIED	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
LESSY	EEDF	Accueil extrascolaire
LONGEVILLE LES METZ	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	SCOUTS	Accueil extrascolaire
LORRY LES METZ	Commune	Accueil périscolaire
MARIEULLES (SIVOM DES COTES)	Association Les enfants des côtes	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
MARLY	Commune	Accueil périscolaire
	Centre social Jansem	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
METZ	Centre Social Arc en ciel Mazelle	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	Centre Social ASBH Pioche	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	Association CASSIS	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	Centre Social BELLECROIX	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	Centre Social AGORA	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	DU COTE DES LOISIRS	Accueil périscolaire

	ESPACE DE LA GRANGE	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	FAMILLE LORRAINE DEVANT LES PONT	Accueil périscolaire
	IL ETAIT UNE FOIS	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	Centre Social LE QUAI	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	MCL SAINT MARCEL	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	MJC 4 BORNES	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	MJC BORNLY	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	MJC METZ SUD	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire
	MAGNY ANIM	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	AJEF 57	Accueil extrascolaire
	FRANCO ASIATIQUE	Accueil extrascolaire
	CALP	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	Association CARREFOUR	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	EEDF	Accueil extrascolaire
	FAMILLES DE FRANCE	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	SCOUTS	Accueil extrascolaire
	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Accueil extrascolaire
MONTIGNY LES METZ	SCOUTS	Accueil extrascolaire
	Association LOISIRS ET CULTURE	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	CASI LORRAINE	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	Centre Culturel MARC SANGNIER	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
MOULINS LES METZ	Commune	Accueil périscolaire
	CHATEAU FABERT	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
NOISSEVILLE	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
NOUILLY-VANTOUX	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire
PELTRE	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
PLAPPEVILLE	Commune	Accueil périscolaire
	EEDF	Accueil extrascolaire
POURNOY LA CHETIVE	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
ROZERIEULLES	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SAINT JULIEN LES METZ	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire

SAINT PRIVAT LA MONTAGNE	PEP LOR'EST	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SAULNY	Commune	Accueil périscolaire
SCY CHAZELLES	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SIIS PLATEAU MESSIN	Association Les enfants du verger (GRAVELOTTE)	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SIVOM FLEURY -POUILLY	Association Familles Rurales	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
VAUX	Association P'tits Loups	Accueil extrascolaire
VANY	SIS Faily	Accueil périscolaire
WOIPPY	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	MJC BOILEAU PREGENIE	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	MPT	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	SCOUTS	Accueil extrascolaire

Accueil adolescents

Commune	Gestionnaire
MOULINS LES METZ	Commune
SIVOM COTES	Associaiton Les enfants des cotes
MARLY	Centre Social Jansem
LESSY	EEDF
LA MAXE	PEP LOR'EST
WOIPPY	MPT
AMANVILLERS	PEP LOR'EST
VAUX	Association LES P'TITS LOUPS
METZ	MJC 4 BORNES
	MJC BORN
	AGORA
AUGNY	PEP LOR'EST
PELTRE	PEP LOR'EST

Centres sociaux

Commune	Gestionnaire	Agrément
MARLY	Centre Social Jansem	Animation Globale et Coordination Animation Collective familles
METZ	Centre Social AGORA	Animation Globale et Coordination Animation Collective familles
	Centre Social LE QUAI	Animation Globale et Coordination Animation Collective familles
	Centre Social MAZELLE	Animation Globale et Coordination Animation Collective familles
	Centre Social PIOCHE	Animation Globale et Coordination Animation Collective familles

	Centre Social BELLECROIX	Animation Globale et Coordination Animation Collective familles
WOIPPY	Centre Social Boileau Pré Génie	Animation Globale et Coordination Animation Collective familles

Espaces de Vie Sociale

Commune	Gestionnaire
METZ	MJC 4 BORNES
	PEP LOR'EST
	CPN LES COQUELICOTS

Relais Petite Enfance

Commune	Gestionnaire
LONGEVILLE LES METZ	PEP LOR'EST
METZ	Ville
MONTIGNY LES METZ	CCAS

Lieux d'Accueil Enfants Parents

Equipement	Gestionnaire
LA COUR ENSOLEILLEE	Centre Social AGORA
LA MAISON D'ANJOU	Association la Maison d'Anjou
PIROUETTE	CMSEA
LAEP de Woippy	CCAS

Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

Commune	Gestionnaire	Nom EAJE	Nombre de places
CHATEL ST GERMAIN	Familles Rurales	Micro-Crèche Les Chateloups	10
CHESNY	Familles Rurales	Crèche Parentale A Petits Pas	23
MARLY	CCAS	MA La Maison des Loupiots	25
METZ	Commune	SAF	110
		MA CHARLEMAGNE	25
		MPE	80
		LE CHATEAU	15
		LA VIGNERAIE	60
		CLAIR DE LUNE	10
		PARENT'AISE	10
		LES BUISSONNETS	80
		LES MARMOUSETS	30

		LES JARDINETS	80
		MAGNY	20
		AMPHITHEATRE	60
		VALLIERES	20
		LES GUERETS	80
		GRANGE AUX BOIS	30
		TREMPIN	16
	Association LES RECOLLETS	LES RECOLLETS	60
	Association Enfance et Famille	O BOR DU NY'D	80
	Association Centre de la petite enfance B. Chabot	MA CHABOT	85
	COGHEAM	LES RASES MOTTES	30
		LE PETIT POUCE	25
		LE CHAT BOTTE	25
		POMME D'API	20
		LA MAISON DES LUTINS	30
		LES PETITS LOUPS	20
		TOM POUCE	15
	Association TOURNICOTI	TOURNICOTI	15
	LPCR GROUPE	MA LPCR METZ	18
	Centre Social Arc en ciel Mazelle	ARC EN CIEL	16
	PEOPLE AND BABY	MC CHOCOLAT	10
MONTIGNY LES METZ	Association de gestion des Multi-accueil	LES LUTINS	30
		LES PINSONS	25
		LES PETITS PRINCES	35
PLAPPEVILLE	Familles rurales	MA GRIBOUILLE	14
WOIPPY	CCAS	LE PETIT PRINCE	30

Axe : Petite Enfance - Enfance

Objectif stratégique de référence : Optimiser l'offre d'accueil

Compétence :

☐ **Villes**

☐ **Métropole**



Eléments de diagnostic

Concertation de l'offre d'accueil collectif bénéficiaires de la PSU sur 6 communes

Manque de places en accueil collectif et en accueil individuel, notamment pour les familles vulnérables

Besoins de places d'accueil occasionnel

Anticiper la diminution du nombre d'assistants maternels, renforcer leur formation

Consolider les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires maternels

3 Relais Petite Enfance sur le territoire (RPE), non accessibles aux familles et professionnels ne résidents pas sur les communes d'implantation



Objectifs opérationnels

- Maintien des places d'accueil collectif existantes et favoriser les échanges de pratique entre gestionnaire
- Création de places d'accueil collectif, financées via la PSU, notamment dans les communes ou zones du territoire dépourvues et en les rendant accessibles particulièrement aux familles vulnérables et invisibles
- Développer les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) de manière concertée sur le territoire
- Développer le nombre de Relais Petite Enfance (RPE) sur le territoire et renforcer leurs actions auprès des familles et des professionnels
- Soutenir les accueils de loisirs maternels dans la qualité de leur projet et l'accueil des publics vulnérables



Modalités de mise en œuvre

- Mener une réflexion avec les gestionnaires pour optimiser l'offre d'accueil existante et favoriser les échanges de pratiques entre professionnels

- Accompagner les élus et les futurs gestionnaires dans le développement de l'offre d'accueil collectif et individuel, de service d'accompagnement des familles employeurs et professionnels de l'accueil individuel
- Travailler avec les gestionnaires d'accueil de loisirs maternels sur la qualité d'accueil des enfants de moins de 6 ans et particulièrement les enfants scolarisés en 1^{ère} année de maternelle



Public cible

- Familles
- Assistants maternels
- Professionnels des EAJE, RPE et des accueils de loisirs maternels périscolaires ou extrascolaires



Moyens à mobiliser

Moyens financiers : Prestations de service Caf / Communes

Moyens humains : Associations / Directeurs et gestionnaires d'EAJE / animateurs RPE / élus / SDPMI

Moyens matériels : à déterminer en fonction des projets



Partenaires

Caf / SDPMI / Communes

Associations / Gestionnaires



Résultats attendus

- Consolidation de l'offre existante en accueil collectif et individuel
- Augmentation de l'offre d'accueil collectif et individuel, notamment dans les territoires aujourd'hui dépourvus
- Développement des services accompagnant les assistants maternels et parents employeurs
- Développement de la qualité d'accueil des accueils de loisirs maternels



Evaluation

- Indicateurs quantitatifs :

Nombre de places en accueil collectif – Nombre d'assistants maternels et de MAM - Nombre de RPE – Nombre de chartes qualité MAM signées

- Indicateurs qualitatifs :

Satisfaction des familles – qualité des accueils de loisirs maternels

Axe : PARENTALITE

Objectif stratégique de référence :

Maintenir et développer les actions de soutien à la parentalité

Compétence :

☐ **Villes**

☐ **Métropole**



Eléments de diagnostic

- Des actions de soutien à la parentalité mises en œuvre par 15 partenaires sur 10 communes du territoire métropolitain
- 4 Lieux d'Accueil Enfants parents implantés sur 2 communes
- Une absence d'actions à destination des parents et de leurs adolescents
- Une coopération entre acteurs à développer



Objectifs opérationnels

- **Accompagner les parents dans leur rôle tout au long du développement de l'enfant**
- **Créer des actions parents/enfants dans l'objectif d'accompagnement à la parentalité et non de loisirs**
- **Concevoir une animation mutualisée entre les communes autour de la parentalité**
- **Amorcer des actions parentalité sur les territoires « jeunes » mais dépourvus d'action**



Modalités de mise en œuvre

- Développer les échanges et la coopération entre acteurs du réseau parentalité afin de proposer des actions sur l'ensemble du territoire à destination des familles ayant des enfants de 0 à 17 ans
- Création d'actions parents/enfants à visée éducative
- développer un club jeunesse parentalité



Public cible

- Familles
- Enfants
- Adolescents



Moyens à mobiliser

Moyens financiers : CAF / Département / Communes

Moyens humains : acteurs du réseau parentalité / associations / élus

Moyens matériels : à déterminer en fonction des actions



Partenaires

Caf / Département / Communes

Acteurs du réseau parentalité / associations



Résultats attendus

- Diversité des actions de soutien de parentalité et des publics
- Répartition des actions sur l'ensemble du territoire
- Création de partenariats entre acteurs du réseau parentalité



Evaluation

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'actions développées
- Nombre de familles et d'enfants participants
- Nombre d'actions REAAP

Indicateurs qualitatifs :

- Questionnaire de satisfaction

Logement

Objectif stratégique de référence : Faciliter l'accès et le maintien dans le logement, l'accès aux droits et l'inclusion numérique

Compétence :

☐ **Villes**

☐ **Métropole**



Eléments de diagnostic

Une offre inadaptée au vieillissement et au desserrement des ménages

Gestion du Fonds de Solidarité Logement depuis le 1^{er} janvier 2020

Gestion des aides à la pierre depuis le 1^{er} janvier 2021

Co-construction et diffusion de la nouvelle charte de prévention des expulsions locatives en 2021

Le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 porte 4 ambitions :

- Diversifier l'offre de logements et faciliter le parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et répondre aux objectifs spécifiques
- Réhabiliter le parc ancien et promouvoir un habitat durable
- Piloter et partager la mise en œuvre de la politique de l'habitat



Objectifs opérationnels

- Renforcer l'accès et le maintien dans le logement
- S'inscrire dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
- Prévenir les expulsions locatives
- Lutter contre l'habitat indigne et non-décent
- Favoriser l'accessibilité des logements aux personnes porteuses de handicap ou en perte d'autonomie
- Favoriser la mixité sociale dans les quartiers prioritaires



Modalités de mise en œuvre

- Poursuivre une approche commune avec le Département sur le règlement intérieur du fonds de solidarité logement
- Développer la communication et le partenariat avec les bailleurs (saisine du fonds de solidarité logement, prévention des expulsions locatives, vigilance sur les taux d'effort...)
- Mieux identifier les personnes ressources sur le logement non-décent
- Organisation d'un séminaire sur le logement d'abord



Public cible

- Habitants
- Bailleurs



Moyens à mobiliser

Moyens financiers : Métropole / Département / Caf / Etat

Moyens humains : CCAS / Associations

Moyens matériels : à déterminer en fonction des projets



Partenaires

Métropole / Département / Caf / Etat / Bailleurs / CCAS / Foyers Jeunes Travailleurs / CLAAJ / Associations



Résultats attendus

- Diminuer le nombre d'expulsions locatives
- Diminuer le nombre de logements non décents
- Augmenter la proportion de logements accessibles aux personnes porteuses de handicap ou en perte d'autonomie
- Améliorer la notoriété des dispositifs existants



Evaluation

- Indicateurs quantitatifs :

Evolution du recours au fonds de solidarité logement ; nombre d'expulsions locatives

- Indicateurs qualitatifs :

Enquête sur la notoriété des dispositifs existants

Axe : Accès aux droits

Objectif stratégique de référence : Favoriser l'accès aux droits et l'inclusion numérique

Compétence :

☐ Villes

☐ Métropole



Eléments de diagnostic

- ⇒ Dématérialisation croissante des services et démarches administratives du quotidien
- ⇒ Méconnaissance des dispositifs d'accompagnement existants qui pénalise certains bénéficiaires
- ⇒ A intégrer les résultats de l'étude sur la fracture numérique des habitants des QPV de l'Eurométropole et l'AGURAM (achevée 1^{er} semestre 2022)



Objectifs opérationnels

- _ Informer, orienter et assister les habitants dans leurs démarches administratives
- _ Accompagner les habitants face à la dématérialisation des procédures



Modalités de mise en œuvre

- _ Mise en réseau des acteurs existants
- _ Mise en place d'actions de lutte contre la fracture numérique (accompagnement des usagers, permanence numérique, formation...)
- _ Encourager la formation des acteurs intervenant dans le champ de l'accès aux droits (agent d'accueil, écrivain public ...)



Public cible

Tous les habitants de l'Eurométropole notamment les publics fragiles (jeunes, seniors, personnes en situation de précarité économique, sociale, non maîtrise de la langue française...)



Moyens à mobiliser

- _ Expertise du délégué du défenseur des droits



Partenaires

Eurométropole, CAF, Communes, CCAS, CDAD Moselle, Point Justice Metz-Borny, Maison de la Justice et du Droit de Woippy, AGURAM, Réseau France Service ...



Résultats attendus

- _ Diminution des situations de non-recours aux droits
- _ Développement des capacités individuelles d'utilisation des services numériques par les usagers



Evaluation

Satisfaction du public et des acteurs, nombre de projets développés...

PROJET

Axe Jeunesse- Animation de la vie sociale

Objectif stratégique de référence : Favoriser une offre de services à destination des jeunes plus mixte et plus inclusive.

Compétence :

☐ **Villes**

☐ **Métropole**



Eléments de diagnostic :

- Manque de mixité au sein des services destinés à la jeunesse (une surreprésentation des garçons dans les équipements et actions)
- Un certain nombre d'accueil inadaptés aux situations de handicap
- Des professionnels mal préparés pour l'accueil de publics en situation de handicap
- Des freins économiques persistants pour l'accès à certains services.



Objectifs opérationnels

Viser une diversification des publics au sein des équipements en proposant une offre toujours plus adaptée aux besoins spécifiques des enfants et adolescents.

En partenariat avec les services de l'éducation nationale et de la Caf, ainsi que les principaux gestionnaires, mener une évaluation conjointe pour identifier les services ayant des difficultés pour inclure tous les publics puis proposer un plan d'action pour faciliter cette dernière

Veiller à proposer des tarifs accessibles à toutes les familles



Modalités de mise en œuvre

- Action 1 : Proposer une évaluation globale de l'accessibilité des locaux aux enfants en situation de handicap puis proposer un plan d'adaptation visant à favoriser l'inclusion de ces enfants.
- Action 2 : Travailler avec les gestionnaires et porteurs de projets pour développer des activités adaptées et diversifiées pour les filles et garçons ainsi que les personnes en situation de handicap.
- Action 3 : Développer, avec les gestionnaires de services, l'évaluation des besoins de l'enfant en situation de handicap (diagnostic/ disponibilité de professionnels / formation des animateurs)
- Action 4 : Œuvrer à anticiper la formation des animateurs à l'accueil des enfants en situation de handicap et réfléchir à des mutualisations possibles de formations à cet effet.



Public cible :

- Jeunes filles de 6 à 17 ans
- Jeunes de 6 à 17 ans en situation de handicap
- Jeunes de 6 à 17 ans expérimentant des difficultés économiques ou sociales excluantes.



Moyens à mobiliser

Moyens financiers : Subventions Caf / commune/ Etat etc.

Moyens humains : Conseillers techniques Caf/ Gestionnaires de services

Moyens matériels : à déterminé en fonction des actions.



Partenaires

- Caf / Département / Communes/ Education nationale
- Fédérations d'éducation populaire/ Associations



Résultats attendus

- Augmenter la place des jeunes dans les actions qui leur sont proposées
- Un accroissement de la qualité d'accueil dans des locaux adaptés
- Un enrichissement de l'offre et une diversification des publics



Evaluation

Indicateurs quantitatifs (nombre de bénéficiaires, nombre de partenaires...)

- Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis au sein des structures ALSH
- Nombre d'investissements réalisés pour adapter des locaux

Indicateurs qualitatifs (satisfaction du public, partenariat, qualité de la mise en œuvre...)

- Evaluation par les acteurs de la jeunesse du territoire de leur niveau « d'inclusivité »

Axe Jeunesse- Animation de la vie sociale

Objectif stratégique de référence : Répondre aux besoins de personnels suffisamment qualifiés et nombreux pour animer l'offre de services à destination de la jeunesse.

Compétence :

☐ **Villes**

☐ **Métropole**



Eléments de diagnostic :

- Forte hétérogénéité des compétences des professionnels.
- Forte précarisation du métier d'animateur nuisant à l'attractivité de la profession.
- Difficulté de recruter des animateurs impactant la capacité d'accueil des équipements.
- Important turn-over des animateurs.
- Manque de perspectives pour les carrières d'animation.



Objectifs opérationnels

Viser à rendre plus attractif les métiers de l'animation afin de réduire la tension sur le recrutement de personnels et leur offrir un meilleur cadre de travail.

Lancer une réflexion des principaux recruteurs pour dégager les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines liées à l'animation afin d'offrir des parcours moins chaotiques et plus valorisants pour les animateurs tout en sécurisant la qualité du service rendu aux enfants.



Modalités de mise en œuvre

- Action 1 : Travailler sur la promotion et la valorisation des formations et métiers de l'animation :
 - en menant une réflexion sur la diversification des carrières et consolidant les parcours (CQP, Ass M)
 - en lien notamment avec les missions locales
- Action 2 : Proposer un forum de l'animation à l'échelle de l'intercommunalité
- Action 3 : Réfléchir, avec l'éducation nationale, à l'opportunité de développer un bac pro d'animation en Moselle
- Action 4 : Organiser des rencontres entre les professionnels des communes et initier une réflexion sur les mutualisations de moyens possibles.



Public cible :

-les jeunes à partir de 16 ans (recrutement) / Les professionnels du secteur jeunesse



Moyens à mobiliser

Moyens financiers :

Moyens humains : Direction des services jeunesse / pôle emploi / Education nationale

Moyens matériels :



Partenaires

- Caf/ Région / Communes
- Fédérations d'éducation populaire
- Associations
- Education nationale
- Pôle Emploi / Missions locales



Résultats attendus

- Un meilleur partage des compétences entre professionnels
- Une moins grande précarisation des métiers d'animateurs
- Une moindre tension sur le recrutement d'animateurs



Evaluation

Indicateurs quantitatifs (nombre de bénéficiaires, nombre de partenaires...)

- Réalisation de tables rondes
- Réalisation d'un compte rendu des réflexions
- Réalisation du forum

Indicateurs qualitatifs (satisfaction du public, partenariat, qualité de la mise en œuvre...)

- Evaluation qualitative auprès des directions de la tension s'exerçant sur le métier

Axe Jeunesse- Animation de la vie sociale

Objectif stratégique de référence : Améliorer et développer la qualité de l'offre à destination du public adolescent.

Compétence :

☐ **Villes**

☐ **Métropole**



Eléments de diagnostic :

- Manque d'espaces à destination des jeunes
- Moindre engagement des jeunes dans l'espace public, même au sein des associations sportives.
- Une offre qui semble inadaptée aux adolescents et qui ne permet pas de faire le « plein » de publics.
- Des difficultés conceptuelles de la part des professionnels pour saisir les besoins des adolescents et les intéresser/l'impliquer



Objectifs opérationnels

Diversifier l'offre à destination des ados en s'adaptant davantage à leurs besoins et envie tout en poursuivant des ambitions pédagogiques ambitieuses à destination de la jeunesse.

Dans une logique partenariale et dans le cadre d'un club « action/réflexion » jeunesse ; penser les modes d'accueil adolescents de demain et proposer des actions visant à les développer.



Modalités de mise en œuvre

- Action 1 : Initier un travail partenarial afin développer le aller-vers :
 - En questionnant directement les jeunes sur leurs besoins et leurs attentes
 - En offrant ensuite un accompagnement des jeunes pour initier et développer des projets.
- Action 2 : Œuvrer au développement d'espaces de parole/ d'échange pour les jeunes là où le besoin se fait sentir et en envisageant des mutualisations fructueuses d'initiatives et de moyens.
- Action 3 : Travailler les modalités d'ouverture des services davantage adaptées aux besoin du public les fréquentant (vacances, soirées)
- Action 4 : Mieux soutenir et valoriser les associations et les autres porteurs de projets à destination des ados en développant la connaissance des acteurs existant et en leur facilitant l'accès aux principaux financeurs du domaine.



Public cible :

-Jeunes de 6 à 17 ans / Services communaux / Associations



Moyens à mobiliser

Moyens financiers : Projet jeunes/ Ps Jeunes / PSO Caf / subventions communales

Moyens humains : Associations/ Expertise des fédérations départementales / équipes des services jeunesse / conseiller technique Caf

Moyens matériels : à déterminer en fonction des projets.



Partenaires

- Caf / Département / Communes / Eurométropole de Metz
- Fédérations d'éducation populaire / Associations



Résultats attendus

- Une augmentation de la place des jeunes dans les actions qui leur sont proposées
- Un accroissement des mutualisations choisies
- Une meilleure connaissance des acteurs et dispositifs



Evaluation

Indicateurs quantitatifs (nombre de bénéficiaires, nombre de partenaires...)

- ➔ Heures alsh / Ados réalisées
- ➔ Nombres d'actions spécifiques « ados » recensées sur le territoire

Indicateurs qualitatifs (satisfaction du public, partenariat, qualité de la mise en œuvre...)

- ➔ Développement d'un questionnaire de satisfaction

Communication entre professionnels

Objectifs stratégiques de référence :

Promouvoir l'interconnaissance et la coordination des acteurs

Travailler sur les mutualisations/coopérations entre structures de communes différentes

Encourager l'évolution des pratiques professionnelles

Compétence :

☐ Villes

☐ Métropole



Eléments de diagnostic

- ⇒ Diversité d'acteurs et de structures sur le territoire qui déploient leurs propres dispositifs
- ⇒ 61% des communes de la Métropole souhaitent coopérer en matière de politiques sociales (Questionnaire social de l'Eurométropole à l'attention des Communes - décembre 2020)
- ⇒ Territoire de l'Eurométropole hétérogène qui dispose de besoins différenciés quant à l'offre de services existante (concentration de l'offre d'accueil collectif, centres sociaux à Metz et dans les communes péri-urbaines par exemple).
- ⇒ Manque de professionnels qualifiés dans les domaines de la petite enfance et de l'animation notamment



Objectifs opérationnels

- ⇒ Créer des rencontres et temps d'échanges entre les acteurs
- ⇒ Favoriser la complémentarité et encourager la mutualisation choisie d'actions, de projets ou de services
- ⇒ Soutenir la formation d'acteurs afin de disposer d'un vivier plus important de professionnels compétents



Modalités de mise en œuvre

- _ Valoriser ou créer des outils de communication et de partage d'informations à l'attention des professionnels (plateforme d'échanges intercommunale par exemple)
- _ Développer une communauté professionnelle à travers la mise en place de commissions thématiques
- _ Travailler autour d'un secret professionnel partagé afin de prendre en compte certaines dimensions individuelles
- _ Imaginer des actions de formation des professionnels pour l'accueil de personnes en situation de handicap en particulier et sensibiliser les acteurs à la promotion de la mixité sociale (fille/garçon, culturelle...)



Public cible

Ensemble des acteurs dont les champs d'intervention s'inscrivent dans la CTG



Moyens à mobiliser

- _ Des référents au sein de chaque institution selon la thématique



Partenaires

Eurométropole de Metz, CAF, Communes, acteurs de terrains



Résultats attendus

- _ Meilleure connaissance des acteurs et dispositifs du territoire
- _ Augmentation des échanges et coopérations entre professionnels
- _ Accroissement de la qualité d'accueil et de prise en charge des usagers



Evaluation

Production d'outils de communication, connaissance et utilisation des outils de communication par les professionnels, taux de participation aux commissions thématiques, nombre de partenariats créés, satisfaction des professionnels...

Communication à l'attention des habitants et élus

Objectifs stratégiques de référence :

Recenser et communiquer sur les offres de service

Capter les familles invisibles

Compétence :

☐ Villes

☐ Métropole



Eléments de diagnostic

- ⇒ Diversité d'acteurs et de structures sur le territoire
- ⇒ Méconnaissance des familles et élus des nombreux dispositifs accessibles



Objectifs opérationnels

- ⇒ Favoriser une meilleure connaissance des acteurs et de l'offre du territoire afin :
 - de créer de nouvelles possibilités pour les familles mieux informées
 - d'envisager les projets potentiels à renforcer ou développer pour les élus locaux
- ⇒ Repérer, informer et faire venir les publics dits « invisibles » sur les offres de service du territoire



Modalités de mise en œuvre

- _ Recenser et actualiser par thématique l'offre de service du territoire
- _ Rendre lisible et diffuser l'information à travers différents outils de communication
- _ Développer des démarches « d'aller vers »



Public cible

Habitants de l'Eurométropole de Metz et élus locaux



Moyens à mobiliser

- _ Appui des services communication des institutions
- _ Diversité des canaux de diffusion existants (site internet, réseaux, magazine de l'Eurométropole...)



Partenaires

Eurométropole de Metz, CAF, Communes, acteurs de terrains



Résultats attendus

- _ Meilleure visibilité sur les dispositifs et offres de service existantes
- _ Attirer et capter de nouveaux publics



Evaluation

Production d'outils de communication, connaissance des outils de communication par les habitants et élus, nombre de personnes ayant consulté les informations, satisfaction des élus et habitants...

PROJET

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Le pilotage sera co-porté par l'Eurométropole de Metz et la CAF.

Gouvernance :

Un comité de pilotage (COFIL) se réunira à minima une fois par an, en novembre, à l'initiative de l'Eurométropole de Metz et de la Caf pour :

- Assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention (rapport annuel) ;
- Contribuer à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différentes commissions techniques et groupes de travail ponctuels existants ;
- Veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage est composé comme suit :

- Président de l'Eurométropole de Metz (ou son représentant)
- Vice-Président de l'Eurométropole en charge de la cohésion sociale
- Directeur de la Caf (ou son représentant)
- Elus de la commission cohésion sociale de l'Eurométropole
- Elus des communes développant une offre de service aux familles relevant de l'action sociale de la Caf
- Représentant du Département de la Moselle
- Directeur du Pôle cohésion sociale de l'Eurométropole de Metz
- Chargé de mission cohésion sociale Eurométropole de Metz / chargé de coopération
- Conseiller technique Caf

Des commissions techniques thématiques seront réalisées 2 par an, afin :

- D'assurer le suivi de la réalisation des actions au regard du champ d'intervention concerné,
- De travailler sur les objectifs et les projets inscrits dans la présente convention
- De proposer des initiatives et actions innovantes dans le domaine d'intervention concerné.

3 commissions techniques seront mis en œuvre abordant respectivement :

- ➔ La petite enfance et la parentalité
- ➔ La jeunesse et l'animation de la vie sociale
- ➔ Le logement

Il se réuniront à une périodicité d'une fois par semestre en avril et en octobre de chaque année de la convention.

Concernant le logement, compte tenu des collaborations existantes, les réunions se réaliseront une fois par an.

Concernant la thématique Jeunesse, les commissions thématiques seront organisées en fonction des 6 territoires définis par l'Eurométropole



Ces commissions seront composées d'acteurs de terrain (élus et techniciens) concernés par les champs d'actions

Des groupes de travail ponctuels pourront être organisés en fonction des besoins sur les thématiques et/ou des actions spécifiques.

ANNEXE 5 – Evaluation

Les modalités et les indicateurs d'évaluation des actions retenues dans le plan d'intervention de la convention territoriale globale sont précisés dans les fiches actions établies par les groupes de travail comme précisées en annexe 3.

L'évaluation sera consolidée par le comité technique et présentée au comité de pilotage une fois par an.

Celui-ci prendra acte des travaux menés et ajustera les travaux si besoin en fonction des objectifs exprimées dans le plan d'intervention.

PROJET

PROJET

PROJET